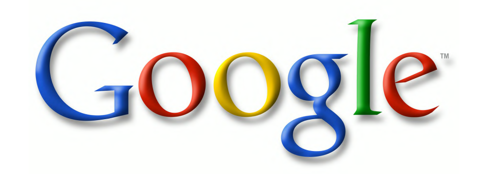


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

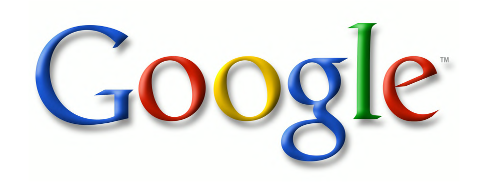
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


UC-NRLF
$B 284 621

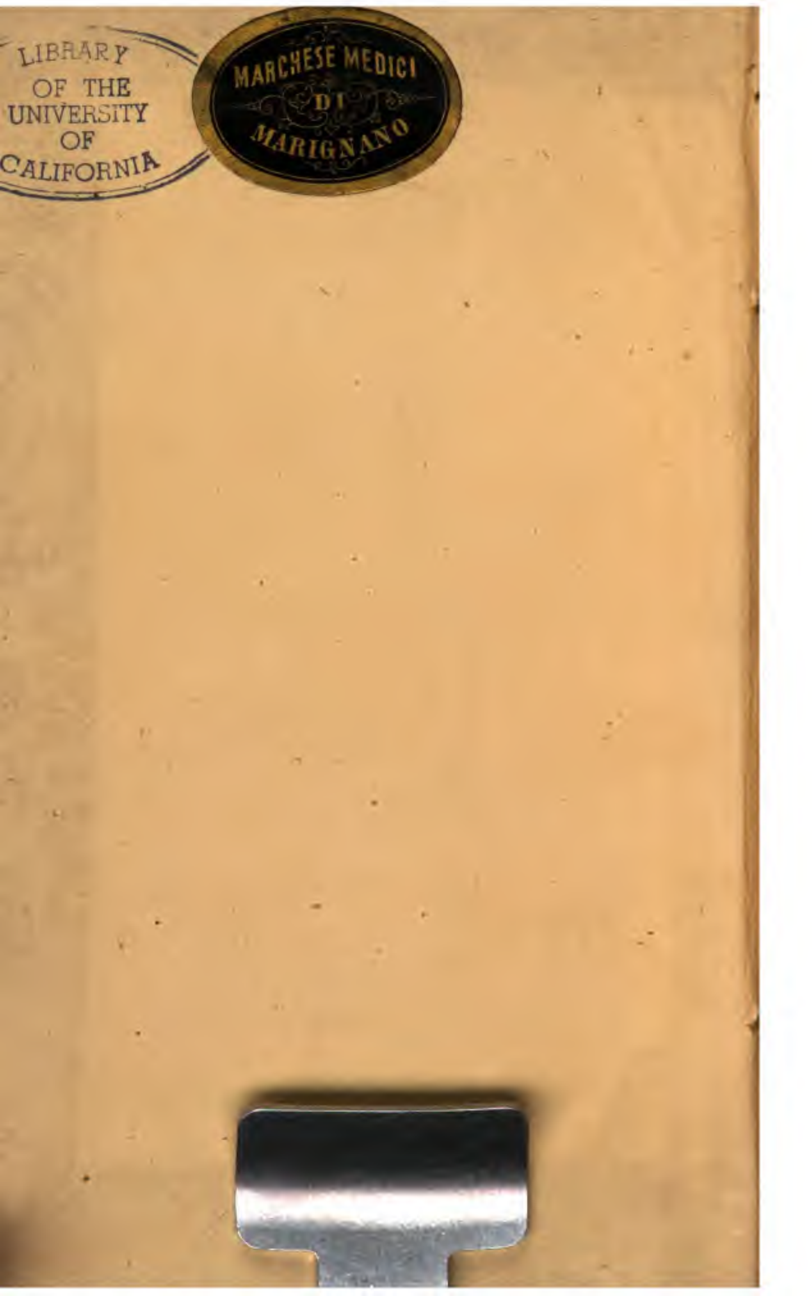

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA
MARCHESE MEDICI
DI
MARIGNANO



Martinet.

Ital: 148 – 149

00



LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA
MARCHESE MEDICI
DI
MARIGNANO

Martinet.

Ital. 148-149

00

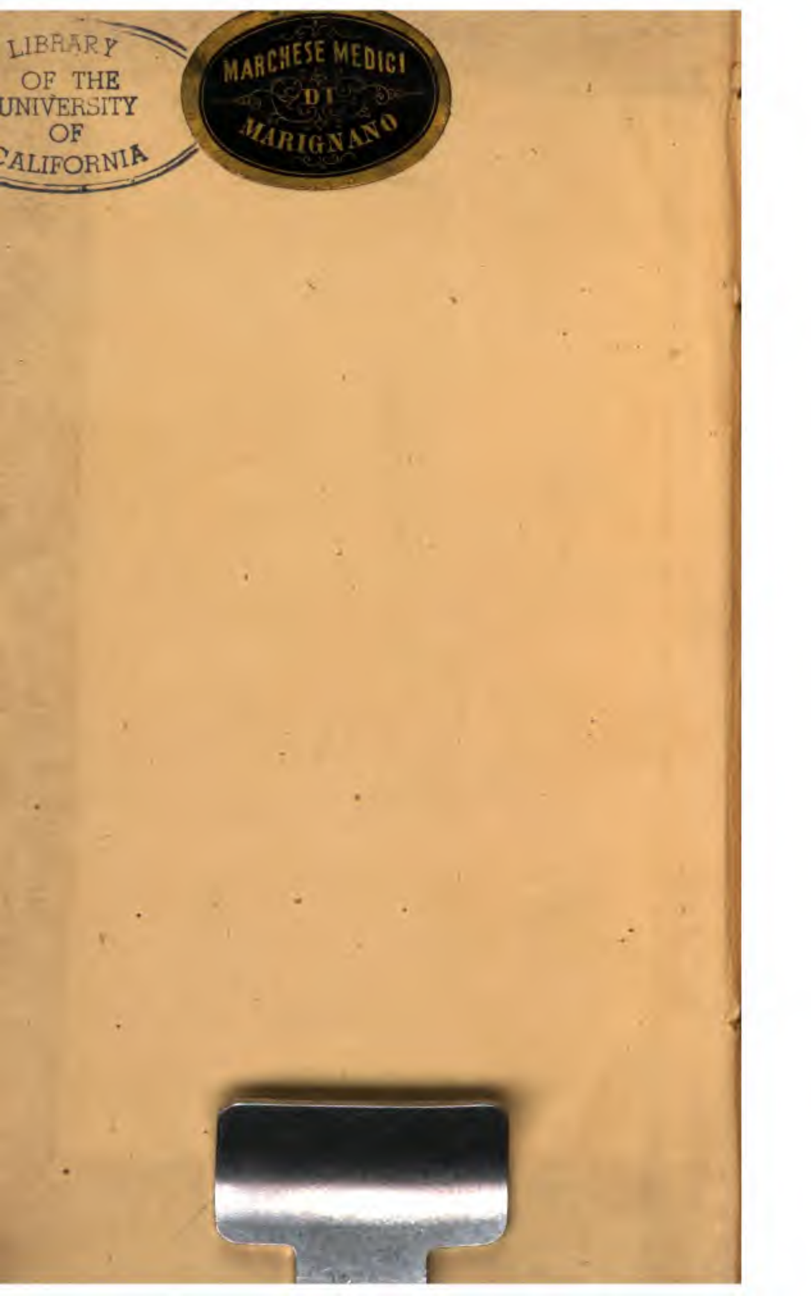
DES AFFAIRES

DE L'ITALIE

ET

DE L'AVENIR PROBABLE

DE L'EUROPE.



LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA
MARCHESE MEDICI
DI
MARIGNANO

Martinet.

Ital. 118-119.

00

DES AFFAIRES
DE L'ITALIE
ET
DE L'AVENIR PROBABLE
DE L'EUROPE.

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, rue Jacob, 56.

Martinet, Antoine

dHC

DES AFFAIRES
DE L'ITALIE

ET

DE L'AVENIR PROBABLE
DE L'EUROPE.

PAR L'AUTEUR

De la solution de grands problèmes.

Credidi, propter quod locutus sum.
Ps. CXV, X.

PARIS,

JACQUES LECOFFRE ET CIE, LIBRAIRES,
RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29,
CI-DEVANT RUE DU POT DE FER SAINT-SULPICE, 8.

1849.

BR876
M3

AVERTISSEMENT.

Le monde chemine avec tant de vitesse, que ses éclaireurs ne peuvent faire la moindre halte pour s'orienter, sans être débordés par les événements. Les plans de bataille arrivent après la défaite. Les plus hardies prévisions, vieillies en passant sous le rouleau de la presse, font sourire de pitié ceux qui les lisent à la lumière des faits accomplis. Dieu se plaît à *dévorer toute notre sagesse* (1), afin que nous n'ayons de confiance que dans la sienne.

Ce petit livre aura-t-il, comme deux de ses aînés, le malheur de paraître trop tard? On ne le pense pas. Il répond à une question qui longtemps encore tourmentera les esprits : *Où en sommes-nous? où allons-nous?*

Envisageant avec calme une crise sociale que, depuis dix ans, il regardait comme imminente,

(1) Ps. cvi, 28.

M335992

l'auteur a entrepris d'en signaler les causes, les phases et le dénoûment probable. Il ne se dissimule pas que ses conjectures sur l'avenir rencontreront beaucoup d'incrédules, et que, en plusieurs points, ses appréciations du passé et du présent étonneront, scandaliseront peut-être quelques lecteurs. A l'incrédulité des uns et aux censures des autres, il n'opposera que les paroles de son épigraphe : *J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé.*

On a jugé utile de donner, à la fin de l'ouvrage, quelques extraits du livre : *Les Béats*, tué sous presse par la révolution du 24 février 1848.

DES
AFFAIRES DE L'ITALIE
ET DE L'AVENIR PROBABLE
DE L'EUROPE.

CHAPITRE I.

Réformes de Pie IX. — Manœuvres des socialistes italiens. — Raison de la souveraineté temporelle des papes; — de leur neutralité politique. — Ingratitude de l'Italie.

Le malheur de l'Italie est d'avoir voulu jouir du plein exercice de la vie politique avant d'en avoir fait l'apprentissage. Dieu lui avait donné un homme capable d'abréger les jours de son éducation, Pie IX.

Leibnitz a dit quelque part : « Si le pape applique jamais les corporations monastiques à la culture des sciences naturelles, on verra ces sciences faire en quelques années plus de progrès que dans un siècle : car il y a là ce qui enfante les prodiges, union, persévérance. »

On pouvait dire avec plus de vérité encore : Si jamais le pape intéresse le sacerdoce à la culture des

libertés civiles et politiques, en lui faisant comprendre que le catholicisme, par là même qu'il consacre par ses croyances le principe commun de toutes les vraies libertés, ne peut prospérer, se développer, que par la propagation et la fructification de ce principe, on verra les libertés publiques prendre rapidement une consistance, un développement et une extension que nul œil humain ne saurait prévoir. Outre l'union, la persévérance, il y a dans le sacerdoce un pouvoir qui n'a été donné qu'à lui, le pouvoir d'élever l'amour des principes jusqu'au mépris de la mort, d'apprendre même aux enfants à répondre aux plus puissants autocrates : Nous mourrons plutôt que de vous livrer nos principes !

Cette réconciliation si désirée des organes de la religion avec les principes du vrai libéralisme, Pie IX l'entreprit dès les premiers jours de son pontificat. Comprenant que toute réforme politique, pour se réaliser sans violence et devenir durable, doit avoir son principe dans la pensée et les mœurs, et que l'ignorance et la corruption sont le principal obstacle à l'affranchissement d'un peuple, ce fut sur le grand éducateur des masses, sur le clergé séculier et régulier, qu'il porta d'abord ses vues réformatrices.

En même temps que le pontife ravivait les deux foyers de la civilisation universelle, le souverain de Rome donnait à ses États des institutions sages

et appropriées à leurs besoins. La consulte d'État avait sur les gouvernements constitutionnels proprement dits l'avantage de faire affluer les lumières autour du trône, sans y porter la flamme des passions politiques. Une organisation libérale des communes et des provinces accordait au peuple les libertés dont il est le plus avide, les libertés administratives, offrait aux ambitions locales une satisfaction innocente, et mettait en jeu tous les éléments de la vie nationale, sans les exposer à une funeste accumulation au centre, à un déplorable appauvrissement aux extrémités. C'était là le meilleur spécifique contre le mal de la centralisation, qui travaille tous les États de l'Europe et les prédispose aux sauvages exploitations du socialisme.

Tel n'était pas le compte des socialistes italiens, qui nourrissaient d'autres projets sur l'avenir de la Péninsule. Effrayés de l'immense popularité du pontife dès ses premiers pas dans la voie des réformes, ils s'étudièrent à l'exploiter avec une infernale sagesse. Pour conduire les princes italiens à l'abîme, ils semèrent la route de fleurs, substituèrent l'éloge aux invectives, les fêtes à l'insurrection. En octobre 1846 ils écrivaient à leurs émissaires : « L'Italie ne peut être révolutionnée que par ses gouvernants. Faites-vous les prôneurs de leurs moindres réformes ; organisez des fêtes populaires, associez-y le clergé, la noblesse, toutes les classes.

Que l'accueil fait à chaque concession crée pour les princes la nécessité de concessions plus grandes. Quand vous aurez habitué le peuple à vous obéir, et les gouvernants à exaucer les vœux du peuple, vous aurez bon marché des pontifes, des prêtres, des princes, des nobles, de tout ce qui nous fait obstacle (1). »

De là ces incessantes ovations et ces motions populaires auxquelles il était également dangereux de résister et d'obéir. La résistance cependant devint un devoir pour Pie IX. On lui demandait deux choses qu'il ne pouvait accorder : 1° la cession en apparence partielle, en réalité totale, de sa puissance temporelle, au profit de quelques intrigants, par l'établissement d'un gouvernement constitutionnel exclusivement laïque; 2° l'abandon de l'état de neutralité, par son accession à une confédération italienne qui pourrait le placer fréquemment sur un pied d'hostilité envers une partie de la grande famille chrétienne dont il est le père.

Il y a, sur ces deux points, une foule de préjugés en faveur auprès des esprits sans réflexion.

Beaucoup s'imaginent qu'une couronne temporelle sied mal au vicaire de l'Homme-Dieu, né dans une étable, élevé dans un pauvre atelier, évangélisant les bourgs et les campagnes, sans avoir où reposer sa tête, et couronnant une vie de

(1) Ce n'est que le sens des instructions. On en trouvera le texte à la fin de l'ouvrage.

privations et de souffrance par une mort cruelle et infâme. Rien ne leur paraîtrait d'un meilleur effet pour l'édification du monde qu'un pape capucin, vivant avec ses cardinaux d'aumônes, et substituant un grossier capuchon au triple diadème éclatant de pierreries.

Très-bien ! messieurs les réformateurs ; mais où placerez-vous le couvent pontifical? Sera-t-il sous le patronage et bon plaisir de la diète italienne? ou, pour assurer son exemption et son indépendance, l'environnerez-vous de garnisons à la solde de toutes les puissances qui ont affaire avec le chef de la chrétienté?

S'il avait plu au fondateur du merveilleux royaume spirituel qui résiste depuis dix-huit siècles au torrent des révolutions politiques, de créer, pour le pape et ses aides dans l'administration spirituelle du monde, une région moyenne entre le ciel et la terre, qui leur offrît le vivre et le couvert, et d'où ils pussent conserver leurs rapports avec les peuples et les gouvernements, sans subir la pression de ceux-ci, les vrais catholiques n'hésiteraient pas à dire au pape et au sacré collége : Sainteté et Éminences, placez-vous là-haut, et laissez aux Romains la faculté de s'ériger en république, et de faire valoir leurs droits à l'empire universel.

Mais le pape étant condamné à vivre sur cette terre destinée à la pâture temporelle de son immense famille, pour qu'il ne soit le sujet d'aucune

couronne, il est nécessaire qu'il en porte une, et que personne, pas même Mamiani, Sterbini ou Canino, ne s'avise de la lui ôter.

En thèse générale, toute nation a le droit d'exiger de ses princes des garanties contre l'arbitraire. Que si, au lieu de partager avec eux l'exercice du pouvoir, elle juge à propos de le confier à des ministres et de dire : Le prince régnera, mais il ne gouvernera pas ! c'est, selon moi, une pauvre combinaison ; mais un peuple est libre de la réaliser, car je tiens le gouvernement d'un État pour affaire éminemment nationale. Quant au pouvoir temporel du pape, il faut bien lui reconnaître un caractère exceptionnel : destiné à garantir l'indépendance pontificale, palladium de la liberté religieuse et de la civilisation universelle, il n'est pas, il ne peut pas être l'affaire des seuls Romains.

Que le pape s'entoure des lumières de ses sujets pour travailler à leur bonheur et les montrer au monde comme un modèle de ce que le catholicisme sait faire pour la prospérité matérielle des États, très-bien ! et c'est ce que Pie IX avait entrepris à la grande satisfaction de la chrétienté ; car il faut avouer que si les Romains avaient lieu de se plaindre d'un gouvernement faible, se traînant dans la vieille ornière des abus, les catholiques aussi gémissaient de voir démentir l'antique proverbe : Il fait bon vivre sous la crosse !

Mais le pape ne pouvait pas dire : Romains,

prenez les rênes du gouvernement. Je me contente de l'honneur de régner ici et de gouverner l'État spirituel de l'Église. —Tous les peuples catholiques, et ceux qui songent à le devenir, auraient eu raison de s'écrier : Saint-Père, y avez-vous bien réfléchi ? Pour nous, un pape qui ne gouverne pas est un pape gouverné. Avec l'influence qu'un peuple gouvernant exerce sur les déterminations d'un roi qui se borne à régner, l'exercice de votre autorité pontificale resterait suspect à nos yeux, alors même qu'il ne serait pas entravé. L'intérêt le plus sacré, l'intérêt de tous les peuples, des Romains encore plus que des autres, est que vous soyez ostensiblement maître chez vous, n'ayant autour de vous, au-dessus de vos conseils laïques, que le grand conseil spirituel que vous a donné l'Église, n'ayant au-dessus de vous que l'Esprit divin promis par Celui dont vous êtes le vicaire. Dans les importantes affaires que nous devons déférer à votre jugement, dans l'affaire surtout du choix de vos ministres au spirituel et des hommes qui doivent élire vos successeurs, nous ne voulons pas plus des insufflations romaines que des insufflations autrichiennes, françaises, espagnoles, anglaises, etc. Soyez à vous pour être à tous !

Ces quelques réflexions démontrent, ce semble, que ceux qui veulent un pape sans domaine temporel, c'est-à-dire sans indépendance, ou ne veu-

lent pas de pape, ou ne savent nullement ce que c'est qu'un pape.

La neutralité de l'État pontifical est aussi un de ces articles du symbole politique européen que Pie IX ne devait pas effacer. Elle est la condition *sine quâ non* de son indépendance au spirituel et au temporel.

Membre d'une confédération italienne, le pape devrait en subir les exigences, en épouser les querelles et les intérêts. Lui déférât-on la présidence, comme le voudrait M. Gioberti et semblerait l'exiger l'honneur du Saint-Siége, ses rapports n'en deviendraient que plus difficiles, soit envers les États confédérés, soit envers les autres puissances. Entraîné forcément dans le tourbillon variable de la politique générale, obligé par les uns à des concessions et à des préférences blessantes pour les autres, qui ne voit ce qu'un tel état de choses aurait de fâcheux pour la sublime mission de celui qui doit être, de par Dieu et l'opinion universelle, le centre de l'unité religieuse, le grand pacificateur des esprits? Pour éviter une partie de ces inconvénients, il faudrait que la confédération elle-même se renfermât dans un système de neutralité complète, ce qui pourrait bien n'être ni dans ses goûts, ni dans les possibilités de la politique européenne.

On a dit, et on dira encore : L'indépendance de l'Italie se confond avec l'indépendance du Saint-Siége : aussi a-t-elle été constamment le point de

mire des plus grands papes. Le moment de la conquérir paraissant arrivé, Pie IX ne pouvait refuser son concours, sans oublier ses devoirs de prince italien, sans faire preuve d'indifférence pour la cause nationale, sans compromettre sa popularité dans la Péninsule.

— Vous oubliez une chose, c'est que la popularité du pontife ne doit pas s'arrêter aux confins de l'Italie. Il faut qu'elle s'étende à tous les peuples sans distinction : aux uns pour les conserver et raviver dans l'unité catholique, aux autres pour les y convier. Plus cette popularité est prodigieuse par l'instantanéité avec laquelle elle s'est produite chez toutes les nations, plus elle est féconde en espérances et en garanties de sécurité pour l'avenir vers lequel nous cheminons avec une effrayante vitesse, plus aussi il importait que le pape ne la sacrifiât pas à des intérêts secondaires. Au milieu du travail d'enfantement qui agite l'Europe, surtout le monde germanique, une alliance offensive du Saint-Siége avec les autres princes italiens pour la délivrance des provinces lombardo-vénitiennes eût infailliblement produit dans la pensée du Nord, déjà peu favorable, une impression funeste à la cause catholique ; et qu'eût-elle procuré aux champions de l'Italie? Le secours de quelques bataillons mal aguerris.

— L'accession du pape, dit-on, eût prêté à la cause italienne une grande force morale.

— Et c'est précisément ce que le pape devait éviter, pour ne pas encourir le reproche, adressé si souvent aux papes du moyen âge, d'avoir mis leur puissance spirituelle au service d'intérêts politiques.

Quant aux anciens papes, rien de plus facile que leur justification. Contre les brigands couronnés, qui ne s'adjugeaient les prétendus droits du *saint empire romain* que pour fouler aux pieds l'Italie et faire du chef de l'Église le docile instrument de leur sacrilége cupidité et d'un despotisme sans mesure, quelle autre puissance employer que la puissance spirituelle, seule capable d'intimider les oppresseurs et de relever le courage des victimes? La liberté de l'Italie s'identifiant visiblement alors avec l'indépendance de la papauté, seul refuge des peuples contre les sauvages caprices de leurs chefs, la lutte des papes contre les empereurs intéressait toutes les nationalités, loin d'en froisser aucune. C'était la guerre du droit contre la force brutale, de la civilisation contre la barbarie ; guerre vraiment humanitaire, et qui devait tourner au profit de l'Allemagne autant que des autres nations.

Telle n'est point certes la guerre actuelle de l'Italie. Guerre purement politique, le pape ne pouvait sans abus lui donner une couleur religieuse. A qui aurait-il persuadé que la domination de l'Autriche sur une partie de la Péninsule empêchait l'exercice du pouvoir pontifical, soit au spirituel, soit au temporel?

Guerre nationale, duel entre les deux familles que divise le Tyrol, le pasteur des peuples, le père commun de toutes les nations, ne devait y intervenir que pour remplir un rôle de conciliation.

Que les Italiens, forts du droit imprescriptible qu'a une nation de n'être pas gouvernée par une autre nation (1), entreprennent de briser le joug de l'étranger, rien de plus naturel. On ne peut leur reprocher qu'une chose, d'avoir voulu faire une guerre nationale avant d'avoir préparé ce qui en assure le succès, une pensée vraiment nationale.

(1) Aux conservateurs, trop habitués à invoquer la prescription contre les peuples, et à s'incliner devant les prétendus droits de la force quand ils datent de loin, il est bon de citer l'autorité d'un illustre penseur, qui certes n'était pas un démagogue : « Le plus grand malheur pour l'homme politique, c'est d'obéir à une puissance étrangère. Aucune humiliation, aucun tourment de cœur ne peut être comparé à celui-là. La nation sujette, à moins qu'elle ne soit protégée par quelque loi extraordinaire, ne croit point obéir au souverain, mais à la nation de ce souverain ; or, nulle nation ne veut obéir à une autre, par la raison toute simple qu'aucune nation ne sait commander à une autre. Observez les peuples les plus sages et le mieux gouvernés chez eux ; vous les verrez perdre absolument cette sagesse et ne ressembler plus à eux-mêmes, lorsqu'il s'agira d'en gouverner d'autres. La rage de la domination étant innée dans l'homme, la rage de la faire sentir n'est peut-être pas moins naturelle ; l'étranger qui vient commander chez une nation sujette, au nom d'une souveraineté lointaine, au lieu de s'informer des idées nationales pour s'y conformer, ne semble trop souvent les étudier que pour les contrarier ; il se croit plus maître, à mesure qu'il appuie plus rudement la main. » De Maistre, *Du Pape*, liv. II, ch. VII.

Qu'ils ne vòient dans les Autrichiens que des barbares dignes d'extermination tant qu'ils n'auront pas évacué le sol de la Péninsule, ce sont là des exagérations qui trouvent une explication et jusqu'à certain point une excuse dans le froissement de l'esprit national.

Mais le pape doit s'élever au-dessus de ces susceptibilités humaines. Pour lui, au delà comme en deçà du Tyrol, point de barbares, mais des enfants également chers et dont il importe que l'esprit et le cœur restent ouverts à sa parole et à son amour. Des deux côtés, le cri de : Vive Pie IX ! doit retentir, non comme un signal de guerre, mais comme un souvenir de fraternité religieuse, propre à tempérer les horreurs de la lutte et à lui ménager une issue conforme aux principes de la justice et de l'humanité.

L'insolente conduite des Autrichiens à Ferrare exigeait sans doute une satisfaction ; mais eût-elle justifié, aux yeux de l'Europe, une déclaration de guerre, alors même que l'Italie eût été prête à l'appuyer autrement que par des bravades ? En faisant appel aux armes, Pie IX n'eût pas seulement assumé sur lui une terrible responsabilité et compromis du même coup la cause italienne et les intérêts catholiques dans le Nord : il eût de plus blessé l'opinion universelle et détruit les espérances qu'elle fondait sur son pontificat.

Il est aisé de voir qu'il y a partout dans les es-

prits une profonde répugnance pour la guerre ; et quelle autre cause assigner à la longue paix dont on a joui jusqu'à ce jour, au milieu de tant d'éléments de conflagration ? Les peuples, las de leur sanglantes divisions, se souviennent enfin qu'ils sont frères ; ils aspirent à vider leurs différends par une voie moins sauvage que celle de la force. Mais où trouver le principe vivant de la fraternité universelle et une puissance morale capable de l'appliquer ? A Rome ! répond la conscience universelle.

De là ce concert inexplicable d'acclamations qui accueillit, il y a trois ans, l'élection d'un pontife à vues larges et conciliatrices. De là, à chaque parole émanée de sa bouche, ce rayon de joie et d'espérance qu'on voyait éclater simultanément sur la physionomie soucieuse des peuples. Quelle était la pensée dominante dans les milliers d'adresses que les nations de toute langue, sans distinction de culte, faisaient monter vers le trône pontifical ? Celle-ci : Saint-Père, il n'est donné qu'à vous de cicatriser les plaies de l'humanité en répandant sur elle des flots nouveaux de lumière et de vie. Les nations chrétiennes en proie à d'interminables déchirements au dedans et au dehors, depuis qu'elles ont brisé le sceau de l'unité apposé par le Christ à son œuvre, tendent à reconquérir le principe d'une harmonie féconde en progrès de tout genre. Préparez, Saint-Père, cette bienheureuse union en ouvrant aux victimes de l'erreur la seule avenue

qui puisse les conduire à la vérité, l'avenue de la charité. Que ceux qui ne croient pas encore à l'universalité de vos doctrines, croient sans hésiter à l'universalité de votre amour; et ce siècle, qui a tressailli de joie à votre avénement, sera grand parmi les grands siècles.

Dans un tel état de choses, comment le pape aurait-il pu tromper l'attente générale en s'associant à une guerre dont le succès était au moins douteux, et qui ne pouvait se prolonger sans mettre en feu l'Europe? Si dans l'œuvre de régénération sociale que le monde attendait de lui, la délivrance de l'Italie devait trouver place, la sagesse lui faisait un devoir de n'y employer que la force de l'exemple et l'influence que les institutions données à ses États devaient naturellement exercer sur l'esprit public et les gouvernements de la Péninsule. Ce moyen, seul praticable, était encore le seul efficace, et rien ne le prouvait mieux que la furieuse mais impuissante opposition de l'Autriche aux réformes pontificales.

L'Italie n'a pas su comprendre cela. A l'agitation morale de son grand O'Connell, qui pouvait seule assurer sa résurrection, elle a préféré les belliqueuses fanfaronnades de ses O'Brien, de ses Meagher. Le pacifique rédempteur que le ciel lui avait envoyé, elle a voulu le ravaler au rôle d'une machine de guerre. Et parce que Pie IX a combattu ces prétentions insensées, l'Italie lui a prodi-

gué l'outrage, Rome lui a fait boire jusqu'à la lie le calice des douleurs ; et si elle n'a pas réussi à transformer le Quirinal en Golgotha, nous savons à qui nous en sommes redevables.

CHAPITRE II.

Menées du socialisme dans les divers États de la Péninsule.— Expulsion des religieux. — Guerre de l'indépendance. — Chartes constitutionnelles. — Parlement turinais. — Loi contre les communautés religieuses.

Le même esprit de vertige qui enchaînait au centre l'action pontificale, présidait ailleurs aux conseils des princes italiens, et leur dictait les mesures les plus impolitiques.

Dans un pays aussi religieux, le vrai moyen d'intéresser les masses au renversement de la domination étrangère, ce n'était pas précisément l'idée de la nationalité, idée un peu métaphysique pour le vulgaire, qui s'accommode d'un bon gouvernement sans trop s'enquérir de son origine. Ce n'était pas davantage la liberté constitutionnelle, dont la jouissance et les profits sont l'affaire d'une minorité intrigante, dont les abus et les frais sont à la charge du peuple. C'était avant tout la liberté qui est pour tous, la liberté religieuse.

Le gouvernement des provinces lombardes et vénitiennes était généralement doux, modéré, paternel. Les vexations de sa police ne se faisaient

sentir qu'aux classes élevées; mais on pouvait lui reprocher à bon droit l'asservissement de l'Église, et l'habitude de ne voir dans la religion et ses ministres que des moyens de gouvernement. La liberté religieuse, alors même qu'elle n'eût pas été la première des libertés et leur meilleure garantie, devenait donc une arme puissante contre l'autocratie impériale. Pour ruiner celle-ci, il suffisait de laisser aux évêques italiens la faculté de se réunir et de s'entendre pour seconder les vues réformatrices du pontife, et donner à la résurrection politique du pays son premier fondement, celui d'une rénovation religieuse et morale.

Rien n'était plus opposé à la pensée du socialisme. Ne voyant dans la *botte de l'Italie* qu'une chaussure à son pied pour marcher à la réalisation de son plan de domination universelle, il avait grandement à cœur l'avilissement d'un sacerdoce qui, par les nobles et énergiques convictions qu'il entretient dans les esprits, empêche un peuple d'être un vil jouet aux mains du despotisme. Bâillonner le clergé en attendant qu'on pût faire mieux, lui ôter toute influence sur l'éducation de la jeunesse, s'emparer de l'opinion publique par le journalisme, du pouvoir au moyen de parlements qu'on peuplerait de frères et amis et qu'on transformerait en constituantes, préluder à l'abolition de tous les instituts religieux et à la confiscation de leurs biens par la proscription immédiate de ceux

qui faisaient le plus ombrage, tel était le programme des chefs de la Jeune Italie.

Pour vaincre les résistances, on avait, dans les villes, une populace fanatisée par les clubs; on avait dans toutes les classes, surtout dans la bourgeoisie, dans le barreau et l'administration, le parti anti-prêtre, parti formé de voltairiens, de jansénistes et de parlementaires, poursuivant, sous le nom de *sécularisation de l'Italie*, les uns l'abolition du christianisme, les autres sa réformation par l'asservissement de l'Église à l'État et la spoliation de ses biens. On avait enfin, dans le clergé, la secte giobertiste, tous ceux à qui l'auteur du *Gesuita moderno* avait fait croire que l'expulsion des enfants d'Ignace et de leurs *affiliés* n'importait pas moins que celle des soldats de l'Autriche à la régénération italienne.

Au signal donné par les clubs, des mouvements populaciers éclatent simultanément dans presque toutes les villes. On se rue sur les maisons des Jésuites, des Dames du Sacré-Cœur, des prêtres de Saint-Philippe, des Oblats, des Passionistes, etc. On ne respecte pas même ce qu'il y a de plus respectable au monde, la Sœur de charité et l'humble Frère voué à l'éducation des enfants du pauvre. Dans les provinces où, comme en Savoie, l'opinion publique condamne hautement ces brutalités sauvages, le gouvernement se fait bravement l'exécuteur des œuvres du socialisme.

Au sac des couvents l'insurrection de la Lombardie, des duchés et de Venise, fait bientôt succéder la guerre contre l'Autriche. Pour en assurer le succès, il ne fallait rien moins que l'élan unanime des populations et le concours de toutes les forces de la Péninsule. Or, cet élan, la faction l'avait tué par les violences faites au sentiment religieux; ce concours, elle le rendait impossible par les ferments de discorde qu'elle semait en tous lieux, surtout par le ferment constitutionnel.

Qu'une nation, dont l'indépendance et l'esprit de nationalité sont à l'épreuve des révolutions, se donne le spectacle des joûtes électorales et parlementaires, elle acquerra bientôt la preuve que ce jeu ne vaut pas ce qu'il coûte; mais elle pourra résister aux déchirements des partis; et si, lasse de voir toutes ses libertés se réduire à celle du *parlage* à la tribune et dans la presse, elle se détermine à changer de gouvernement, il est possible qu'elle le fasse sans glisser dans l'anarchie. Mais dans un pays aussi géographiquement, historiquement et politiquement divisé que l'Italie; dans un pays dont l'esprit national est à créer et l'indépendance à conquérir sur une grande puissance; avec des natures aussi ardentes, présomptueuses et vantardes, que le sont les natures italiennes; dans un tel pays, dis-je, l'adoption pure et simple du régime constitutionnel, tel que venait de le briser la France après un essai de trente-sept ans, était une faute capi-

tale. C'était se priver de la sagesse, de l'entente et de la vigueur si nécessaires aux cabinets italiens pour se rallier à la cause de l'indépendance commune. Au ciment dont on avait besoin, c'était substituer le plus actif des dissolvants.

Aussi les chefs de la Jeune Italie avaient-ils imposé ce système aux princes comme le meilleur acheminement aux bouleversements qu'ils méditaient. Maîtres du terrain électoral par l'influence des clubs et de la presse, il leur était facile de former des parlements animés de leur esprit. Comme ils comptaient sur leurs *frères et amis* d'Autriche et d'Allemagne pour la prochaine démolition de la puissance impériale et l'émancipation des provinces soumises à la domination étrangère (1), il leur fallait des chambres qui travaillassent à purger le reste de la Péninsule du jésuitisme monastique, papal et royal. Ils furent admirablement servis.

La chambre élective de Turin, sur laquelle pesait le fardeau de la guerre, et qui était appelée à recueillir les plus beaux fruits de la victoire, offrait, surtout dans les cent trente avocats qui en formaient les trois quarts, une rare collection de capacités désorganisatrices. Il faut remonter jusqu'à ces prélats du Bas-Empire dissertant sur *la gloire du mont Thabor*, pendant que trois cent mille Turcs escaladaient les remparts de Constantinople, pour

(1) Voir les instructions du comité socialiste de l'Italie, à la fin de l'ouvrage.

trouver l'exemple d'un corps délibérant aussi absurde. Plus coupable encore, l'assemblée turinaise, au lieu de débattre des questions oiseuses, s'occupait à retourner le poignard dans le sein d'une patrie qu'il importait de faire lever comme un seul homme contre un ennemi formidable.

En effet, que faisaient les représentants du *royaume de la Haute-Italie*, alors que l'armée de Charles-Albert, décimée par les fatigues et de glorieux faits d'armes, abandonnée de ses auxiliaires, manquant de vivres, de munitions, allait être écrasée par des forces supérieures? Ils employaient douze mortelles séances à décréter une *loi d'urgence* contre des communautés religieuses d'hommes et de femmes, dont ils ignoraient même le vrai nom (1). Les dispositions de cette loi méritent d'être connues, car elles n'ont pas de précédent dans les législations les plus révolutionnaires :

Art. 1er. Sont exclus à perpétuité de l'État subalpin les Jésuites, les Dames du Sacré-Cœur, les Oblats de Marie et de Saint-Charles, les Adora-

(1) Le projet de loi portait d'abord, parmi les communautés à proscrire, les *Oblats de Saint-Charles et de Marie*. Dans la discussion, quelques députés ayant observé qu'il n'existait pas de communauté de ce nom, mais qu'il y avait deux sociétés différentes, l'une des Oblats de Saint-Charles, l'autre des Oblats de Marie, la chambre jugea à propos de les comprendre tous dans la sentence de mort. En effet, les uns et les autres étaient coupables du même crime : ils étaient religieux fervents et possédaient quelques biens.

trices perpétuelles du Saint-Sacrement et les Liguoriens.

Art. 2. Injonction au gouvernement du roi de pourvoir immédiatement à la clôture des couvents, colléges et établissements quelconques desdites corporations.

Art. 3. Tous leurs biens et revenus, à quelque titre qu'ils soient possédés, sont irrévocablement dévolus à l'État. Les biens seront mis en vente, à l'exception de ceux que le gouvernement jugerait applicables à l'utilité publique.

Art. 4. Les religieux et religieuses d'origine étrangère devront évacuer l'État dans le terme de huit jours, à peine d'en être expulsés par la force publique. Défense de rentrer, sous peine d'une année de prison.

Art. 5. Même traitement pour les regnicoles qui, dans huit jours, n'auraient pas fait connaître à la police le domicile par eux élu, et qui, dans l'espace de deux mois, n'auraient pas obtenu leur sécularisation.

Art. 6. La liquidation des biens achevée, le gouvernement pourra assigner une pension alimentaire aux regnicoles qui auront rempli les conditions susdites.

Art. 7. On n'admettra aucune corporation ; on ne permettra aux corporations subsistantes l'ouverture d'aucune maison, d'aucune école, l'acceptation d'aucun legs, sans une loi spéciale.

Et cette loi sauvage était votée, le 21 juillet, par 109 voix contre 24! Et ces 109 représentants de populations catholiques avaient naguère juré fidélité au statut constitutionnel du 4 mars 1848, portant que la religion catholique est la religion de l'État, garantissant à tous la fin de l'arbitraire, l'égalité devant la loi, la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile et de toutes les propriétés!

Et sur quoi se fondaient ces étranges législateurs pour mettre ainsi des classes entières de citoyens hors les lois existantes et la grande loi de l'humanité?

La culpabilité des Jésuites et leur incorrigible perversité ne pouvaient être matière à discussion. L'immortel Gioberti avait résumé dans sept mortels volumes toutes les accusations amoncelées depuis trois siècles contre la célèbre société. L'auteur de ce factum, où la haine, montée souvent jusqu'au fanatisme, ne laisse rien à désirer sous le rapport de la partialité et de la mauvaise foi, venait d'être élevé par acclamation à la présidence de la Chambre turinaise. Au moment du débat, le grand pamphlétaire parcourait en triomphateur les principales villes de l'Italie, et l'on voyait des dames, même des prêtres, disputer aux chevaux l'honneur de traîner sa voiture. On pouvait donc, au sujet des RR. Pères, se contenter d'invoquer *l'opinion publique, la notoriété des faits*.

Il en était de même des Dames du Sacré-Cœur,

renommées pour leur jésuitisme et pour les funestes maximes qu'elles inspirent à leurs élèves, dont elles faussent l'éducation, corrompent le cœur, et qu'elles détournent de toute idée de liberté et de progrès.

Quant aux autres corporations à proscrire, le député Cornero, rapporteur du projet de loi, avouait lui-même qu'il manquait de renseignements sur les Adoratrices du Saint-Sacrement, sur les Oblats et les Liguoriens. Et voici les grandes lumières que la discussion enfanta :

Le député Demarchi : « Les Adoratrices sont, par leurs chants, des voisines incommodes. Il est possible qu'elles ne soient pas vraiment pernicieuses, mais un génie malfaisant les a amenées de Rome à Turin. Pour chasser les Liguoriens, il suffit de savoir qu'ils ont été expulsés de la Suisse. »

Le député Ravina : « A défaut d'autres raisons de chasser les Dames du Sacré-Cœur, leur nom si superstitieux ne suffirait-il pas? Le même motif est applicable à toutes les corporations qui s'appellent Adoratrices perpétuelles, Oblats, Liguoriens, etc. Dans les premiers temps de la simplicité évangélique, ces appellations étranges étaient inconnues. Ces créations et superfétations bigotes n'ont trouvé place dans la religion que depuis que son esprit s'est évaporé, et qu'elle s'est chargée de mille étrangetés et souillures.

« J'invite donc et je conjure la Chambre de ne

pas perdre un temps précieux à des bagatelles, comme si le salut de l'Italie ou du genre humain était attaché à la conservation de quelque débris de monacaille. (Applaudissements.) »

Le député Brofferio (le même qui, peu de jours auparavant, tonnant contre l'arbitraire, avait présenté un projet de loi pour la délivrance immédiate des personnes incarcérées jusque-là par mesure de haute police et sans jugement de l'autorité compétente) : « Ce n'est plus sous un manteau blanc, gris ou noir, dans le fond d'un cloître ou d'un désert, qu'on devient un bon citoyen et qu'on pratique l'Évangile. Et nous, cependant, en présence d'une révolution démocratique européenne, nous osons perdre des jours précieux à argumenter, incidenter, subtiliser pour savoir quelle différence il y a entre une dame du Sacré-Cœur et une adoratrice, entre un oblat de Saint-Charles et un oblat de Marie, entre un jésuite, un jésuitin, un jésuitant, un jésuitier, etc. ! Le député Lisio disait, l'autre jour, qu'il voterait pour autant de millions et de bataillons que l'on voudrait ; et moi, je dis que je voterai pour l'abolition d'autant d'oblats et de moines de toute espèce et couleur qu'il plaira à la Chambre. (Bruyants applaudissements.) »

Quant à la confiscation des biens, le raisonnement sur lequel on la fonda était aussi court que décisif : « Les biens des corporations proscrites n'appartiennent pas aux individus, ceux-ci ayant

fait vœu de pauvreté. Ils n'appartiennent plus aux corporations, puisqu'elles sont supprimées. Ils sont donc de bonne prise pour l'État (1). »

Le pays qui débute par de telles pages dans l'histoire parlementaire, n'a-t-il pas le droit de se tenir pour éminemment civilisé et civilisateur, et peut-il refuser la couronne de suprématie morale et civile que lui décerne son Gioberti (2)?

(1) Voir, pour l'histoire de ces fameuses séances, notamment celle du 19 juillet, entre autres feuilles turinaises, l'excellent journal intitulé : *L'Armonia della religione colla civiltà*, n° 9.

(2) V. *Del Primato morale e civile dell' Italia.*

CHAPITRE III.

Réclamations de la Savoie. — Sa conduite durant la guerre. — Prorogation du parlement turinais. — Despotisme ministériel. — Loi sur l'instruction publique. — Ministère Gioberti. — Objection.

Au milieu des ignobles discussions où les proscripteurs outrageaient lâchement leurs victimes, et provoquaient par le cynisme de leurs railleries les frénétiques applaudissements des banquettes et des tribunes, la cause de la liberté et de la justice trouva néanmoins de nobles et éloquentes voix. Ces voix partaient d'un pays politiquement uni à l'Italie par l'illustre maison souveraine qu'il lui a donnée, mais qui a toujours tenu, et doit tenir plus que jamais, à l'honneur de conserver sa nationalité distincte.

Dépouillée par la révolution de 93 de ses corporations religieuses, la Savoie avait, comme la France, profité du rétablissement de l'ordre pour rouvrir ces grandes écoles de l'esprit chrétien et des nobles dévouements Aucune de ces institutions qui ne se recommandât par la régularité et l'esprit de bienfaisance. Presque toutes se consacraient à

l'instruction publique, œuvre justement chère à un peuple que M. de Lamartine appelait naguère « le plus littéraire, le plus libéral, le plus intellectuel des peuples (1). »

De ce nombre étaient les deux magnifiques collèges-pensionnats de Chambéry et de Mélan, dirigés par les Pères jésuites, et peuplés d'élèves accourus de toutes les contrées de l'Europe. On pouvait différer d'opinion sur la valeur relative des méthodes d'éducation et d'étude qu'on y suivait, mais tous s'accordaient à reconnaître la conduite irréprochable et parfaitement inoffensive des maîtres, et l'utilité, pour le pays, de deux établissements dont la dépense annuelle dépassait un demi-million.

Dans les premiers jours de mars 1848, un ordre du cabinet turinais fit brutalement fermer ces deux maisons et jeter sur la voie publique des centaines d'élèves étrangers, de l'âge de dix à quinze ans, la plupart séparés de leurs familles par d'énormes distances. Le pays, pris au dépourvu, ne put que

(1) « J'ai été, pour ainsi dire, élevé dans vos montagnes ; c'est là que j'ai respiré l'air natal de la poésie, qui a commencé ma modeste illustration, auprès de votre jeunesse... C'est là que j'ai connu ces vertus admirables dont votre population offre le modèle à toute l'Europe ; c'est là que j'ai admiré ces études sérieuses qui ont fait de vous le peuple le plus littéraire, le plus libéral, le plus intellectuel de tous les peuples ; c'est là que j'ai contracté et que je conserverai toujours mes plus tendres amitiés. » (Réponse de M. de Lamartine à une députation de Savoisiens, le 20 mars 1848.)

protester par son indignation contre la violence faite à son humanité, à ses mœurs hospitalières, et aussi à ses intérêts matériels ; mais il se prépara dès lors à défendre le reste de ses instituts religieux contre la rage des *Voraces* italiens.

Aussi le projet de loi dont j'ai parlé plus haut ne fut pas plutôt connu, que de nombreuses pétitions, conçues dans les termes les plus énergiques, et couvertes de plus de vingt mille signatures, partirent de de toutes les vallées de la Savoie. Soutenus par ces démonstrations, les députés savoisiens luttèrent contre le fanatisme des persécuteurs avec la puissance que donnent l'intelligence de la vraie liberté, le sentiment de la justice et la voix de tout un peuple (1). Ils firent surtout ressortir l'ingratitude et le danger qu'il y avait à repousser les réclamations d'un pays qui, oubliant ses griefs contre le Piémont, avait épousé, avec un dévouement tout chevaleresque, la cause italienne, et faisait pour son triomphe des efforts qui, pour être couronnés d'un plein succès, n'avaient besoin que d'être imités.

En effet, la Savoie, bien qu'elle eût sujet de craindre que l'agrandissement du royaume subalpin n'aggravât le système d'absorption dont elle

(1) Si la Savoie eut la douleur de voir figurer quelques-uns de ses députés dans les rangs des proscripteurs, elle fut noblement vengée et représentée par les autres, notamment MM. Palluel, Costa de Beauregard, Jacquemoud (de Chambéry), de Martinel, de Villette, de Forax, Despiné, Girod et Perravex.

souffrait depuis bien des années, n'en avait pas moins répondu avec enthousiasme au premier cri de guerre. Seize mille de ses enfants, accourus sur le Mincio, n'avaient pas été longtemps en face des soldats de Radetzki, sans que ceux-ci apprissent à distinguer les *Italiens parlant français.* Ces braves, qu'on laissait manquer de tout au sein des plus riches contrées de l'Europe, vivaient la moitié du temps aux dépens de leur famille. Il était donc de toute convenance et justice que le gouvernement aux intérêts duquel ils faisaient de tels sacrifices, ne profitât pas de leur absence pour proscrire leurs parents et parentes engagés dans la milice religieuse, et pour ruiner des institutions vouées à l'éducation de leurs enfants.

Ces considérations restèrent sans effet sur l'esprit d'une chambre dominée par une faction souverainement intolérante, et qui ne voyait dans la liberté constitutionnelle que la faculté de transformer ses fureurs en lois. Dans la séance du 12 juillet, un de ces théologues piémontais qui ont leurs raisons pour préférer les plans de réforme de l'ex-prêtre Gioberti à ceux de Pie IX, l'abbé Monti, ouvrit le feu des invectives contre un pays qu'il connaissait aussi peu qu'il en était connu. Signalant au gouvernement l'esprit réactionnaire de la Savoie, les manœuvres jésuitiques de son clergé, il sollicitait des mesures vigoureuses, entre autres, l'éloignement des pasteurs hostiles au nouvel ordre de choses.

L'évangélique orateur fut vivement appuyé, et sa dénonciation acquit tant de valeur, dans les longs bavardages dont elle fut suivie, que la Chambre, déclarant la Savoie en état de suspicion, commit cinq de ses membres pour aller informer sur les lieux et aviser aux moyens de *giobertiser* le pays.

A quelques jours de là, les soldats savoisiens répondaient par des prodiges de valeur aux outrages prodigués à leur patrie. Abandonnés, trahis par ceux qui les avaient appelés, accablés par des forces infiniment supérieures, ils répondaient aux sommations de l'ennemi : Les Savoisiens ne se rendent pas ! et, s'ouvrant un chemin à travers ses bataillons, ils ne lui abandonnaient que des cadavres. La presse radicale elle-même les proposait aux Italiens comme des modèles d'héroïsme (1). La Chambre du sénat les déclarait *braves entre tous les braves* (2). Les journaux français relevaient le contraste que présentent sur le champ de bataille, d'un côté, un peuple ennobli par une éducation religieuse, sachant protéger les existences inoffensives et les vertus désarmées, repoussant avec une égale énergie l'oppression qui arrive du dehors, appuyée sur des baïonnettes, et l'oppression du dedans, qui poignarde ses victimes avec des lois:

(1) Voyez. entre autres journaux piémontais, *la Concordia*, n° 184.

(2) Séance du 29 juillet.

génies constituants de la Jeune Italie, l'absorption de l'instruction publique et la démoralisation officielle de la jeunesse tenaient le premier rang. L'avocat Boncompagni, ministre de l'instruction publique, avait parfaitement rempli leurs vues par un projet de loi en soixante-trois articles, consacrant le plus étrange despotisme qui se soit jamais vu.

S'octroyant, par le premier article, le droit exclusif de *procurer le progrès du savoir, la diffusion de l'instruction et la conservation des saines doctrines*, le nouveau *dieu des sciences* range sous son sceptre tous les établissements d'instruction et d'éducation publique : universités, colléges, pensionnats, écoles de garçons ou de filles, etc., avec défense à qui que ce soit d'ouvrir une école et d'apprendre à lire aux enfants du voisinage, sans avoir pris les ordres de Son Excellence.

Ce n'est pas tout : l'enseignement théologique, l'instruction religieuse et les exercices du culte devant encore trouver place dans le plan de M. l'avocat, il s'en adjuge la haute direction. Dans le préambule du projet de loi, M. Boncompagni n'approuve pas la faiblesse qu'ont eue les rois sardes, ses prédécesseurs dans le gouvernement de l'instruction publique, de prendre l'avis des évêques pour la nomination aux places de *professeur de théologie* et de *directeur spirituel* dans les colléges royaux. Il trouve mauvais qu'on ait accordé à une *autorité étrangère la faculté d'em-*

pêcher les choix faits par le gouvernement (1). Il abroge donc ce qu'il appelle les *priviléges* et l'*ingérance excessive des évêques en matière d'éducation* (2); et, en nommant et instituant lui-même les professeurs de théologie et les directeurs spirituels des pensionnats, il entend replacer les États sardes sous le règne du droit.

Qui ne voit, en effet, que la faculté, pour le ministre de l'instruction publique, d'enseigner la théologie, de faire le catéchisme et d'administrer les sacrements à la jeunesse catholique des États sardes, n'a rien qui sente le privilége, mais que c'est là un article du droit commun? Qui ne voit encore que la faculté réservée au susdit avocat et à son conseil, de disposer, comme bon lui semblera, au profit de sa valetaille, des quinze ou vingt mille grands et petits établissements d'instruction et d'éducation que possèdent les populations des États sardes, est aussi un droit éminemment constitutionnel?

J'ai beau fouiller dans mes souvenirs historiques, je ne trouve rien de semblable à ce projet de loi et à son préambule. Jamais, dans le délire de l'orgueil, ministre ne se rendit coupable d'un

(1) « Ad ogni modo si è creduto, che in alcun caso ad un' altra podestà non dovesse darsi facoltà di impedire una scelta sancita dal governo. » (*Progetto di legge sull' istruzione pubblica*, 7 juin 1848, p. 9.)

(2) *Ibid.*, p. 6.

si violent outrage à la conscience et à la dignité d'un peuple chrétien. La nation qui accepterait un tel joug descendrait au-dessous des esclaves de l'Asie.

Cependant, cette loi inconcevable, présentée à la Chambre, mais non discutée, a été mise provisoirement à exécution, *attendu l'urgence;* et l'on a vu les proconsuls de l'avocat-autocrate parcourir les provinces, usurper les droits de celles-ci, et organiser, à l'aide de leurs fondations et du trésor public, des colléges et pensionnats soi-disant nationaux.

Mais finissons-en avec le gouvernement constitutionnel subalpin, qui, lui aussi, allant de fièvre en chaud mal, semble pressé d'en finir avec les États sardes. Après avoir, en moins de dix mois, usé une demi-douzaine de ministères, dévoré les finances les plus prospères de l'Europe, désorganisé une excellente armée, doté le pays d'un emprunt forcé progressif, ce gouvernement vient enfin de tomber aux mains du belliqueux Gioberti. Et il paraît que celui-ci vient d'obtenir, non des populations sardes, à peu près exclues des élections, mais des frères et amis du socialisme, une Chambre ardente qui l'aidera à *déjésuitiser* de plus en plus le pays, et à porter le drapeau de l'indépendance italienne sur les hauteurs du Tyrol, à moins toutefois qu'il ne plaise au feld-maréchal Radetzki de venir planter le sien sur le mont Cenis.

Avant d'exposer mes conjectures sur l'avenir de l'Italie et de l'Europe, il est à propos de dissiper quelques préjugés assez communs dans le monde des honnêtes gens au sujet des libertés religieuses, et de répondre à cette objection : « Vous attachez trop d'importance à une question de nonnains, de colléges, d'écoles et de sacristie. En faisant dépendre de là le salut de l'Italie, vous donnez dans l'excès opposé aux excès du radicalisme. »

CHAPITRE IV.

Importance de la liberté religieuse. — Incompétence des gouvernements en matière de religion.—Réponse aux objections. — Liberté des associations religieuses.

On ne saurait trop le redire : les libertés sont toutes solidaires; en livrer une seule au pouvoir, c'est mettre en péril les autres. Mais, pour les nations chrétiennes, la liberté religieuse surtout doit être gardée avec une vigilance sans égale.

Pourquoi cela? Parce que la religion chrétienne est la seule qui, par le dogme de la fraternité universelle sous la souveraineté de Dieu, ait posé le vrai fondement de la dignité humaine et de toutes nos libertés; la seule qui ait pu mettre des limites inviolables aux prétentions du pouvoir et au devoir de l'obéissance; la seule qui, par la puissance des convictions qu'elle inspire, donne la force de mourir plutôt que de céder aux exigences de la tyrannie.

Pourquoi encore? C'est que, quand un peuple est fortement éclairé par l'enseignement chrétien sur les devoirs de ses gouvernants, ceux-ci sont obligés de marcher droit. S'ils s'écartent, ils seront

ramenés par le cri de la conscience publique, qui est la grande maîtresse des affaires. S'ils s'obstinent dans les voies de l'injustice, il y aura assez d'énergie, de modération et d'entente dans ce peuple pour les redresser et, au besoin, les congédier sans trop de tapage.

En effet, la religion, en déclarant le pouvoir originairement divin, ne fait nullement un dieu du mortel qui a l'honneur de l'exercer. Si, au lieu de l'accepter comme une charge céleste, il en fait litière à ses passions, rien n'empêche un peuple chrétien de soustraire *la perle* du pouvoir aux piétinements d'un être immonde.

Mais pour que le christianisme affranchisse un peuple et le fasse marcher dans le milieu de la liberté, entre les hontes de l'esclavage et les excès de la licence, il faut qu'il soit lui-même libre, indépendant.

OEuvre de Celui que les chrétiens adorent comme la source de toute vérité, de toute puissance, la religion du Crucifié ne doit porter l'empreinte d'aucun pouvoir humain. Loi fondamentale, souveraine, universelle, destinée à régler les rapports des hommes avec Dieu et des hommes entre eux, elle ne peut commander à tous qu'en restant au-dessus de tous. Elle n'est plus reçue à nous imposer des devoirs, du moment qu'elle prend les ordres d'un seul de nos semblables.

Le pouvoir qui la prêche et l'administre n'est

efficace qu'autant qu'il est accepté comme divin par la conscience, et que, purement ministériel, il ne se reconnaît d'autre mission que de veiller à l'intégrité et à la propagation du céleste dépôt. Or, le ministère religieux n'apparaît comme divin qu'autant qu'il est à l'abri de toute influence gouvernementale.

En somme, pour que la religion exerce ses droits sur tous, nul ne doit exercer des droits sur elle, et les gouvernants moins que personne. Qui donc a plus besoin qu'eux de la répression du frein moral? Et comment la loi du Christ s'imposera-t-elle à leurs passions si leurs passions peuvent s'imposer à la loi du Christ?

Envisageons les choses encore de plus haut.

La religion chrétienne, n'est-ce pas l'espoir de l'humanité, l'avenir du genre humain, l'unique médiatrice possible de la sainte alliance des peuples? Si ceux-ci consentent jamais à se reconnaître pour frères, sera-ce ailleurs qu'au pied de la Croix?

Regardez donc! qui a pu jusqu'ici ou qui pourra désormais donner une même âme et un même cœur à cent quatre-vingts millions d'hommes séparés par des milliers de langues, par des milliers de lieues? Comment se fait-il que, quand un fléau s'abat sur un peuple, une parole partie de Rome mette en émoi l'univers catholique, et que les chrétiens de l'Asie, de l'Océanie, de l'Afrique, de l'Amérique, lèvent les mains au ciel pour leurs frères persécu-

tés en Russie, en Pologne, et partagent leur pain avec les infortunés Irlandais? A qui devons-nous le spectacle divin, d'un côté, de missionnaires allant, aux frais de la charité européenne, affronter le martyre dans les îles inhospitalières de la mer du Sud pour reculer les limites de la grande patrie des âmes, et, d'un autre côté, de néophytes, naguère habitués à faire cuire au four l'étranger et leur compatriote, s'attendrissant aujourd'hui au récit des souffrances de leurs frères d'Europe, mêlant leurs prières, leurs larmes aux nôtres, joignant leur obole à l'aumône universelle?

Si les nations dites chrétiennes l'ont été si peu jusqu'ici dans leurs rapports, c'est à la politique toute païenne de leurs chefs qu'il faut s'en prendre. Elles semblent enfin comprendre que la paix est leur premier bien, et que *la paix est l'œuvre de la justice* (1); mais comment l'amour de la paix et de la justice pourra-t-il se généraliser, sinon par l'Évangile?

Que conclure de ces considérations, qu'il serait facile de multiplier, sur la divine influence de la religion de Jésus-Christ? — Qu'elle doit être soustraite à toute influence politique. La faculté que l'on accorderait à un gouvernement d'y porter la main, il faudrait l'accorder aux autres : dès lors, plus d'unité religieuse, plus de fraternité possible entre les individus et les peuples.

(1) Is., XXXII, 17.

Le devoir du gouvernement est de protéger chaque citoyen dans la profession de sa croyance, dans le libre exercice de son culte ; mais il ne doit pas s'aviser de protéger ni d'inspecter la religion elle-même. Dans la langue politique, protéger étant synonyme de gouverner, d'administrer, de manipuler, il arriverait encore à nos hommes d'État de nous donner, au lieu d'une religion divine propre à relier tous les hommes, une religion politique faite pour sanctifier le despotisme et courber les peuples, corps et âme, sous le joug d'un autocrate.

Fille de Dieu et mère des hommes, la vraie religion ne trouve d'appui digne d'elle que dans la puissance de son père et la libre conviction de ses enfants.

Répondons à quelques objections.

— L'abstention complète des gouvernements en matière religieuse, dira-t-on, serait possible, même convenable, s'il y avait accord sur cette importante affaire ; mais avec des religions opposées, ennemies, cette abstention rallumerait les anciennes luttes.

— Je crois plutôt qu'elle les empêcherait de se perpétuer. Demandez à ceux qui ont médité l'histoire des temps chrétiens, surtout depuis l'an 1517, ce qu'il serait advenu du protestantisme si les princes s'étaient abstenus, les uns de le protéger, les autres de le combattre. Ils vous répondront que le protestantisme aurait eu le sort de toutes les inno-

vations religieuses qui, livrées à elles-mêmes, s'évanouissent dès qu'elles perdent le charme de la nouveauté. Matière à disputes pour les savants, affaire de curiosité et de vogue pour les désœuvrés, les frondeurs et les moines ennuyés, il n'eût jamais ébranlé les masses, qui lui étaient généralement hostiles. La politique fit sa fortune, là en l'imposant par la violence, ici en lui donnant une apparence de martyre par les rigueurs qu'on déploya contre lui.

Aujourd'hui que les préventions religieuses sont visiblement en baisse, et que les partis, effrayés des tendances du rationalisme antichrétien et antisocial, inclinent vers un rapprochement, conviendrait-il de les parquer de nouveau à distance sous la garde des gouvernements? A Dieu ne plaise! Il y a partout dans les masses le sentiment confus, et dans les esprits supérieurs la conviction éclairée de ces deux choses : « Pas de salut pour l'Europe sans un retour à l'unité religieuse; et ce retour ne peut s'obtenir que par la voie douce de la persuasion au grand air de la liberté. »

De là ces efforts communs des catholiques et des dissidents pour combattre les églises d'État, les papautés laïques, et réclamer l'indépendance de l'ordre religieux, efforts déjà couronnés de succès dans les pays où la liberté religieuse rencontrait le plus d'obstacles, dans la protestante Allemagne et la joséphiste Autriche.

L'incompétence des pouvoirs politiques en matière de culte et de croyance, et la défense d'y intervenir autrement que pour réprimer les violences et les désordres, tel est l'article que la conscience universelle fera bientôt insérer en tête de toutes les constitutions.

— En excluant ainsi le pouvoir politique des affaires religieuses, vous allez plus loin que l'Église catholique, si jalouse cependant de son indépendance. Cette protection des souverains, que vous jugez si funeste, l'Église n'a cessé de la solliciter comme un bienfait ; elle l'a même achetée au prix de grands sacrifices dans les concordats signés avec eux. Ne les a-t-elle pas appelés les *évêques du dehors?*

— Dans un temps où l'éducation religieuse et civile de nations demi-sauvages exigeait impérieusement le concours des deux puissances ; quand, plus tard, le protestantisme arma la moitié de l'Europe pour l'abolition du catholicisme, l'assistance du pouvoir séculier devint une nécessité, moins pour l'Église, qui a son point d'appui plus haut, que pour la civilisation étrangement compromise. Dans l'opinion des princes et des peuples catholiques, cette protection n'impliquait aucun droit sur l'Église ; elle n'était que le devoir de veiller à la défense de sa doctrine, de ses institutions et de ses lois. Avec des souverains qui lui avaient donné des preuves de leur dévouement, l'Église avait lieu

d'espérer que l'exécution franche et loyale des concordats rendrait moins préjudiciables à son indépendance les concessions qu'elle leur faisait.

Aujourd'hui tout est changé dans l'ordre politique. Les *évêques du dehors* ont si bien fait les papes au dedans, que, par une juste disposition du Ciel, les uns ont perdu du même coup le sceptre et la houlette, les autres sont devenus des rois honoraires. Les nouveaux gouvernements, expression variable des partis, et n'usant du pouvoir que pour prolonger leur précaire existence, n'offrent ni la stabilité ni la moralité nécessaires pour se faire octroyer une part quelconque dans la direction des affaires religieuses.

L'Église est donc providentiellement mise en demeure de ressaisir le plein gouvernement d'elle-même. L'opinion publique, s'apercevant enfin que la liberté religieuse est le plus grand obstacle au despotisme politique, lui prêtera son appui dans l'œuvre de l'affranchissement. Et si jamais gouvernement tentait de restaurer à son profit la confusion des deux pouvoirs, il y aurait accord pour lui dire : Sire ou Excellence, optez entre le gouvernement des âmes et celui des corps, car nous n'en souffrirons pas le cumul. Si vous préférez le surplis de l'apôtre au manteau royal ou à la simarre, nous prierons le Pasteur suprême de bénir votre dévouement. Bon voyage ! — Mais ne suis-je pas l'*évêque du dehors ?* — Eh bien, à la porte ! l'égalité uni-

verselle, que nous ne pouvons obtenir ailleurs, nous voulons du moins la maintenir à l'Église.

— Refuser à l'État toute influence sur les affaires religieuses, c'est le décharger de l'obligation de fournir à l'entretien du culte. Comment serait-il tenu de salarier un service qu'il n'aurait pas le droit de surveiller?

— Vous oubliez que la nation seule a le droit de s'appeler l'État. Les hommes du gouvernement ne sont que des mandataires auxquels elle a confié l'exécution de ses volontés. Elle leur fournit les subsides nécessaires pour les divers services publics, entre autres le service religieux. En décrétant la liberté des cultes, la Constitution abandonne par là même à chaque société religieuse la surveillance de son culte, la connaissance et la répression des délits contraires à son esprit et à ses lois. Si, sous prétexte qu'il paye, le gouvernement veut s'ingérer dans ces choses, il devient oppresseur, et il doit y avoir accord entre tous les partisans de la liberté religieuse pour réprimer ces abus de pouvoir.

— Mais une liberté complète en matière religieuse, ce serait la faculté laissée à chacun de travailler à l'extinction de tout ordre moral par la propagation des doctrines les plus pernicieuses; ce serait l'anarchie au cœur même de la société.

— Non certes; en religion, comme en toute autre chose, la liberté ne peut pas être sans limites, absolue. La faculté pour chacun de professer, de

prêcher sa croyance, d'exercer son culte, ne donnera jamais le droit de travailler à la ruine de toute croyance, de tout culte. Pour l'Europe et tous les peuples éclairés de ses lumières, il n'y a que deux religions sérieuses, ou plutôt il n'y en a qu'une : la religion du vrai Dieu, communiquée d'abord à un peuple par Moïse, développée ensuite, et étendue à l'univers par Jésus-Christ et ses apôtres.

Ces deux formes religieuses, appuyées sur un passé historique immense et de grands résultats moraux, offrent seules les éléments de la civilisation et du progrès universel : l'unité de Dieu, la fraternité des hommes, la sainteté des liens de la famille et du droit de propriété. Tout culte sérieux qui s'élève sur cette base a droit à la tolérance civile. Tout culte qui se place en dehors de ces données civilisatrices et bâtit sur le vide, mérite qu'on dise à ses inventeurs : La société ne reconnaît à personne le droit de la mettre en question. Si vous tenez à l'essai de vos théories, la voie de terre et de mer vous est ouverte ; allez chercher un terrain propice.

La liberté religieuse une fois admise avec les seules restrictions qu'impose le salut de la société, il faut en accepter une des premières conséquences, savoir, la faculté pour les citoyens de s'associer dans un but religieux.

En effet, le christianisme n'est pas une affaire idéale, un aliment à des spéculations curieuses et

stériles : c'est une religion éminemment positive, pratique, qui tend à traduire ses doctrines en œuvres, ses préceptes en institutions; et c'est par là qu'il est éminemment social et civilisateur.

La puissance d'association, que les hommes emploient trop souvent à s'entre-déchirer, à s'élever et s'enrichir les uns aux dépens des autres, le christianisme la fait servir à leur perfectionnement moral et à l'exercice de sa vertu par excellence, la charité. S'unir pour devenir meilleurs et plus utiles à ses frères, telle est l'idée mère des instituts religieux.

On nous dit qu'il ne faut pas confondre les communautés religieuses avec la religion elle-même. — Non, mais il est certain qu'elles en sont l'inspiration la plus haute, la plus pure. Si vous les abolissez, vous verrez la religion dépérir, comme dépérit l'arbre qu'on dépouille de ses feuilles, de ses fleurs et de ses fruits. Vous portez de plus une grave atteinte à la société, comme vous allez voir, en considérant les instituts religieux au point de vue social.

CHAPITRE V.

Vœux de religion. — Importance sociale des instituts cloîtrés. — Réponse aux anti-moines.

Le fondement des instituts religieux est dans les trois obligations que contractent leurs membres, d'obéir à une règle commune, de ne rien posséder en propre, et de pratiquer la continence parfaite. Les uns, séquestrés du monde, vivant de leurs rentes ou du travail de leurs mains, se consacrent à la prière, à la méditation des choses saintes, aux austérités de la pénitence. Les autres, mêlés au siècle, s'adonnent à l'éducation de la jeunesse, à la culture des sciences, au service des malades, à l'évangélisation des peuples, etc.

Les ennemis de la vie religieuse en attaquent d'abord la base, et leur plus forte objection contre les trois vœux est qu'ils sont en opposition avec l'esprit de notre siècle. Ils attaquent aussi les personnes, surtout les religieux cloîtrés, et demandent à quoi servent ces pieux fainéants.

Que l'obéissance à une règle éminemment morale, que le renoncement à toute propriété personnelle et aux voluptés de la chair, soient l'opposé

de l'esprit du siècle, rien de plus vrai ; et voilà pourquoi les instituts religieux sont une nécessité.

En quoi consiste en effet l'esprit du siècle ? En trois choses : 1° dans l'horreur d'obéir et la fureur de commander ; 2° dans la passion de s'enrichir au plus vite et avec le moins de travail possible ; 3° dans une soif de jouissances sensuelles, qui fait de l'homme une intelligence au service d'un animal. Que cet esprit se généralise chez une nation, il faut qu'elle périsse.

Vous aurez beau vous creuser la cervelle, il n'y a que deux moyens de combattre ces trois principes de mort : la répression morale par le spectacle de grandes vertus, la répression matérielle par la terreur du châtiment.

Vous ne voulez pas que la religion ouvre des écoles de vertu qui prêchent au public l'amour de la règle, de la subordination, l'esprit de pauvreté, le mépris du superflu dans le vivre et le couvert, et la résistance aux instincts sensuels. Subissez donc le sort des peuples qui ont aboli les couvents, entre autres, de la philosophique Angleterre, qui, à la place des sept à huit cents monastères dont l'avait dotée le catholicisme, a maintenant près de onze mille prisons florissantes, plus le débouché de Botany-Bay (1). Pour une maison religieuse que vous

(1) V. M. Rubichon, *De l'action du clergé dans les sociétés modernes*, p. 134. — *Solution de grands problèmes*, tom. III, ch. XXXIX.

abattrez, attendez-vous à bâtir dix maisons de force, savoir : une caserne fortifiée, un dépôt de mendicité et sept à huit prisons. Avec cela vous pourrez lutter quelques années contre le flot toujours montant de la démoralisation et de la misère ; mais enfin il vous submergera.

Vous demandez à quoi servent les pieux fainéants appliqués aux contemplations et aux austérités du cloître. Eh certes ! ils servent par leurs exemples à combattre la désastreuse influence des milliers de fainéants impies, immoraux, orduriers, ambitieux et rapaces, qui encombrent les villes de l'Europe, y poussent le peuple aux batailles révolutionnaires, dont ils recueillent les fruits sans en affronter les dangers, et qui travaillent à une transfiguration sociale qui mette à leur discrétion le pouvoir suprême, les fortunes publiques et privées, et les plus belles femmes.

Tout le monde aujourd'hui convient que les couvents furent, avec la papauté, le seul refuge de la civilisation contre la barbarie du moyen âge. La barbarie socialiste et communiste serait-elle donc moins à craindre que la barbarie des Francs, des Bourguignons, des Normands, des Goths ? Il y avait un sang vierge et généreux dans ces terribles enfants du Nord, destinés à purifier le monde des immondices de la civilisation païenne. Que trouvez-vous dans nos rêveurs d'un monde nouveau,

sinon des natures dégradées, flétries par tous les vices? Les anciens barbares ne pouvaient se défendre d'un sentiment de respect et de vénération pour les vertus du cloître ; les nôtres n'en parlent qu'avec l'expression de la rage. Ils comprennent à merveille qu'ils ne peuvent régner sur un peuple chrétien, et que le meilleur moyen d'arracher le christianisme du cœur d'un peuple, c'est d'en abattre les forteresses morales.

— Mais, direz-vous, ne peut-on donc croire et pratiquer le christianisme qu'à l'ombre d'un couvent? Le clergé séculier ne suffit-il pas à l'instruction religieuse d'un peuple? N'est-ce pas à lui qu'il a été dit : Allez, enseignez !

— Vous ignorez donc que les ennemis du clergé régulier ne veulent pas davantage du clergé séculier, ou ne veulent qu'un clergé gouvernemental, c'est-à-dire absolument nul. Aux dupes près, dont il ne faut pas tenir compte, si vous découvrez quelque part des destructeurs de couvents qui ne visent pas à l'abolition de la papauté, de l'épiscopat et de tout sacerdoce, vous aurez fait une belle trouvaille. Que sont, pour les sauvages oppresseurs de l'Italie et de la Suisse, le pape le plus doux, le plus libéral, Pie IX, l'évêque le plus tolérant, le prisonnier de Chillon? Ce sont des jésuites qu'il faut charger de chaînes, en attendant qu'on puisse les égorger sans péril.

Et puis, comprenez-le bien, le christianisme n'est pas une leçon scientifique qui s'apprenne seulement par l'enseignement oral : c'est un combat opiniâtre contre nos mauvais penchants, un exercice de toutes les vertus. Or, ce combat n'a pas lieu là où la religion ne peut former des compagnies de vigoureux athlètes. Il est d'expérience que les vertus communes ne deviennent populaires que sous l'influence des vertus hors de ligne.

Le génie du mal a partout semé, avec une profusion désespérante des foyers de démoralisation. Des temples somptueux que l'agiotage a élevés au dieu de l'or, entrez dans nos écoles de philosophie panthéiste ou sceptique ; de là dans les théâtres ; des théâtres dans les cabinets de lecture inondés de romans-feuilletons, de romans-volumes ; des cabinets de lecture allez dans les clubs ; des clubs dans les banquets socialistes ; des banquets dans les antres des sociétés secrètes ; comptez les maisons qui ne se nomment pas ; parcourez les publications incessantes de l'école démocratico-sociale.

Quelle est la doctrine commune à toutes ces écoles ? C'est la réhabilitation de la chair, la glorification de toutes ses convoitises, le culte de la matière, un profond mépris du consolant avenir que le christianisme nous promet dans un monde supérieur. C'est par là même le droit égal de tous aux jouissances de cette vie par l'abolition de la propriété et de l'exclusivisme conjugal.

Et ces dégradantes maximes ne se présentent pas seulement aux esprits avec l'appareil de la science, le charme de la parole et toutes les séductions de la poésie et de l'image; elles entraînent les cœurs par l'ascendant de l'exemple ; elles prennent corps dans la vie du grand nombre, qui est bientôt la vie de tous.

Que pouvez-vous opposer à ce débordement du sensualisme, sinon le spectacle du spiritualisme chrétien?

Aussi longtemps que le vice aura des milliers d'apôtres pour nous enseigner que le corps et le temps sont tout, que l'âme et l'éternité ne sont rien, il faudra des apôtres qui nous montrent par leurs paroles et leurs œuvres que l'âme et l'éternité sont tout, que le corps et le temps ne sont rien.

Ce sont là des excès, dites-vous. — Soit, mais des excès grandement nécessaires pour neutraliser l'influence d'excès contraires. Puisque la société abonde en corrupteurs qui veulent nous transformer en purs animaux, l'équilibre social exige qu'il y ait des Trappistes, des Chartreux, des Capucins, des Carmélites, qui nous excitent à vivre en purs esprits, afin que, marchant entre ces deux extrêmes, nous nous déterminions à vivre en hommes.

Encore un coup, sans le spectacle de vertus extraordinaires, on n'obtiendra jamais d'un peuple la mesure de vertus communes indispensable à la vie sociale.

Foyers de vie morale, remparts élevés par la religion contre les passions et les vices immondes qui finissent par étouffer les peuples dans la fange et le sang, voilà ce que sont les cloîtres; voilà leur premier titre à une paisible et honorée existence chez un peuple *qui n'a pas reçu son âme en vain* (1).

N'eussent-ils que l'avantage de discipliner une foule de volontés, et de les occuper innocemment, ils ne laisseraient pas que d'être précieux, au jugement d'une saine politique. Écoutons un grand penseur et homme d'État :

« Qu'est-ce que l'état religieux dans les contrées catholiques? C'est l'esclavage ennobli. A l'institution antique, utile en elle-même sous de nombreux rapports, cet état ajoute une foule d'avantages particuliers et la sépare de tous les abus. Au lieu d'avilir l'homme, le vœu de religion le sanctifie; au lieu de l'asservir aux vices d'autrui, il l'en affranchit. En le soumettant à une personne de choix, il le déclare libre envers les autres, avec qui il n'aura plus rien à démêler. Toutes les fois qu'on peut amortir les volontés sans dégrader les sujets, on rend à la société un service sans prix, en déchargeant le gouvernement du soin de surveiller ces hommes, de les employer, et surtout de les payer. Jamais il n'y eut d'idée plus heureuse que

(1) Ps. XXIII.

celle de réunir des citoyens pacifiques qui travaillent, prient, étudient, écrivent, font l'aumône, cultivent la terre, et ne demandent rien à l'autorité.... Il y a trop de mouvement, trop de volontés déchaînées dans le monde. *A quoi servent les religieux ?* ont dit tant d'imbéciles. Comment donc? est-ce qu'on ne peut servir l'État sans être revêtu d'une charge? Et n'est-ce rien que le bienfait d'enchaîner les passions et de neutraliser les vices? Si Robespierre, au lieu d'être avocat, eût été capucin, on eût dit aussi de lui en le voyant passer : *Bon Dieu ! à quoi sert cet homme* (1)? »

Et puisqu'il s'agit surtout de l'Italie, les véritables libéraux italiens me permettront de leur adresser une question semblable : « Si les Mazzini, les Sterbini, les Guerrazzi, les Brofferio, les Ravina, les Valerio, etc., au lieu de se bourrer de voltairianisme et de hanter tels couvents que nous a légués le paganisme, s'étaient faits Jésuites, Liguoriens ou Oblats, ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que la cause de l'indépendance et des libertés de la Péninsule y eût beaucoup gagné? »

Enfin, quel est le grand argument des antimoines? « Ce genre de vie ne nous va pas! » — Soit; mais s'il va à ceux qui l'embrassent, pourquoi les inquiéter? Leur vie de régularité et de privations serait-elle moins inviolable que votre vie

(1) De Maistre, *du Pape*, liv. III, ch. II.

de fainéantise et de licence? Parce que leurs goûts vous déplaisent, est-ce une raison de leur imposer les vôtres? Celui-là est indigne de toute liberté, qui ne sait pas la respecter dans les autres.

On peut ne répondre que par le mépris à ces misérables chicanes contre les instituts religieux, tant qu'elles ne se traduisent pas en actes. Mais quand elles osent s'afficher à la tribune parlementaire; quand des hommes, souillant le caractère sacré du législateur, ont l'audace de proposer la proscription de classes entières de citoyens de l'un et de l'autre sexe, attendu que *leur voisinage est incommode*, que *l'habit et le nom* qu'ils portent *paraissent ridicules*, etc., le mépris ne suffit plus. C'est par un cri d'horreur que les honnêtes gens et les vrais libéraux doivent protester. Et si un corps législatif s'oublie jusqu'à transformer en lois ces motions infâmes, il y a urgence pour la nation de le rappeler à l'ordre, ou plutôt de pourvoir à son remplacement; et si elle ne le fait pas, on est en droit de lui dire : « Tu es plus loin de la liberté que les habitants du Congo. Le christianisme a glissé sur ton âme comme l'eau sur la peau du nègre. »

CHAPITRE VI.

Services des instituts religieux actifs.— Évangélisation universelle. — Éducation de la jeunesse. — Moyen d'universaliser l'éducation et de la rendre gratuite. — Œuvres de bienfaisance. — Du droit légal des pauvres à l'assistance. — Deux remèdes seuls efficaces contre le paupérisme.

L'importance sociale des religieux cloîtrés ou contemplatifs une fois reconnue, celle des religieux actifs ne souffre pas le doute. Outre que ceux-ci entretiennent, comme ceux-là, au cœur de la société, l'arome vital des vertus, ils se recommandent encore par des services non moins précieux.

Il y a, pour tout peuple catholique, trois œuvres essentielles : l'évangélisation du monde, l'éducation de la jeunesse, le soin des pauvres et des malheureux.

Évangélisation. — Un peuple n'est digne du beau nom de catholique (*universel*) qu'autant qu'il en accepte les charges, et que, regardant tous les peuples comme ses frères, il concourt à leur procurer, selon ses forces, l'inestimable don des lumières évangéliques.

Je crois l'avoir prouvé ailleurs : les maux de l'Europe ont leur première cause dans une vieille et criminelle lutte contre sa sublime mission. Affranchie la première par le Christ, pour devenir l'instrument de l'affranchissement universel, elle a consumé jusqu'ici en misérables disputes, en sanglantes et sacriléges orgies, le divin patrimoine de la civilisation chrétienne, destiné à l'universalité des nations. Qu'a-t-elle fait pour ces huit cents millions d'hommes toujours courbés sous le joug d'affreuses superstitions et d'institutions brutales? Elle a envoyé l'écume de sa population leur arracher un or souillé de sang et de larmes, et leur offrir en retour des maladies hideuses, des vices inconnus, tous les raffinements d'une corruption savante. C'est pour avoir refusé de combattre la barbarie au dehors que l'Europe aujourd'hui la voit renaître dans son sein (1).

Or, comment les nations chrétiennes peuvent-elles réparer ce mal et acquitter leur dette envers les peuples toujours *assis dans les ténèbres de la mort?* Est-ce là l'œuvre de ce qu'on appelle les gens de l'État? Confiera-t-on la propagation du christianisme en Asie, dans l'Afrique et l'Océanie, à ceux qui n'ont su que l'opprimer en Europe?

Évidemment ce n'est que par des associations

(1) Voy. *Les idées d'un catholique sur ce qu'il y aurait à faire*, ch. XV et suiv.

pieuses entre les fidèles qu'on peut réaliser les ressources nécessaires à ces saintes entreprises. Ce n'est que par des associations de prêtres, de religieux, de religieuses, qu'on peut recruter, discipliner et entretenir des légions d'apôtres, d'instituteurs, d'institutrices. Que les gouvernements secondent ces efforts, à la bonne heure ; ils y trouveront ce que le ciel et la terre accordent toujours aux gouvernements civilisateurs : gloire, puissance morale, avantages politiques, industriels et commerciaux (1). Mais l'initiative ne leur appartient pas.

Éducation. — S'il y a devoir de religion et d'humanité pour un peuple chrétien de coopérer à l'éducation des peuples barbares, plus pressante encore est l'obligation de pourvoir à la bonne éducation de la jeunesse. Celle-ci, en effet, se compose d'individus entrant dans la vie avec l'ignorance et tous les instincts grossiers qui font le barbare. La religion seule peut éclairer et civiliser ces jeunes sauvages, en faire des enfants dociles, laborieux, de vertueux époux, de bons citoyens.

Comment élever, agrandir, améliorer un esprit, si vous ne lui apprenez pas d'où il descend, où il doit remonter, et par quels moyens il peut redresser, maîtriser ses inclinations vicieuses ?

Comment faire accepter à tous le travail, en allé-

(1) *Idées d'un catholique*, etc.

ger le poids, le tourner au bien général, sinon en disant à celui qui naît dans l'aisance : Le travail est un devoir que Dieu impose à tous ! et au pauvre : Tout travail a récompense; le moins rétribué ici-bas est un riche trésor là-haut ?

Qu'est-ce qu'un jeune homme qui sait lire, écrire et bien grouper des chiffres, si la religion ne lui dit pas au cœur : Chaque progrès de ton esprit dans le savoir doit te rapprocher du *Dieu des sciences*, te rendre, comme lui, père, bienfaiteur, défenseur de ceux qui en savent moins que toi? Qu'est-il? un fripon plus capable. — Lisez donc nos statistiques criminelles.

Qu'est-ce qu'un travailleur intelligent, un grand industriel, à qui la religion n'a pas dit au cœur : Toute invention, tout perfectionnement est un bienfait de la Providence, que tu dois rendre profitable à tes frères, si tu veux t'enrichir chrétiennement, t'ennoblir devant Dieu et devant les hommes? Qu'est-il? c'est un ogre qui fera publiquement dévorer vos enfants à ses machines. Rappelez-vous les atrocités qui partout ont nécessité des lois *sur le travail des enfants dans les manufactures.*

C'est dire que l'instruction n'est qu'un fléau si elle n'est pas chrétienne. Comment la rendre telle?

Il y a différentes méthodes plus ou moins propres à ouvrir les jeunes intelligences aux connaissances humaines. Il n'y en a qu'une, absolument qu'une, pour les former aux croyances et aux vertus

chrétiennes : c'est de leur en offrir l'image vivante dans les maîtres. Ceux-ci, par leurs exemples, déterminent la constitution morale de l'enfant d'une manière mille fois plus efficace que la mère par la gestation, la nourrice par ses soins, ne déterminent sa constitution physique.

Or, à qui appartient-il de former des maîtres exemplaires, dévoués au bien de la jeunesse, sans retour sur eux-mêmes, doués de la vertu la plus indispensable pour la culture intellectuelle et morale de l'enfance, soit d'une charité patiente, infatigable ? Est-ce bien là une création officielle, une émanation de cet État qui doit se reconnaître, non indifférent, mais incompétent en matière religieuse ?

Le gouvernement, avec ses gros salaires et ses promesses d'avancement, que peut-il inspirer à ses fonctionnaires dans l'instruction publique ? Le désir de paraître, de viser à l'effet, de se recommander, soit par l'intrigue, soit par l'éclat d'une instruction plus brillante que solide ? Il trouvera, si vous voulez, de savants professeurs, mais non ce que la famille et la société réclament avant tout, par-dessus tout, des éducateurs, des maîtres ès vertus.

Et puis, si vous reconnaissez au gouvernement le prétendu droit d'enseigner, avec nos idées d'égalité il est impossible que vous ne consacriez pas le principe de *la gratuité de l'instruction à tous ses degrès et de la facilité offerte également à*

tous les jeunes gens non disgraciés par la nature d'arriver aux honneurs du doctorat.

Qu'en résulterait-il sous le rapport financier ? — La nécessité de doubler les impôts.

Qu'en résulterait-il sous le rapport civil et social ? — Un déclassement dans les professions cent fois pire que celui qui déjà nous tue. Au lieu de compter par cent mille les capacités quémandeuses, qui disent au gouvernement : Des places, sinon guerre à mort ! nous en aurions des millions : plus de bras pour remuer la terre et en élaborer les produits.

Qu'en résulterait-il sous le rapport moral et religieux ?

— L'universalité du mépris de la religion et des bonnes mœurs. Vainement le législateur croirait-il obvier à ce fléau en accordant quelques heures dans la semaine aux ministres des différents cultes pour entretenir de religion la jeunesse. La religion n'est rien dans l'éducation quand elle n'y occupe pas la première place, quand elle n'en est pas l'âme. Un maigre catéchisme, entremêlé à un système d'éducation tout philosophique (le gouvernement n'en peut pas donner d'autre), serait plus préjudiciable qu'utile. Il ôterait à la religion l'attrait de la nouveauté, et la priverait ainsi de l'unique moyen d'appâter la jeunesse au sortir d'une éducation païenne.

L'éducation gratuite par le gouvernement, c'est le pur socialisme, c'est achever la ruine des contri-

buables pour consommer l'abrutissement de la jeunesse.

Comment donc procurer à un peuple, sans l'écraser sous le poids des charges publiques, le bienfait d'une éducation qui féconde et purifie l'instruction en lui donnant pour base le christianisme? éducation gratuite pour les classes pauvres, et qui, sans imprimer un funeste élan aux médiocrités orgueilleuses, ouvre les trésors de la science au talent et au mérite le plus bas placés?

Il n'y a qu'un moyen, la liberté complète de l'instruction. Laissez la carrière ouverte à tous les talents, à tous les dévouements. N'écartez que les corrupteurs publics. Abandonnez aux parents le choix de ceux qui doivent les aider dans l'accomplissement du plus important de leurs devoirs.

Que cette Église catholique, qui a couvert l'Europe d'universités et d'écoles et les a peuplées d'enfants pauvres, à une époque où la science était honnie des grands; que cette Église, dis-je, puisse demander aux uns le sacrifice d'une partie de leur superflu, aux autres l'immolation de leur personne, et nous verrons si la charité, affranchie des entraves légales, ne nous donnera pas, en matière d'instruction publique, ce que nous n'obtiendrons jamais de la légalité au prix des plus énormes sacrifices.

Mais la liberté de l'instruction implique nécessairement l'abstention du gouvernement. La faculté

laissée à celui-ci de faire concurrence aux institutions provinciales, communales et particulières, c'est la faculté de les tuer; c'est le monopole, car il a pour ruiner ses rivaux les subventions du trésor et la distribution des places.

Et puis, je vous le demande, quel droit peut avoir le gouvernement, c'est-à-dire quelques ministres, de mettre à la charge de la nation les établissements d'instruction qu'il leur plaira, quand la nation elle-même s'est réservé de pourvoir à ce besoin? Les citoyens devront-ils donc supporter les frais et de l'éducation qu'ils font donner à leurs enfants et de l'éducation rivale que MM. les ministres daignent offrir au public? Libre à ceux-ci d'user de la liberté accordée à tous d'ouvrir des écoles, mais il faut qu'ils le fassent à leurs dépens. D'ailleurs, le gouvernement devant se reconnaître incompétent en matière religieuse, ses ministres ne pourraient prescrire aux instituteurs qu'ils établiraient l'enseignement d'une croyance religieuse fixe et déterminée. Or, une doctrine religieuse vague et indéfinie étant absolument impuissante à déterminer dans la jeunesse une vie vraiment morale, il s'ensuivrait que le système du gouvernement en matière d'éducation serait trop immoral pour que l'Etat dût en faire les frais.

On me demandera peut-être ce que deviendront les établissements de l'État quand le gouvernement

ne pourvoira plus ni à leur administration ni à leur entretien.

Ces établissements, au lieu d'être le domaine de M. le ministre de l'instruction publique et de son conseil, redeviendront ce qu'ils auraient dû toujours rester, la propriété de l'État réel, c'est-à-dire des provinces, des communes, au profit et aux frais desquelles ils ont tous été primitivement fondés. Ils auront pour se soutenir leurs propres revenus et les subventions locales, auxquelles ils acquerront des droits proportionnés à leurs services. Si nonobstant ces avantages ils succombent dans la lutte, n'est-il pas juste, n'est-il pas dans l'intérêt général, qu'ils fassent place aux plus dignes?

— Mais, avec la grande influence que le clergé et les associations religieuses exercent sur les esprits, avec les moyens qu'ils possèdent de créer des ressources, il est à craindre que les établissements laïques n'aillent en ruine, et que la concurrence, que vous invoquez comme condition de progrès, ne soit illusoire.

— Si cette absorption de l'enseignement devait jamais avoir lieu, évidemment ce ne serait qu'en vertu d'un jugement unanime de l'opinion nationale, puisque, en cas de partage, rien n'empêcherait la minorité d'entretenir ses écoles en face de celles de la majorité. Or, je ne sais trop qui aurait

le droit de se plaindre d'un tel jugement, et d'un état de choses qui offrirait à tous une éducation jugée bonne par tous.

Mais, avec nos dissidences religieuses et autres, cette unanimité est encore bien loin de nous. L'exemple de la Belgique et des États-Unis, où la liberté n'est pas un mensonge légal, prouve que le succès des écoles ecclésiastiques et religieuses, loin de nuire aux institutions laïques, contribue à leur prospérité en les obligeant à donner plus de soins à l'éducation morale de la jeunesse.

La liberté pour tous! Point de priviléges, pas plus pour les corporations ecclésiastiques et religieuses que pour les séculières! Car, pour les unes comme pour les autres, le privilége est une prime accordée à la paresse, à la routine, à la spéculation.

OEuvres de bienfaisance. — L'assistance des pauvres et des malheureux est un devoir sacré pour tout peuple chrétien. Mais malheur au pays où la charité, bannie des cœurs, devrait se réfugier dans les lois! Malheur encore au gouvernement qui, par la rage de centraliser, se réserverait le monopole de la bienfaisance!

Reconnaître le droit des pauvres à l'assistance du gouvernement, c'est ériger la gueuserie en profession légale; c'est établir cette *taxe des pauvres*, qui, depuis trois siècles, désole, écrase la propriété en Angleterre, et ne fait qu'accroître le nombre et la misère des indigents.

Le droit à l'assistance, comme le droit au travail, c'est le pur communisme. En effet, comment veut-on que le gouvernement soulage toutes les misères, occupe tous les bras, s'il ne dispose pas souverainement de toutes les fortunes, de toutes les propriétés?

Sans doute, avec une société aussi anormale que celle que nous avons reçue des gouvernements du passé, la charité privée se trouve impuissante à secourir les effroyables misères entassées dans nos grandes villes. Aux armées d'ouvriers brusquement licenciées par l'industrie, et que le désespoir pousserait à l'insurrection, l'humanité et la sécurité publique exigent que l'État donne du pain. Mais en remédiant à ce mal temporaire, il faut l'empêcher de devenir chronique, et veiller à ce que le paupérisme ne prenne pas inscription dans les lois et le budget.

Quels moyens employer? La raison et l'expérience n'en indiquent que deux qui soient vraiment efficaces : la liberté des provinces, la liberté des instituts religieux.

Rendre la liberté aux provinces, c'est y reporter la vie, le mouvement. C'est leur donner le moyen d'occuper utilement, innocemment une foule de bras, d'ambitions et de capitaux, qui ne peuvent s'accumuler dans les grands centres sans y faire explosion. C'est dissoudre lentement et sans violence les terribles agglomérations que présentent

nos capitales par le révoltant contraste d'énormes misères avec d'énormes fortunes, des horreurs du besoin avec tous les excès du luxe. C'est enfin ôter du même coup au socialisme la raison de ses folles théories et le moyen de les réaliser.

Quant aux instituts religieux, je ne répéterai pas ici ce que j'ai dit ailleurs de leur merveilleuse efficacité contre le paupérisme (1). Il me suffira d'invoquer un fait notoire : *L'indigence forcée et vicieuse a pu exister, mais n'a jamais été un danger pour l'État, là où la pauvreté religieuse et volontaire a joui de l'existence civile.* L'Angleterre ne niera pas ce fait, elle dont l'université la plus fidèle au protestantisme (Cambridge) publiait cet arrêt, il y a quelques années, après une longue et savante discussion sur les causes du paupérisme anglais : *La suppression des monastères par Henri VIII a été un cruel malheur pour le pays, et les circonstances actuelles exigent impérieusement l'établissement d'institutions analogues parmi nous* (2).

Civilisation universelle, éducation de la jeunesse surtout dans les classes inférieures, répression morale et soulagement de l'indigence, tels sont les principaux titres qui doivent sacrer l'existence des communautés religieuses adonnées à la vie active.

(1) V. *Solution de grands problèmes*, t. III, ch. XXXVIII et suiv.

(2) *Ibid.*

Considérons-les encore brièvement comme propriétaires ; car il va sans dire que les ennemis de l'Église et des couvents en veulent pour le moins autant aux biens qu'aux personnes. L'horreur de la vertu s'accouple, chez eux, avec une admirable ardeur pour le vol.

CHAPITRE VII.

Caractère des propriétés ecclésiastiques et monastiques. — Leur origine et destination. — Patrimoine du petit peuple. — Réponse à une objection relative à l'Italie.

Il en est des propriétés comme des libertés : elles sont toutes solidaires. Que le gouvernement cesse d'en protéger une ; bien plus, qu'il la viole par une confiscation arbitraire, de deux choses l'une : ou le public lui fera lâcher prise en criant au voleur, ou toutes les propriétés deviendront sujettes au vol.

Le propriétaire qui dit : On chasse de leurs maisons, on dépouille de leurs biens, des religieux, des religieuses, que m'importe, pourvu que je reste maître de ma maison, de ma créance, de mon champ? ce propriétaire, dis-je, est un mauvais citoyen, de plus un imbécile. Il ne voit pas que s'il reste maître *de fait* de sa maison, de ses propriétés, il ne l'est plus *de droit*. Le droit est impuissant à défendre personne s'il n'est pas commun, s'il ne couvre pas également tous ceux dont l'indignité n'est pas constatée et prononcée par un tribunal compétent.

S'il y avait une distinction à faire parmi les

propriétés ; si l'on devait en reconnaître de privilégiées, de plus sacrées, de plus inviolables, ce seraient les propriétés de l'Église et des couvents. Laissons la théologie, le droit canon, etc. ; appelons-en aux lumières du sens commun. Ces propriétés ont deux titres spéciaux au respect universel : une provention éminemment légitime, une destination éminemment sociale.

I. *Provention.* — Quelle est l'origine des richesses de l'Église et des couvents ? Il est notoire qu'elles proviennent toutes de donations et d'offrandes volontaires faites, les unes par des personnes qui, en entrant dans l'Église ou le couvent, ont voulu y porter leurs biens en tout ou en partie, les autres, par des séculiers croyant bien mériter de Dieu et des hommes en consacrant une partie de leur superflu à l'entretien d'établissements d'utilité publique. Quant aux propriétés foncières des ordres religieux anciens, la plupart sont des conquêtes de leur travail. L'histoire prouve qu'ils furent les défricheurs de l'Europe et les pères de notre agriculture.

Où trouver des biens d'une origine aussi irréprochable ?

Ces biens, disent ceux qui les convoitent, ont été enlevés autrefois à la circulation par une piété peu éclairée et pour des motifs qui ne subsistent plus. Il est donc juste qu'ils fassent retour à la nation.

— Je ne m'arrêterai pas à discuter la valeur d'une allégation aussi vague, ni à demander si les spoliateurs de l'Église et des couvents l'emportent en piété éclairée sur ceux qui les dotèrent. Voici ce que je réponds et ce que tout homme de bon sens répondra :

S'il suffit de pareilles raisons pour déposséder les corporations ecclésiastiques et religieuses, il est juste de jeter au feu les titres de toutes les propriétés immobilières et mobilières quelconques, et de dire aux détenteurs : Messieurs les soi-disant propriétaires, attendu que la violence et la fraude ont eu autrefois une belle part dans la distribution des propriétés ; — attendu que les donations que vous pourriez invoquer ne sont probablement pas à l'abri du reproche de captation dans les donataires ou de prédilection aveugle dans les donateurs, et qu'elles ont pu être faites pour des raisons qui ne subsistent plus ; — attendu que vos actes d'acquisition sont peut-être entachés de nullité, et que l'argent livré aux vendeurs a pu être dérobé à un tiers ; — attendu enfin que l'état d'indigence de la moitié de vos concitoyens, s'il n'est pas le résultat de ces injustices, en est lui-même une très-grande ; un nouveau partage des fortunes est indispensable ; veuillez donc, Messieurs, faire apport à la masse.

On veut que ces biens fassent retour à la nation ! mais qui donc en jouit, sinon la nation ?

II. *Destination*. — Quelle est la destination de

ces biens ? — C'est d'être un patrimoine universel, établi au profit de tous, accessible à l'universalité des classes, surtout aux classes inférieures. En effet, ces biens servent :

1° A l'entretien du clergé séculier et régulier. Et ce clergé, de qui se compose-t-il? De nationaux sortis de tous les rangs. Dans un pays où ces biens abondent, il n'y a presque pas de famille qui ne compte un prêtre ou un religieux, une religieuse. Ne dites donc pas que ces biens sont enlevés à la circulation. Il n'en est pas dont les revenus se disséminent dans autant de mains. Peu importe que la propriété en soit immobile si la jouissance en est offerte à tous. Vendre ces biens, c'est-à-dire les livrer à quelques familles déjà riches, puisqu'il n'y a que les riches qui achètent, c'est spolier toutes les familles, spolier par là même la nation ; c'est mettre à sa charge l'entretien du clergé ; c'est la priver des services précieux que lui rendent les sociétés religieuses.

2° Ces biens servent à entretenir en tout ou en partie les édifices publics consacrés au culte et au logement de ses ministres. Ils fournissent le local et le maître à une infinité d'écoles. Voilà donc une grande décharge pour le public.

3° Ces biens servent au soulagement du petit peuple et des pauvres en tout temps, surtout dans les années de détresse.

— Ils servent, dites-vous, à entretenir une mul-

titude de gueux et de fainéants. — Je le veux, bien que cela ne soit pas; mais du moins ils empêchent cette multitude de devenir un peuple auquel il faut ses lois, son budget et une armée pour le contenir. En supprimant les couvents, vous substituerez à l'ulcère de la mendicité la lèpre du paupérisme. Les lois contre les religieux appellent toujours les lois contre les pauvres (1).

4° Enfin, ces biens sont pour l'État une précieuse réserve. Dans les besoins pressants, extraordinaires, au lieu d'écraser les contribuables, de s'obérer par des emprunts et d'engager l'avenir, l'État s'adresse à un clergé richement doté; et le clergé, qui par état doit subvenir aux nécessités des particuliers, ne manque jamais de subvenir aux nécessités nationales. En quoi consistaient en France, avant la première révolution, les immunités des biens ecclésiastiques, objet de tant d'ignorantes censures? Dans le singulier privilége de fournir annuellement à l'État le tiers de leur revenu, de s'imposer extraordinairement au profit du trésor dans les cas de détresse (2).

Aliéner ces biens, c'est donc tuer la poule aux œufs d'or, dévorer l'avenir, et sans profit pour le présent. L'exemple de l'Angleterre sous Henri VIII, de l'Allemagne au temps de la réforme, de la

(1) V. *Solut. de grands problèmes*, t. III, ch. XXXVIII.
(2) V. Bergier, *Dictionn. théol.*, art. *Immunités*.

France sur la fin du dernier siècle, de l'Espagne dans ces derniers temps, prouve que la spoliation de l'Église et des couvents est un excellent moyen de ruine pour les finances d'un État. Luther lui-même, qui provoqua et bénit ce brigandage, n'a pas laissé d'observer que les ravisseurs des biens ecclésiastiques réalisaient tous la fable de l'Aigle mettant le feu à son nid en y transportant les viandes dérobées à l'autel.

Mais ce qu'il faut surtout mettre en lumière, c'est que la vente des biens ecclésiastiques et monastiques est un vol manifeste commis par les gens qui se disent l'État, au détriment du petit peuple, des masses.

On aura beau faire, les élus de la fortune seront toujours très-rares parmi le petit peuple, qui partout néanmoins forme l'immense majorité. Il n'a pour se faire jour vers les hauteurs sociales que l'activité de ses bras, les lumières du bon sens et un grand fonds de moralité, là où l'on n'a pas réussi à le corrompre en lui ôtant le sel évangélique. Et avec cela à quoi parvient-on dans le siècle? A rester ce que l'on est par naissance. Mais dans la vaste carrière ouverte par l'Église et l'état religieux, à quoi peut aspirer l'enfant le plus pauvre, s'il est doué de talent et de vertu? A toutes les grandeurs de la science et du pouvoir, depuis la chaire du régent de grammaire jusqu'à la chaire du Vicaire de Jésus-Christ. Que furent par nais-

sance tant de grands hommes dont les actions ont grossi l'histoire de l'Église et du siècle, dont les œuvres emplissent nos bibliothèques? Enfants du peuple, parfois de petits mendiants que notre police emprisonnerait. A qui ont-ils dû leur élévation? A un parent bénéficier, à des moines qui découvraient leur talent en leur apprenant à lire et à écrire.

A défaut de talents hors de pair, que faut-il au petit villageois, au fils, à la fille de l'ouvrier, du prolétaire, pour devenir au moins portier ou sœur tourière d'un couvent, et jouir d'une paisible et honorable existence? Il ne leur faut que de la bonne volonté. « Les propriétés séculières, disais-je ailleurs, sont, par leur rapide circulation, un prix offert à la cupidité. Les biens monastiques sont, au contraire, un concours incessamment ouvert à la vertu. Pour y avoir droit, il suffit d'être sage ou d'avoir une forte volonté de le devenir. Comme cette condition dépend de chacun, personne n'est exclu. Peut-on rien concevoir d'aussi libéral, d'aussi moral! »

Fermer au petit peuple cette voie d'avancement et de progrès, la seule à peu près qui lui reste, et livrer à quelques capitalistes sans entrailles des établissements où le prolétaire trouve du pain dans les mauvais jours, et un avenir heureux pour quelques-uns de ses enfants, c'est un crime de lèse-humanité, de lèse-démocratie. Mais prétendre,

comme font les Voraces de la Suisse et de l'Italie, servir par là les intérêts du peuple, c'est une exécrable hypocrisie, qui appelle sur ses auteurs les foudres réunies du Ciel et du peuple.

— Vous auriez raison, me dira-t-on, si les richesses ecclésiastiques et monastiques avaient, en Italie, le saint et populaire emploi que vous indiquez. Mais que sont-elles en réalité? L'apanage de l'oisiveté et de la mollesse, le patrimoine d'une infinité de prélats, d'abbés, de clercs, de moines, qui ne savent honorer leur sainte mère l'Église que par la fraîcheur de leur teint. Eux qui possèdent une grande partie du sol et des capitaux, qu'ont-ils fait jusqu'ici pour les progrès de l'agriculture, des arts, de l'industrie, pour l'éducation morale et civile des masses? Le culte lui-même, privé par leur nonchalance de cette instruction large et forte qui en est l'âme et la vie, est-il autre chose qu'un entassement de pratiques stériles, une brillante fantasmagorie qui ne parle qu'aux sens? On distribue, il est vrai, à la classe indigente le pain matériel; mais le pain de l'âme, qui élève un peuple au-dessus de son ignorance et de sa misère, qui se met en devoir de le lui rompre?

— En ne rabattant rien de vos exagérations, qu'est-ce que tout cela prouve? Qu'il y a beaucoup à réformer en Italie, et certes personne n'est moins que moi disposé à le nier. Si j'ai cru devoir défendre contre la rapacité du radicalisme des institu-

tions vitales pour tout pays civilisé, surtout pour la Péninsule, je n'ignore pas que le meilleur moyen de les sauver de la destruction est une guerre impitoyable aux abus qui les déshonorent. Ces abus, je les signalais dans un ouvrage tué sous presse, il y a un an, et dont on me permettra d'insérer ici quelque chose.

En parlant des devoirs du sacerdoce catholique dans l'effroyable crise sociale dont l'imminence et la portée ne me paraissaient pas fixer assez son attention, voici ce que je disais du clergé italien :

« Là aussi le clergé, généralement instruit en théologie et droit canon, bon casuiste, sommeille assez paisiblement dans les bras d'une foi béate. Appuyés sur la *Somme* de saint Thomas, ses théologiens oublient trop que le sublime *Bœuf* du treizième siècle, parcourant les gras pâturages de l'Italie et de la France, avait dévoré toutes les connaissances religieuses, politiques, philosophiques alors en circulation, les avait profondément ruminées et admirablement coordonnées en un vaste corps de doctrine ; ils oublient trop que, si le prodigieux travail de ce génie angélique sera toujours un modèle, un arsenal, il n'est pas, il ne doit pas être une limite infranchissable, une forteresse où la science catholique doive se renfermer.

« L'enseignement théologique universitaire, fidèle aux traditions de la routine, livre toujours de rudes assauts aux erreurs défuntes, et, acceptant

au moins par son silence le fatal divorce de la science religieuse avec les sciences sociales, il ne paraît pas se douter que les croyances et les préceptes que nous devons à l'Évangile fondent un droit politique et social absolument nouveau.

« Quant à l'instruction primaire, il y a encore plus à créer qu'à réformer. S'il faut en juger par certains faits arrivés à notre connaissance, une partie du haut clergé italien tiendrait assez peu à l'honneur de l'initiative dans cette œuvre éminemment chrétienne.... »

Examinant ensuite en détail les obligations spéciales du clergé, dans les conjonctures présentes, envers chaque État et envers le monde, j'ajoutai :

« I. *Dans l'État.* — La discipline du clergé séculier et régulier est-elle assez préventive, assez répressive ? Si elle empêche le mal et sévit suffisamment contre celui qu'elle ne peut empêcher, stimule-t-elle assez puissamment au bien ? Est-elle impitoyable envers la mère de tout mal, l'oisiveté ? — Non.

« L'éducation des séminaires et des couvents est-elle propre à former des hommes capables d'élargir la pensée religieuse, de faire valoir ses titres à la domination, maintenant que tant de pensées vont se produire dans le domaine public ? — Non.

« Le clergé a-t-il assez de plumes taillées pour les combats de la presse, pour faire face aux attaques du dedans et du dehors, pour ne laisser se pro-

duire aucune erreur sans la dénuder, aucune calomnie sans la confondre, aucune objection sans la pulvériser ? Qu'on ne se fasse pas illusion : le public est à qui lui parle, et le silence, pour lui, est une défaite.

« Le clergé a-t-il en réserve une ample provision de livres appropriés à l'état des esprits, livres de religion, de sciences, d'histoire, de philosophie, de politique, etc.; livres propres à instruire, à récréer utilement; livres offrant un riche fonds de vérité sous une forme attrayante; livres faits pour préserver toutes les classes de lecteurs de la tentation de s'empoisonner en allant boire aux mares fangeuses de l'irréligion et de l'obscénité ?

« Dans un temps où la presse s'émancipe et où le goût de la lecture devient général, le ministère sacerdotal doit se partager entre la chaire sacrée et la tribune de la presse. Si ceux à qui J. C. a dit : Allez donc, enseignez ! vous êtes la lumière du monde, le sel de la terre ! restent étrangers à la grande voix de la presse, gare au monde ! gare au sacerdoce !

« II. *Hors de l'État.* — Au-dessus de tous les États est l'État fondé par Jésus-Christ, n'ayant d'autres limites que celles de l'univers, comptant déjà des citoyens chez tous les peuples, et dont tous les peuples sont appelés à devenir citoyens. Le prêtre a été solennellement incorporé à la milice chargée de conserver et de conquérir cet État uni-

versel ; et, à moins de violer la foi jurée au Christ, il doit être prêt à voler où l'appellent les besoins spirituels de l'humanité et la voix de ses chefs, dans la grande patrie du monde.

« Ces besoins sont immenses : sur un milliard d'hommes huit cent millions plongés dans la plus déplorable ignorance et dégradation, attendent encore la Bonne-nouvelle. La poignée de héros qui la leur portent est évidemment au-dessous d'une telle entreprise. Je l'ai dit ailleurs, ce sont des éclaireurs attendant une armée (1).

« Le clergé séculier et régulier de l'Italie ne pourrait-il pas offrir un magnifique recrutement à la grande armée de la civilisation chrétienne?

« Mon Dieu, que de prêtres, que d'abbés, que de moines ! s'écrie-t-on. Tout ce monde vit, ne vit pas mal ; mais à quoi bon tant de vétérans à la fleur de l'âge, et dont la moitié ne compte pas une campagne au service de Jésus-Christ et de l'humanité ?

« Le radicalisme surtout réclame le licenciement de ces compagnies fainéantes. Que nous puissions lui répondre : Mais, ne voyez-vous pas que ces gens s'occupent à radicaliser évangéliquement l'Asie, l'Afrique, l'Océanie, et que nos couvents ne sont que les dépôts des régiments employés au

(1) *Les idées d'un catholique sur ce qu'il y aurait à faire*, p. VII.

grand œuvre? Les religieux sont les corps francs que nous lançons au pillage des âmes sous l'étendard de Celui que vous saluez comme l'auteur de la plus radicale réforme qu'ait vue le monde.

« Pour fixer partout l'attention sur cette œuvre des œuvres, et y intéresser vivement la jeunesse cléricale et religieuse, ne serait-il pas à propos que l'on fît en Italie ce que l'on commence à faire si heureusement ailleurs : que les évêques de chaque province ecclésiastique, après avoir obtenu du pape un département spécial à défricher dans les vastes savanes du monde infidèle, formassent de concert des écoles normales de défricheurs?

« Les gouvernements italiens, ceux surtout qui, ayant une marine, doivent être les commis voyageurs du commerce de la Péninsule et les excitateurs de l'industrie nationale, seconderaient certainement des entreprises aussi propres à leur ouvrir des débouchés commerciaux, et à leur donner part à l'influence morale que l'Angleterre et la France doivent à leurs missions.

« Le clergé italien a trop de lumières pour ne pas voir qu'un prompt réveil est le seul moyen de conjurer les dévastations révolutionnaires méditées par le radicalisme. L'occasion est des plus favorables. Aux exhortations et aux exemples de Pie IX se joint le concours des princes entrés dans la voie des réformes. Pendant que tous les talents, tous les dévouements du siècle, se réuniront autour des

trônes pour acheminer les États dans les voies d'un sage progrès, le sacerdoce, se conformant à l'antique droit de l'Église et au droit nouveau du siècle, lequel veut que tout se fasse conciliairement, se réunira aussi, se concertera pour conduire sans lenteur et sans faiblesse l'œuvre, si utile à l'Église et aux États, de la réforme ecclésiastique. »

Voilà ce que j'écrivais sur la fin de 1847. En indiquant le mal, je signalais le seul remède efficace : la réforme de l'Église par l'Église.

Quant aux réformes radicales par voie de proscription et de confiscation, elles n'auraient pas seulement pour résultat, comme ailleurs, l'appauvrissement de l'État et des classes inférieures. Elles seraient, dans les circonstances présentes, le signal d'une guerre sociale, dont les proscripteurs seraient probablement les premières victimes. C'est l'idée qui inspira le mémoire qu'on lira dans le chapitre suivant, et dont la publication a été retardée par une cause indépendante de la volonté de l'auteur.

CHAPITRE VIII.

Mémoire à consulter sur les projets de loi déjà présentés ou à présenter, sur les motions faites ou à faire, à la Chambre des députés séante à Turin, concernant l'abolition, dans les États sardes, des communautés religieuses de l'un et de l'autre sexe, la confiscation de leurs biens et la mainmise du gouvernement sur les biens ecclésiastiques.

Messieurs les députés,

Placé momentanément à deux cents lieues du théâtre de vos délibérations, il me serait difficile de connaître au juste les projets de loi et les motions qui se produisent à votre tribune. Les journaux de Turin, peu familiarisés avec les débats parlementaires, ne nous instruisent guère mieux de vos discussions que des opérations de notre armée. Cependant, parmi ces projets de loi, il en est un qui les préoccupe extrêmement, et au succès duquel ils semblent attacher la restauration de la nationalité italienne. C'est le projet présenté par M. le député Bixio, donnant une sanction légale au fait de l'expulsion des Jésuites et de la confiscation de leurs biens au profit de l'État.

La commission chargée de l'examen de ce projet

étendrait le cercle de la proscription et y comprendrait les Dames du Sacré-Cœur, les Oblats de Marie et ceux de Saint-Charles, etc., etc. Elle adjugerait tous leurs biens à l'État, sauf une pension alimentaire qu'on pourrait accorder plus tard aux ex-religieux nationaux dépourvus de moyens d'existence, et qui, dans le délai de deux mois, se déclareraient affranchis de leurs vœux. Quant aux personnes étrangères qui, comme plusieurs dames du Sacré-Cœur, auraient apporté à leurs établissements des dots considérables, tout ce qu'on leur accorde, c'est le terme de huit jours pour évacuer les États, et l'incarcération pour un an est statuée contre celles qui remettraient le pied sur notre sol. De plus, la Chambre se réserverait en termes exprès la faculté de *pourvoir par de nouvelles lois contre les autres corporations imbues des mêmes principes*. Ceci, joint à l'opinion bien connue de vos journalistes et d'une partie de votre assemblée, ne permet pas de révoquer en doute le projet arrêté de faire main basse sur toutes les communautés religieuses.

Enfin, il y a tout lieu de croire que, dans les États sardes, comme ailleurs, la spoliation des couvents sera, sinon accompagnée, du moins suivie de la spoliation des établissements ecclésiastiques. L'Église devra fournir de grasses dotations, non aux braves qui rougissent de leur sang le Mincio et l'Adige, mais aux gentilshommes et bourgeois ruinés, aux avocats et médecins sans clientèle, et

aux banqueroutiers, qu'on a vus naguère conduire la populace à l'assaut des couvents. On me dit même que, chez vous comme ailleurs, cette motion doit sortir d'une bouche de prêtre, et je le crois sans peine. Quand il s'agit de dépouiller l'Église, à qui l'initiative conviendrait-elle mieux qu'à ceux qui, autant qu'il a dépendu d'eux, ont ravi aux autels leur plus riche ornement, le trésor des vertus sacerdotales? C'est, pour le mauvais prêtre, une manière de brûler ses vaisseaux. En plaçant entre l'Église et lui la barrière de la pauvreté, il s'interdit le retour.

Je réunis donc les deux projets, dans l'exécution desquels je crois devoir vous signaler, Messieurs, des dangers qui, à votre point de vue, peuvent ne pas offrir l'imminence et la gravité qu'ils ont en effet.

J'espère, il est vrai, que la cause de la liberté religieuse et de la civilisation chrétienne, foulées aux pieds par le projet de loi sauvage de votre commission, trouvera de nobles défenseurs dans vos rangs. Ma reconnaissance et mes vives sympathies leur sont d'avance acquises, et je n'ai pas besoin de les mettre hors de cause dans le débat, blessant peut-être, où je m'engage avec l'assemblée dont ils font partie. Je sais encore qu'aux lumières du dedans se joindront les lumières du dehors. La brave et généreuse Savoie, entre autres, ne voudra pas que la sainte cause de l'indépendance italienne, à

laquelle elle prodigue si chevaleresquement son sang et son or, soit souillée et à jamais perdue par les fureurs d'une faction souverainement illibérale. Mais je sais aussi la fatale influence que peuvent exercer sur vos délibérations, et les préventions accréditées par l'écrivain jésuitophobe élevé par vous à la présidence de la Chambre, et les violences du journalisme, et les clameurs d'une populace ameutée par les clubs.

J'entre en matière, et, dans une cause qui tient par mille nœuds aux entrailles de la société, j'écarte une foule de moyens victorieux en toute autre circonstance, pour saisir et développer brièvement ceux que je crois devoir être décisifs sur l'esprit de mes juges et de ma partie adverse.

Je ne m'attacherai pas même, Messieurs, à démontrer votre manifeste incompétence. Un mot seulement.

De deux choses l'une : ou les communautés religieuses, dont on vous demande l'abolition, et qui jouissent toutes de l'existence légale, sont prévenues du crime *de haute trahison et d'attentat à la sûreté de l'État*, accusation que nul de leurs ennemis n'a encore osé formuler ; ou l'accusation, restant dans les limites où je la trouve actuellement, consiste à dire que ces communautés sont déviées de leur vocation par la substitution de l'esprit jésuitique au véritable esprit chrétien.

Dans le premier cas, les accusés n'ont, de par le

statut constitutionnel du 4 mars, d'autre juge que la Chambre du sénat, constituée *en haute cour de justice par décret du roi* (1). Vous ne sauriez les appeler à votre barre ni prononcer leur sentence sans déchirer le pacte fondamental. Vous ne seriez ni juges ni législateurs, mais proscripteurs ; et vous n'ignorez pas, Messieurs, que partout les proscripteurs portent écrits au front ces mots : A proscrire !

Dans l'autre cas, la cause est exclusivement religieuse. Lesdites corporations ne peuvent être déférées qu'au jugement du pape et des évêques. Les juger vous-mêmes, ce serait vous poser, à la face du monde, en ennemis violents, non-seulement de quelques milliers de religieux, mais de toute liberté religieuse. Ce serait prendre, non à la gorge, mais à la conscience, quatre à cinq millions d'hommes qui pourraient vous faire un mauvais parti.

Je ne m'arrêterai pas davantage à la question d'opportunité et d'urgence. Dans un moment où l'Europe, spectatrice de la lutte gigantesque engagée sur l'Adige, craint avec raison que notre armée ne puisse, par son héroïque bravoure, suppléer à sa faiblesse numérique en présence des forces autrichiennes et germaniques, dans un tel moment, dis-je, qui pourrait ne pas juger souverainement odieuse et ridicule la tâche qu'on veut

(1) Art. 36.

vous imposer de pourchasser des religieux et des religieuses !

J'arrive au point capital de la question ; et voici ce que j'ai l'honneur de vous dire, en présence de notre maître à tous, de ce peuple, ou plutôt de ces peuples que vous entendez représenter, mais qui, vous eussent-ils donné leurs douze cent mille suffrages, au lieu de douze à quinze mille (1), n'en conserveraient pas moins leur droit souverain de contrôle sur vos actes.

La question qui nous occupe n'est, à le bien prendre, ni politique ni religieuse ; elle est sociale ; et la solution qu'on veut que vous lui donniez n'est rien moins qu'une déclaration de guerre aux masses.

De quoi s'agit-il en effet ? De prononcer sur la valeur et l'importance sociale des diverses professions et des diverses propriétés ; de décider quelles sont les plus utiles au public, quelles sont les plus nuisibles. On vous propose de mettre en tête de ces dernières la profession religieuse et les propriétés des couvents et des églises. Si vous le faites, je dis que l'immense majorité du peuple réformera votre jugement et vous prendra à partie.

Que le succès des destructions et des spoliations religieuses opérées dans la moitié de l'Europe au

(1) C'est, en effet, à ce chiffre que des journaux ont fixé le nombre des votants.

seizième siècle, et en France, il y a soixante ans, ne vous fasse pas illusion, Messieurs ! De nous à la dernière de ces époques, il y a une révolution totale dans les esprits. Les prestiges du pouvoir politique, si grands alors, n'existent plus aujourd'hui. Ses dépositaires ont si bien gouverné et tenu les promesses faites au peuple, que celui-ci ne lève plus sur eux que l'œil de la défiance, ne leur montre que le bras de sa justice. La population ouvrière commande dans nos villes, et la masse innombrable des cultivateurs du sol, aussi habile à manier le fusil que la bêche, ne croit plus devoir prodiguer ses sueurs et son sang à l'entretien d'une nuée de bavards et de grugeurs, exploitant jusqu'à sa moralité.

La guerre sociale que j'annonçais (qu'il me soit permis de le dire) comme imminente, à une époque où elle n'était présente que dans ses causes (1), est partout allumée. Et c'est le moment, Messieurs, que vous choisiriez pour proscrire les existences, pour confisquer les propriétés les plus utiles, les plus chères au peuple ! Oui, les plus utiles, les plus chères au peuple. En effet, où se recrute la population des couvents et des églises ? Dans les rangs du peuple. Ceux qui sortent des classes supérieures ne deviennent gens de religion et d'église qu'en se vouant au service du peuple.

(1) *Solut. de grands problèmes*, t. III, ch. XLV.

A quoi s'emploient les communautés ? A l'instruction, à l'édification, au soulagement du peuple. Et à qui iraient les biens de ces corporations dans l'hypothèse d'une vente ? A ceux que le peuple est déjà trop enclin à considérer comme ses ennemis.

Le peuple sait cela ; et voici ce qu'il oppose aux fanatiques réquisitoires des ennemis de l'Église et des couvents. Je vous préviens, Messieurs, que je ne suis que son écho, et que, pour ne pas affaiblir l'énergie de son langage, je lui laisserai quelques-unes de ses crudités :

« Ces Messieurs les parleurs de liberté n'en veulent que pour eux. Depuis qu'ils sont rois, il n'y a plus de place au soleil pour nos religieux, nos religieuses, pas même pour les évêques et les prêtres qui osent signer, et nous invitent à signer, des pétitions respectueuses à ceux qui se permettent de faire des lois de barbares et de brigands.

« Ils trouvent incommode le voisinage des couvents. Quel malheur, en effet, que le chant des nonnes trouble le sommeil, encore plus la conscience, de ces Messieurs et de leurs maîtresses ! Pour nous qui nous levons avant l'aurore et qui avons besoin de croire à la vie éternelle, nous sommes bien aises d'entendre nos sœurs appeler sur nous les bénédictions du Père céleste pendant que nous arrosons la terre de nos sueurs. Les couvents nous inquiètent un peu moins que certaines maisons trop multipliées dans les villes. Nous y

envoyons sans crainte nos enfants y porter des provisions, assurés qu'ils reviendront avec de l'argent et leur vertu. Dans nos peines et afflictions, nous y trouvons consolation et soulagement.

« On leur reproche le relâchement, la fainéantise ! Mais le plus relâché des religieux ne vaudrait-il pas le plus vertueux de leurs ennemis ? Et à quoi bon, s'il vous plaît, ces gueux en habit fin, qui se servent de la plume pour extorquer notre argent, de notre argent pour débaucher nos filles ? Nous savons quelles communautés vont à leurs goûts : qu'ils les conservent, à la bonne heure ; mais gare à eux s'ils touchent aux nôtres !

« Ils trouvent que l'habit, la vie et les pratiques de nos moines et moinesses ne conviennent plus à notre siècle de liberté ! Sans doute, il faut à ces Messieurs des nuées de courtisanes demi-nues, de danseuses, d'actrices, parmi lesquelles telle prélève chaque année sur le trésor public, c'est-à-dire sur nos bourses, le montant des revenus de quatre couvents. Ils voudraient abolir ceux-ci, nous renvoyer nos enfants et nos filles, et employer leurs dots à l'entretien des déesses du libertinage. Si c'est leur calcul, ce n'est pas le nôtre ; et nous leur apprendrons à compter !

« Savez-vous ce qu'ils ont dit des Dames du Sacré-Cœur ? — *Qu'elles faussaient l'esprit, corrompaient le cœur de leurs élèves, en faisaient des ennemies de la liberté et du progrès !* — Les

infâmes ! ils regrettent la belle liberté de mœurs qui régnait dans vos villes, avant que ces dames vinssent apprendre aux jeunes personnes à parler au moins une langue, à relever leur esprit par l'instruction, leur cœur par des habitudes vertueuses, et à aimer le travail, père de toute moralité. Ces Messieurs croient-ils que nous ignorions leur dicton, déjà bien vieux : *Depuis que ces robes noires nous sont venues de France et de Savoie, la jeunesse est inabordable, il faut retourner aux mères !*

« Ces hâbleurs parlent de l'instruction et de l'éducation du peuple ; et ils appellent la proscription sur tous les éducateurs du peuple ! Ils obligent le gouvernement à fermer en quelques heures les établissements les plus prospères ! Ils défendent aux maisons religieuses encore debout d'ouvrir une école !

« Il est vrai qu'ils viennent de présenter à la Chambre un projet de loi sur l'instruction publique (1). L'avocat qui l'a rédigé, s'érigeant en *gardien, contrôleur et propagateur des saines doctrines* dans tous les États sardes, range sous sa main tous les établissements d'éducation quelconques, depuis les universités jusqu'à la salle d'asile. Investi du pouvoir le plus absolu dans le département des âmes, l'avocat-pape entend nommer les profes-

(1) Dans la séance du 7 juin.

seurs de théologie et les directeurs spirituels, sans prendre l'avis des évêques ; et pour le débit des saines doctrines, il s'adjoint une armée de conseillers, d'inspecteurs, de censeurs, de professeurs, de directeurs, etc., tous dévoués à ses ordres et richement salariés à nos dépens. Il faudra voir si nos évêques se rangeront sous la houlette du nouveau pape. Quant à nous, si ce pédant par excellence touche à une seule de nos écoles, nous lui administrerons les verges.

« Que les avocats nous fassent des lois, c'est déjà trop ; mais que nous consentions à leur payer de gros traitements pour qu'ils *fassent des doctrines pour notre jeunesse* et qu'ils dictent la théologie à nos prêtres, il n'y a qu'un fou à lier qui puisse y croire.

« Oblats, Liguoriens, missionnaires, etc., tout cela est bon à jeter à l'eau. Ils nous prêchent le travail, l'économie, l'union, la fuite des procès, des cabarets, des compagnies mauvaises ; comment cela pourrait-il aller à tous ceux qui ne s'engraissent que de nos vices, de nos misères, de nos divisions? Ils ne voudraient voir dans les bourgs et les campagnes que des troupeaux faciles à tondre, des animaux pour le labourage et des femelles.

« Enfin, ces gens, qui ne vont jamais à l'église et ont en horreur la sacristie, savent qu'il y a là de beaux calices, de beaux ostensoirs, de riches lampes, croix, etc. ; ils voudraient porter cela dans leur

famille avec les revenus des évêchés et des cures, sauf au peuple la faculté de remonter plus tard ses églises et de suer sang et eau pour salarier ses prêtres, s'il en veut encore.

« Voilà bien les belles idées de réforme de ces soi-disant démocrates ! Nous, nous en avons d'autres. S'ils commencent, nous verrons qui aura le dernier mot ! »

Telle est, Messieurs, la pensée qui fermente dans la masse encore chrétienne de nos provinces. Que la populace de quelques-unes de nos villes, à laquelle le radicalisme a inoculé sa fureur antireligieuse, ne rassure pas les persécuteurs. Au premier coup de tocsin parti de nos campagnes, le cœur faillirait à ces preneurs de couvents. Pour trouver grâce devant le grand peuple, ils livreraient, sans qu'on les leur demandât, les têtes de leurs chefs.

Observez un fait, Messieurs, qui frappe tous les regards : c'est que la fraction non chrétienne de nos populations est toute communiste. Elle applaudit aux proscriptions, aux spoliations : pourquoi? parce qu'elle y voit la réalisation de son principe : *Plus d'autre propriétaire que l'État!*

Écoutons le socialisme français ; que dit-il aux propriétaires : « Vous avez jugé, il y a soixante ans, que les biens des églises et des couvents devaient retourner à l'État, c'est-à-dire à vous qui étiez alors l'État. Mais si l'usage de ces biens, dont

la jouissance était offerte aux petits comme aux grands, avait un caractère de partialité et d'injustice, comment les propriétés particulières, inféodées exclusivement à une famille, ne seraient-elles pas un vol? »

Proudhon et son parti ne font que réclamer la rigoureuse application du principe posé par l'évêque Talleyrand et autres ecclésiastiques cherchant femme (1). Ceux qui vous proposent d'imiter la Constituante de France sont ou d'aveugles Talleyrands ou de perfides Proudhons. En les écoutant, ou plutôt en sanctionnant la loi bien autrement sauvage qu'on vous présente, vous engageriez une bataille sociale, dans laquelle vous auriez affaire et aux défenseurs religieux des principes de la civilisation chrétienne, qui pourraient vous appliquer avec justice vos propres lois, et aux communistes, réclamant la franche application de leur programme.

Au lieu de vous faire rétrograder jusqu'à 1790, et d'imiter les déplorables errements qui, en couvrant la France de ruines et de sang, portèrent un coup funeste à la sainte cause de la vraie liberté, les promoteurs de la mesure que je combats feraient mieux d'étudier la France républicaine de 1848.

Ici quelques rares démagogues avaient aussi cru

(1) On sait que ce fut sur le rapport de M. Talleyrand, évêque d'Autun, que la Constituante déclara *nationaux* les biens de l'Église et des couvents (2 nov. 1789).

que la victoire du 24 février devait servir leur haine contre le clergé et les communautés religieuses. Leur illusion a été courte. Durant près de cinq mois d'une agitation universelle, sous un gouvernement faible et d'un esprit douteux, c'est à peine si l'on compte un ou deux faits isolés de persécution.

L'immense capitale vient d'essuyer, sous mes yeux, le plus affreux des orages politiques. Dans ces terribles journées, où une incroyable fureur armait le frère contre le frère, rien n'était sacré, inviolable, rien, sinon le prêtre, la religieuse, le temple et la communauté. Là où l'insurrection ne faisait aucun quartier, si quelques victimes ont pu échapper à ses coups, c'est au bras des religieuses qu'elles le doivent.

Il est vrai que la charité a offert une illustre victime ; mais cette victime a été frappée par une main inconnue à tous, inconnue peut-être à elle-même. Je viens d'assister aux funérailles de l'immortel archevêque-martyr; et, à la vue de ce peuple, hier horriblement divisé, unanime aujourd'hui dans l'expression de sa douleur et de sa vénération, voici, Messieurs, quelle pensée me dominait :

L'auteur passionné du *Primato morale e civile dell' Italia,* à qui vous avez décerné les honneurs de la présidence, a dit trop de mal de la France, trop de bien de l'Italie, et les démentis lui arrivent des deux côtés.

Le diadème de la suprématie morale et civile, que la France a conquis et payé par d'immenses services depuis les temps de Charles Martel, a pu chanceler sur sa tête depuis un siècle, mais il est probable qu'il va s'y raffermir. Vînt-il malheureusement à tomber, l'Italie serait impuissante à le recueillir.

Il y aurait sot orgueil à le nier : deux pensées ont reçu le pouvoir de remuer profondément l'Europe, la pensée catholique, la pensée française. Si elles ne s'identifient pas, du moins elles s'allient et marchent de concert à la conquête d'un meilleur avenir pour le monde. Ces deux pensées ont de profondes racines dans les États sardes ; vous heurter contre elles, ce serait vous briser.

Je finis, Messieurs. L'auteur du mémoire qui vous est soumis n'est rien, absolument rien ; mais il est en droit de dire, sans craindre un démenti, que depuis vingt ans, depuis dix ans surtout, il donne à la méditation des principes et des faits sociaux le temps que d'autres consacrent aux soins du corps, aux affaires, aux divertissements. Étranger à tous les partis, ne s'inspirant que de sa conscience et de son patriotisme, il a écrit, non ce qu'il veut, mais ce qu'il voit. L'imminence du danger, et l'aveuglement avec lequel on l'affronte, expliquent la vivacité et la rudesse de sa parole.

Enfin, cet homme, s'il a quelque savoir, en est redevable aux fondations pieuses qu'on vous

propose de confisquer. Pour lui, il y a devoir de reconnaissance à défendre, dans l'intérêt du petit peuple qui nous suivra, le précieux patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Savoisien, il a voulu unir sa voix à celle de sa noble patrie, qui dit, par des milliers de pétitions et par son attitude, aux rêveurs de lois de proscription et de confiscation :

« Notre inviolable respect pour les lois fait que nous n'en voulons que de justes, que d'honnêtes. Nous avons dû subir, il y a soixante ans, avec la France, le terrorisme de la Convention : nous sommes décidés à repousser le vôtre. »

Paris, le 10 juillet 1848.

CHAPITRE IX.

De la résistance légale à l'oppression, et de la résistance armée. — Préjugés des honnêtes gens sur le sujet. — Danger qui en résulte. — Accord des principes de l'auteur avec l'esprit du christianisme et l'exemple des premiers chrétiens.

On me dira : Votre mémoire sort quelque peu des limites de la défense légale; c'est une sorte d'appel à l'insurrection.

— Pas un appel, s'il vous plaît, mais une prédiction de ce que l'on provoque par des lois incendiaires.

Je vois le sol partout miné et rempli de matières inflammables qui n'attendent qu'une étincelle pour faire explosion. Des forcenés viennent agiter des torches sur la mine. Ai-je tort de leur dire : Nous allons sauter tous, mais vous les premiers?

Quant au mot de *légalité*, avec lequel on croit tout justifier de nos jours, il ne faut pas qu'il nous impose. L'iniquité est toujours odieuse : elle l'est cent fois plus quand elle se produit sous forme de lois. L'individu qui détrousse un autre individu, le pistolet au poing, mérite répression; il y va de la sécurité publique. Mais ceux qui forgent des

lois pour détrousser des classes entières de citoyens inoffensifs, sont certes bien plus coupables. S'ils restent impunis, la société est perdue.

Avec un gouvernement régulier qui veille au maintien de lois établies au profit de tous, les opprimés ne doivent poursuivre le redressement de leurs griefs que par les voies légales; faire appel à la force serait un attentat contre l'ordre public. Mais quand une faction, formée de l'écume d'un État, est arrivée au pouvoir sur les bras de l'émeute, et qu'elle emploie toutes les forces du gouvernement à détruire les institutions et les libertés les plus vitales d'un peuple, à lui préparer un avenir d'abrutissement et de misère, vous voudriez que ce peuple, qu'on égorge avec des lois, ne fît appel qu'aux lois! qu'il n'essayât pas d'arrêter ses oppresseurs par une parole d'intimidation!

Qu'on se reporte à l'époque où fut écrit le mémoire. Qu'eût-il fallu alors pour sauver les États sardes et les faire entrer dans les libertés réelles du système représentatif? Il ne fallait rien moins qu'un cri général d'indignation et une sommation aux factieux qui dominaient la Chambre turinaise de se retirer et de faire place à une Chambre nationale sortie du vote, non de quinze ou seize mille électeurs, mais du million de citoyens que donnent les douze cent mille familles des États sardes.

C'est parce que les hommes d'ordre n'ont provoqué ni ce cri ni cette sommation que l'œuvre de

la dissolution s'achève, et que ces États, naguère si tranquilles, si prospères, si dignes de la liberté par leur amour de l'ordre, subiront peut-être le sort du *royaume de la Haute-Italie.*

Les honnêtes gens ont partout accrédité de singulières idées en matière de droit public. A les en croire, les mesures énergiques, l'emploi de la force, le recours aux armes, doivent être abandonnés aux factieux. Excellents pour renverser un gouvernement honnête, ces moyens ne valent rien pour le rétablir ni en renverser un mauvais. Les hommes d'ordre doivent se confier dans la justice de leur cause, dans la puissance morale du droit, des idées, enfin, dans la Providence. Un pays tombe-t-il sous la puissance d'une faction, la prudence veut qu'on se résigne; si la tyrannie est violente, elle s'usera bientôt; si elle est supportable, il faut s'en accommoder plutôt que de s'exposer au dernier des malheurs, à la guerre civile!

Ces belles doctrines sont très-commodes sans doute pour la couardise qui les invente et pour la démagogie qui en profite; mais elles ont l'inconvénient de faire d'un peuple une bête de charge livrée sans défense à tous les ambitieux qui veulent l'embâter.

L'honneur et le salut des nations exigent qu'on substitue à ces ignobles théories les éternels principes du sens commun : — Tout peuple est en droit de défendre, au besoin par la force, sa li-

berté, son indépendance; et le vrai moyen, pour lui, d'éviter la guerre civile, c'est d'être inexorable envers ceux qui tentent de l'asservir et de le corrompre. — La force matérielle a été mise par Dieu au service du droit; priver celui-ci de cet appui, c'est déchaîner toutes les passions mauvaises, qui méprisent le droit et ne respectent que la force. — L'insurrection, soit le recours d'un peuple aux armes, est un droit terrible, il est vrai, mais enfin un droit, même un devoir, quand il s'agit de repousser un ennemi public soit intérieur, soit extérieur, qui met en péril la vie morale et politique d'un peuple. — Le citoyen, pur de tout esprit de vengeance et d'ambition personnelle, qui, voyant son pays opprimé et la délivrance possible, appelle ses concitoyens à secouer le joug, est un héros béni de Dieu et des hommes s'il réussit, un noble martyr s'il succombe.

— On abusera de ce droit, dites-vous. — Sans doute, et la démagogie en abusera d'autant plus que les partisans de l'ordre et de la liberté s'appliqueront moins à en bien user. Au lieu de se répandre en belles homélies sur la tolérance et la paix, il importe d'ouvrir les yeux et de voir à quels ennemis on a affaire.

Partout la société est aux prises avec des sauvages de la pire espèce, sortis, non des forêts, mais des boues de notre civilisation. Avec eux, il ne s'agit pas de doctrines politiques et religieuses, de telle

ou telle forme de gouvernement; il ne s'agit pas de savoir si nous serons monarchistes ou républicains, catholiques, protestants ou israélites. La question est celle-ci : Resterons-nous hommes ou deviendrons-nous des brutes, c'est-à-dire, conserverons-nous le droit, pour nous et nos enfants, d'avoir une âme, une pensée à nous, le droit de disposer de notre personne, de notre travail, du fruit de notre travail, du travail de nos aïeux, ou serons-nous des automates, des machines fonctionnant sous le bâton de l'État aux mains des Proudhon et autres génies constituants du socialisme?

Religion, famille, propriété, voilà les trois éléments que ces sauvages veulent réformer, c'est-à-dire anéantir. S'ils affectent d'invoquer le nom adorable du Christ, c'est pour l'accoler aux exécrables noms des Marat, des Robespierre, des Babœuf. L'égalité évangélique, pour eux, c'est le droit d'abattre les têtes, de couper les bourses, qui dépassent leur niveau.

Disséminés en tout lieu, mais unis par le fil des sociétés secrètes et d'affreux serments, armés de tous les moyens de nuire, ne reculant devant aucun excès, employant la calomnie, le poignard, le poison, ils marchent avec un prodigieux accord à la destruction de toute société. Pour couvrir leur front et aplanir les voies, ils poussent à l'avant-garde une multitude de dupes dont ils flattent l'ambition et exploitent la popularité. Que sont les

Mamiani, les Sterbini, les Guerrazzi, les Gioberti, etc.? Les pionniers de la phalange conduite par les Mazzini et autres chefs moins connus. Démolir les vieux pouvoirs, proscrire et spolier les sociétés religieuses, vraie contre-mine des sociétés secrètes, s'emparer de l'éducation de la jeunesse pour la corrompre, semer la division et la terreur dans les rangs du clergé et des défenseurs de l'ordre, telle est leur mission. Une fois qu'ils l'auront accomplie, ces comparses feront place aux égorgeurs.

Les sauvages ont trois mots magiques avec lesquels ils fascinent les multitudes : l'État, la loi, le peuple! Élevés au pouvoir par l'émeute et la violence, ils disent à une nation dont ils sont à peine le millième : Nous sommes l'État! Ils fabriquent des lois infâmes, et crient : Respect aux lois! Ils font hurler la canaille, et ils disent : C'est la voix du peuple!

Qu'opposer à cette tourbe de terroristes dont l'inaction des amis de l'ordre fait toute la puissance? — L'attitude de la force, la terreur. Il faut que tous les hommes d'intelligence et de cœur s'unissent entre eux et se mettent à la tête du vrai peuple pour dire aux gens du nouvel État : Retirez-vous, sinon!

Si on veut louvoyer, qu'arrivera-t-il? Au lieu d'une démonstration, tout au plus d'un coup de main, suffisant aujourd'hui pour renverser des gouvernements intrus et sans racine, on aura bien-

tôt d'affreuses boucheries. En effet, les sauvages ne négligeront rien pour se fortifier au pouvoir et le mettre partout aux mains des frères les plus dignes. Bien des conservateurs, au cœur de lièvre, feront leur paix avec les vainqueurs, au prix des plus nobles victimes, et, conseillés par la peur, s'associeront aux brigandages de la légalité. Le grand peuple des provinces et des campagnes, poussé à bout, voudra décidément en finir avec les ennemis de son repos. S'il manque de chefs capables de modérer ses coups en les dirigeant, il frappera indistinctement sur tout ce qui ne sera pas lui. L'anarchie pénétrant dans ces masses jusqu'ici étrangères à ses fureurs, on verra probablement ce qu'on n'a jamais vu.

En somme, le danger du moment n'est pas dans la guerre civile, mais dans la guerre sociale, bien autrement terrible. Les honnêtes gens n'ont qu'un moyen de la prévenir, et, si elle éclate, de la terminer promptement à leur avantage : c'est de sortir de leur somnolence, d'oublier leurs différends sur des questions d'un intérêt secondaire, et de se donner la main pour soutenir avec vigueur tout gouvernement franchement dévoué à la défense des libertés religieuses, politiques, administratives, pour combattre à outrance tout gouvernement qui, par l'absorption de ces libertés, travaille sciemment ou non au triomphe de la barbarie socialiste.

—Vous soutenez donc, me dira-t-on, le droit de

résister activement à un gouvernement oppresseur? Ce principe, à la vérité, est fort en vogue depuis un demi-siècle; mais en est-il plus chrétien? Comment le concilier avec le précepte si absolu de rester soumis au pouvoir, quels qu'en soient les dépositaires? Comment le concilier avec les exemples du divin Maître, et de ces millions de martyrs choisissant un héroïque milieu entre l'apostasie et la révolte, mourant fidèles à Dieu, sans devenir jamais rebelles à César?

— Observons d'abord qu'il ne s'agit pas d'un gouvernement simplement oppresseur, mais d'un gouvernement destructeur des libertés essentielles à l'ordre social. Le premier est presque toujours préférable à l'anarchie. L'autre est cent fois pire, puisque, en attaquant les fondements de la société, il travaille à rendre l'anarchie irrémédiable. Au lieu d'être le divin représentant de l'ordre, il est l'incarnation même du désordre, l'image vivante de l'enfer; et je ne pense pas qu'un chrétien lui doive autre chose que l'exécration et l'horreur.

Quelle est la doctrine immuable du catholicisme sur cette matière? La voici : « Le pouvoir est établi de Dieu pour le bien de la société; lui obéir est un devoir; lui résister, un crime. » Mais ce pouvoir, où est-il? Dieu l'a-t-il inféodé à une famille ou à une classe de citoyens, ou reste-t-il la propriété indivise de la nation, et celle-ci est-elle libre d'en confier l'exercice à qui bon lui semble,

dans les limites et sous les conditions qu'il lui plaît de fixer? Le catholicisme n'a rien défini sur ce sujet; seulement, ses docteurs et ses écoles se sont généralement prononcés pour la dernière opinion, tant que l'absolutisme monarchique ne les a pas réduits au silence (1). Aujourd'hui que toutes les constitutions, même monarchiques, consacrent formellement ou implicitement le principe de la souveraineté nationale, je ne vois pas pourquoi les catholiques hésiteraient à reconnaître ce principe, le seul d'ailleurs qui me paraisse théologiquement et philosophiquement acceptable (2).

Or, dans le système qui fait la nation premier dépositaire du pouvoir suprême, le gouvernement ne peut être qu'un mandataire responsable et révocable. Digne du respect universel et d'une entière soumission tant qu'il est l'organe des principes divins de la justice et de l'ordre, et le fidèle exécuteur des lois nationales, le gouvernement déchoit nécessairement de ses droits dès que, infidèle à ses devoirs, il foule aux pieds le mandat qu'il tient en même temps de Dieu et des hommes.

Si, détrônant le véritable souverain et se substituant à l'État, il adjuge à ses fonctionnaires les droits les plus sacrés, les libertés les plus vitales de la nation, celle-ci est certainement en droit de punir

(1) V. Balmes, *Le protestantisme comparé au catholicisme*, t. III.

(2) *Statolâtrie*, ch. VIII.

une telle félonie. Que l'exercice de ce droit soit sujet à de graves inconvénients, cela va sans dire; mais si l'on ne veut conserver que les droits dont la jouissance soit sans abus, on n'en conservera aucun.

Quant à l'obligation que l'on voudrait imposer aux chrétiens de nos jours, de régler absolument leurs rapports avec le gouvernement, sur l'exemple des premiers fidèles, je la trouve bien mal fondée en philosophie chrétienne.

L'État, sous les Césars, était païen : il l'était encore par son esprit et l'ensemble de ses institutions, alors même que l'empereur et la grande majorité de ses sujets étaient chrétiens. Cette œuvre des siècles ne pouvait être réformée que lentement par l'action morale du christianisme. Si les chrétiens, au lieu de *posséder leur âme par la patience*, eussent tenté d'abolir violemment les institutions sociales en vigueur, que fût-il arrivé? Ils n'auraient produit que des mouvements anarchiques, dont l'infaillible résultat eût été de rattacher plus fortement les païens à leurs institutions, et de rendre le christianisme justement odieux, comme incompatible avec l'ordre public.

Aujourd'hui la société est assise sur des bases chrétiennes, et il n'y a pas un esprit éclairé et honnête qui ne voie qu'elle ne peut s'améliorer que par le développement progressif des lumières et des vertus sociales que nous devons à l'Évangile.

Une secte brutale, dont les chefs ont osé écrire que notre unique providence, *c'est la force*, et que si le Dieu des chrétiens existe, il ne mérite que l'enfer! une secte qui ne voit dans le Christ que le précurseur des Robespierre et des Marat, attaque avec une incroyable fureur les institutions auxquelles l'Europe doit son immense supériorité morale et matérielle sur les nations non chrétiennes. L'avenir du monde, pour elle, c'est l'abaissement des peuples sous son niveau égalitaire; c'est l'abrutissement universel par la domination absolue de quelques êtres affranchis de toute moralité.

Et le christianisme, selon vous, interdirait aux défenseurs de notre civilisation l'emploi de la force contre les sauvages adorateurs de la force! Et vous croyez que nos héroïques martyrs, s'ils vivaient de nos jours, se laisseraient égorger comme des agneaux plutôt que de tirer l'épée pour la défense du divin patrimoine des libertés du monde, acquis par un combat de dix-huit siècles! Certes, s'il y eut jamais guerre sainte, sacrée, digne des bénédictions du ciel et de la terre, c'est bien celle qui a pour objet la conservation des principes de la rédemption religieuse et politique du genre humain.

On dira encore : S'il y avait impossibilité pour les premiers chrétiens d'agir autrement qu'ils n'ont fait, cette impossibilité n'existait pas pour celui à qui *toute puissance a été donnée dans le ciel et sur la terre*. Rien n'empêchait Jésus-Christ, comme il le

dit lui-même, d'appeler les *légions* célestes à sa défense et de donner pour cortége à sa doctrine l'éclat de la puissance au lieu des ignominies de la croix. S'il ne l'a pas fait, s'il a défendu de tirer le glaive pour sa cause, n'est-ce pas pour apprendre aux chrétiens qu'ils ne doivent opposer à leurs ennemis que la patience?

— Rien n'empêchait Jésus-Christ, dites-vous, de se soustraire à la mort; erreur! Jésus-Christ lui-même observe que les *Écritures* s'y opposaient (1). Et pourquoi avait-il été écrit que le Maître du monde sauverait les hommes en allant à la mort, comme l'agneau à la boucherie? Parce que, au jugement de l'infinie sagesse, et même d'une philosophie éclairée, c'était le meilleur moyen, pour ne pas dire le seul, d'obtenir le libre retour des hommes sous le joug de la loi divine.

En effet, demandez au chrétien vertueux ce qui l'a déterminé aux violences nécessaires pour dompter ses passions et vivre d'une vie de justice. Il vous dira que c'est la pensée du Crucifié, du Saint des saints se dévouant à la mort pour l'expiation de nos désordres. Si l'Homme-Dieu n'avait eu recours qu'à sa puissance pour changer les cœurs, la régénération morale des hommes n'eût été, comme leur création, qu'un acte exclusivement divin. Au lieu d'être les sublimes images de *celui qui*

(1) Matth., XXVI, 54.

est par lui-même, et de nous ennoblir en concourant librement à notre réforme, nous ne serions que des automates marchant dans les voies de la justice, par la même puissance qui pousse les planètes dans leur orbite.

Mais parce que le Christ a dû se livrer sans résistance à ses bourreaux, s'ensuit-il que le droit de légitime défense n'existe pas pour les chrétiens? Et, s'il leur est permis de s'armer pour la défense de leur propre personne, leur serait-il interdit de le faire pour sauvegarder leur religion, qui est la religion de tous, et les institutions sociales qu'ils doivent à cette religion? Ce serait là entendre l'Évangile à la manière des Quakers (1), et exposer le monde à rentrer dans la barbarie par le martyre du christianisme.

(1) La secte des *Quakers* ou *Trembleurs*, fondée vers le milieu du dix-septième siècle par George Fox, cordonnier anglais, professe, entre autres erreurs, qu'il n'est jamais permis aux chrétiens de résister au mal par la force, ni de porter les armes pour quelle cause que ce soit.

CHAPITRE X.

Rêves impuissants de deux grands partis. — Mort du terrorisme, — et de l'absolutisme monarchique. — Régénération des pouvoirs. — Dénoûment probable de tout ce qui se fait.

L'Europe est tiraillée en sens contraires par deux partis également ennemis du présent. L'un rêve un monde neuf, mais impossible, le monde socialiste. L'autre voudrait reproduire un monde qui a été, mais qui ne peut plus être, le monde reposant sous le pouvoir d'un seul ou d'une classe privilégiée.

Le socialisme est sans puissance réelle sur les esprits. Il n'a pas de doctrines, il ne peut pas en avoir. Condamné à vivre d'abstractions, il glisse dans l'absurde du moment qu'il dogmatise ou qu'il se hasarde sur le terrain des réalités. Proudhon ne fait que démolir ; Cabet, Louis Blanc, Fourier, Owen, Saint-Simon, ont voulu construire, et le rire universel a fini par gagner leurs dupes. Souffler dans les masses la haine de la société actuelle par des peintures exagérées de ses abus et de ses maux, armer contre elle tous les mauvais instincts, arriver au pouvoir par la surprise ou par la violence, s'y

maintenir par la terreur, tel est le plan du socialisme.

Les partisans du passé ont un mot tout-puissant : L'ordre ! Et l'ordre, pour eux, c'est le pouvoir absolu, héréditaire, s'appuyant d'un côté sur l'épée, de l'autre sur la religion de l'État. S'ils ne veulent pas de liberté politique pour le peuple, en retour ils lui promettent l'allégement des impôts, de grandes libertés civiles, administratives ; et il faut avouer que, sous ce rapport, les vieux régimes étaient incomparablement plus libéraux que nos gouvernements modernes, aussi insatiables de monopoles que d'argent. Gens d'honneur et la plupart chrétiens de vieille roche, les absolutistes n'emploieraient que des moyens honnêtes, s'ils se déterminaient à agir. Mais l'action qu'ils préfèrent à toute autre est celle du temps. Leur puissance, c'est l'inertie. Résister sourdement aux réformes entachées de libéralisme, lesquelles, selon eux, sont autant de ferments de révolution ; laisser l'esprit révolutionnaire s'user en folles tentatives, et attendre que les peuples, las de déceptions toujours plus amères, reviennent aux bras des gouvernements paternels, tel est le calcul du grand nombre.

L'Europe serait-elle réduite à opter entre ces deux partis ? Ou plutôt, impuissante à faire un choix et doublement rétrograde, devra-t-elle retomber sous les fourches du terrorisme, pour de là se livrer brisée et saignante à la merci de quelques dictateurs ?

Beaucoup inclinent pour l'affirmative ; et c'est là, à mon avis, non-seulement une erreur, mais un danger. Le terrorisme étant affaire d'opinion, il devient possible, et même il existe, du moment qu'on y croit. Très-heureusement, quel que soit le nombre des misérables qui l'appellent et des lâches qui le craignent, le terrorisme ne reviendra pas. Ce qui se passe en Suisse, en Italie, n'en est qu'une vaine ombre. Il y a là des hommes très-disposés sans doute à battre monnaie avec des têtes et à fiancer la liberté au bourreau. C'est du moins ce qu'ils nous disent, et il est permis de les en croire. Cependant leurs exploits se bornent et se borneront à piller des religieux, des prêtres sans défense, et à se défaire de quelques ennemis par le poignard ou l'émeute.

Et qu'on ne dise pas que le courage du crime pourra leur venir. Le courage de la vertu a un principe intérieur qui lui permet de se produire en toute circonstance. Le courage du crime est toujours une inspiration du dehors ; il ne se fonde que sur l'espoir de l'impunité. Or, aujourd'hui tout est fait pour désespérer les héros du crime public. S'ils ne s'aveuglent pas, ils doivent lire leur arrêt partout, même dans l'œil des femmes : Mort à qui ferait des lois de mort !

« Les émeutes, les massacres populaires sont de tous les siècles, de tous les pays, dit Châteaubriand : mais une organisation complète de massacres lé-

gaux, des tribunaux jugeant à mort dans toutes les villes, des assassins affiliés dépouillant leurs victimes et les conduisant presque sans gardes au supplice, c'est ce qu'on n'a vu qu'une fois, c'est ce qu'on ne reverra jamais. Aujourd'hui les individus résisteraient un à un ; chacun se défendrait dans sa maison, sur son champ, dans la prison, au supplice même (1). »

Ce sont là, dira-t-on, des phrases de poëte, l'illusion d'une belle âme. En réalité, la masse des esprits est aussi peu éclairée et moins religieuse qu'en 1793. Nos grandes villes et leur banlieue recèlent, comme alors et encore plus qu'alors, des bandes sauvages capables de tous les excès. Qu'un coup de main livre le pouvoir à leurs chefs, peut-être devrons-nous regretter les jours de Robespierre.

— Il y a une petite difficulté à cela, c'est que le pouvoir est de sa nature imprenable. Il n'existe qu'autant qu'il est reconnu, accepté par la conscience publique; et celle-ci est à l'abri des coups de main. Pour rétablir le terrorisme, il ne suffit pas d'avoir des Robespierre et des terroristes ; on en aura toujours. Il faut une nation *terrorisable ;* or cette nation n'existe plus, l'esprit révolutionnaire l'a tuée.

Je n'examine pas si la génération actuelle est plus

(1) *Études histor.*, préface.

ou moins éclairée, plus ou moins religieuse que celle de 1789; j'affirme seulement qu'elle est cent fois moins moutonnière, moins obséquieuse envers les gouvernants, cent fois moins sujette à se passionner pour un nom ou pour un mot.

Deux choses firent la fortune des pouvoirs révolutionnaires : l'esprit du passé, la foi dans l'avenir. L'esprit du passé, c'était l'instinct de la subordination, l'habitude de l'obéissance, le culte immémorial des masses pour tout ce qui s'appelait pouvoir. Au talisman de l'autorité suprême, passé des mains du souverain héréditaire aux mains des élus de la nation, se joignaient les prestiges de l'avenir, tout-puissants sur un peuple qui débute dans la carrière des révolutions.

Aujourd'hui le désenchantement est complet. Le pouvoir a passé par tant de mains, a revêtu tant de formes, a fait tant de promesses et donné pour résultat tant de déceptions, qu'il n'inspire plus qu'un sentiment, la défiance. On l'accepte comme une nécessité, mais à charge qu'il reste sous la haute surveillance du public, exposé au feu roulant des censures et des avanies de la presse. Ce feu, qui noircit trop souvent les réputations les plus pures, dévore impitoyablement les renommées factices, les illustrations de coterie, démasque les ambitions, déjoue les intrigues, démonte les partis à mesure qu'ils s'élèvent.

Les grandes factions deviennent impossibles par

le nombre toujours croissant des chefs et la pénurie toujours plus grande de soldats. A force de prêcher l'égalité, nous l'avons établie, sinon dans les capacités, du moins dans les orgueils, dans les prétentions, dans la répugnance pour un joug quelconque. Champions avant tout de notre individualité, prêts à opposer paroles à paroles, menaces à menaces, coups à coups, nous avons tous un grain de démagogie dans le cœur, et c'est là un insurmontable obstacle au règne de la démagogie et du terrorisme.

Cet esprit d'indépendance et d'opposition n'existe pas seulement dans les villes ; il fermente partout dans les provinces : et ici, au lieu de dissoudre les coalitions, il les prépare activement. Justement indignées du système d'oppression et d'appauvrissement que la centralisation fait peser sur elles, les provinces cherchent dans l'association la force nécessaire pour reconquérir leurs droits. Le parti qui se flatterait encore de pouvoir révolutionner un pays et lui donner des lois en surprenant la capitale et en faisant manœuvrer le télégraphe, s'exposerait à de terribles mécomptes.

Il faut que les démagogues en prennent leur parti : la réalisation, à laquelle ils ont si ardemment travaillé, du principe de la souveraineté populaire par l'établissement du suffrage universel et des gardes nationales, répond bien mal à leur calcul. Avec le grand peuple des bourgs et des

campagnes, le vote dans une main, le fusil dans l'autre, l'intrigue est impuissante, la violence encore plus. Une bataille est possible, même probable; mais entre un parti, sujet à finir, et le peuple, qui ne meurt pas, l'issue n'est pas douteuse.

Oui, le terrorisme est mort. Accomplissant l'arrêt de la justice suprême, il s'est tué de ses propres mains. S'il s'agite encore dans les villes, c'est qu'il est condamné à creuser sa fosse, et qu'il attend le bras du peuple pour rouler sur ses restes la pierre de l'oubli.

Mais il ne faut pas que les absolutistes chantent victoire, ni qu'ils s'imaginent que le peuple ne fera usage de sa souveraineté que pour l'abdiquer sans réserve entre les mains d'un monarque. La miséricordieuse Providence, dont l'action se révèle partout à l'observateur chrétien dans la rapide démolition du passé et du présent, ne permettra pas cet insensé retour à la source première de nos calamités religieuses et politiques. D'ailleurs, quel que soit dans les masses le besoin de tranquillité, l'instinct conservateur, qui les guide plus sûrement que ne ferait la science, les empêchera de fonder l'ordre sur le foyer de tous les désordres.

Le peuple, peu versé dans l'histoire, ignore que les excès de la *statolâtrie* et les erreurs du socialisme sont les enfants directs et bien légitimes de l'absolutisme, soit monarchique, soit aristocrati-

que(1); mais il lui reste quelque souvenir du règne des favoris et des maîtresses. S'il lui plaît de déclarer héréditaire et de fortifier la première magistrature de l'État, il sentira que cette garantie d'ordre et de stabilité exige des garanties non moins fortes pour les libertés publiques. Fille de la souveraineté nationale et engendrée par le suffrage universel, la royauté, supposé qu'elle revienne, devra remplir le précepte : *Père et mère honoreras afin que tu vives longuement.*

Voici ce qu'une philosophie chrétienne découvre dans le grand et terrible spectacle auquel nous assistons.

Les pouvoirs politiques, oublieux de leur origine et de leur destinée, sont momentanément broyés et jetés dans la fournaise des révolutions, pour en sortir retrempés dans l'esprit du christianisme. Au lieu de rester ce que l'orgueil en avait fait, un moyen de domination, il faut qu'ils redeviennent ce que la foi et la raison veulent qu'ils soient, un service public, un saint et sublime esclavage nécessaire à la tranquillité et à la liberté de tous. Il faut qu'ils prennent pour règle les articles fondamentaux de la grande charte évangélique. Ces articles sont : — L'omnipotence n'appartient qu'à Dieu, Majesté souveraine et première dans l'ordre religieux et dans l'ordre politique. — De lui

(1) *Statolâtrie*, ch. IV.

émane la loi réglant la société religieuse, et posant les bases de la société civile. — De lui émanent tous les pouvoirs, qui ne doivent être que les ministres de l'ordre fondé sur sa loi. — Le pouvoir religieux, ayant affaire à tous les peuples, ne doit dépendre d'aucun peuple. C'est Dieu qui le confère au sujet désigné par les électeurs compétents. — Le pouvoir civil est donné à chaque nation avec faculté d'en déléguer l'exercice à qui il lui plaît, toujours sous la réserve du droit de contrôle. Ce pouvoir, souverain dans les limites posées par la loi chrétienne, ne peut jamais se tourner contre elle ; car il n'y a pas de droit contre Dieu, et d'ailleurs jamais nation n'aura intérêt à rompre avec le Christ et le genre humain, en violant la loi universelle.

Le triomphe de ces principes serait la substitution du *Règne de Dieu*, soit de la véritable loi d'ordre, de justice et de liberté, au règne des hommes, c'est-à-dire, des passions sans frein. Et ce triomphe me paraît moins éloigné qu'on ne le pense communément.

Quoi qu'on ait fait depuis trois siècles, le fond de l'Europe reste chrétien. Le protestantisme, soit religieux, soit politique, n'était qu'à la surface. Il régnait, non par les croyances, mais par les intérêts, dans les cabinets et les coteries des bénéficiers du pouvoir. La déchéance des vieux gouvernements et l'avénement des masses par le suffrage

universel, entraînent naturellement sa chute et la restauration de la pensée chrétienne, qui est toujours la pensée des majorités. C'est l'antagonisme des croyances qui produit les longues, les sanglantes luttes. Aujourd'hui le catholicisme seul a des croyances. La dissolution des religions d'État lui ramenant tous ceux qui ont besoin de croire, il ne rencontrera que des protestations individuelles ou de coterie, c'est-à-dire, impuissantes.

Il y a cette différence entre le règne des hommes et le règne de Dieu, que le premier, fondé sur la violence, arrive au travers des ruines, des larmes et du sang; l'autre, paisible triomphe du droit sur la force, s'établit sans fracas par la puissance tout intérieure des convictions (1). Le divin triomphateur, on doit déjà le voir, ne veut ni honorer les vaincus par l'éclat de leur défaite, ni donner à son miséricordieux avénement l'appareil de la terreur.

Il y a bien des raisons de le croire : Dieu prépare au monde une merveilleuse surprise, et personne n'y travaille avec plus d'ardeur que ses ennemis. Il veut, ce semble, que ceux-ci se prennent aux filets de son amour plutôt que de sa justice.

Justifions ces consolantes perspectives en examinant brièvement ce qui se passe sur les principaux théâtres de l'esprit révolutionnaire.

(1) Luc, XVII, 20, 21.

CHAPITRE XI.

Coup d'œil sur l'Italie. — Impuissance de ses radicaux. — Motifs et but providentiels de la révolution romaine. — Source de faiblesse dans les institutions de l'État pontifical. — Résultat des scènes du 16 décembre. — Affranchissement du pouvoir pontifical.

L'Italie, à ne considérer que les projets de ses radicaux, l'engourdissement de son clergé et la couardise de ses conservateurs, semblerait devoir s'abîmer dans le bourbier des révolutions pour au moins un quart de siècle. Elle n'en aura ni le temps ni la force.

Là, comme ailleurs et plus qu'ailleurs, le radicalisme est sans avenir, parce qu'il est sans appui dans les populations. Celles-ci, surprises et privées de tout moyen d'action par la scission des classes supérieures en révolutionnaires ardents et en fainéants trembleurs, n'ont été jusqu'ici que spectatrices. Elles n'auront pas plutôt deviné le jeu dont elles sont les victimes, que les joueurs devront pourvoir à leur sûreté.

Le radicalisme (et, dans ce mot, je comprends toute sa famille, le socialisme et le communisme)

n'a reçu qu'une mission : c'est de faire abjurer à l'Europe toutes les erreurs du passé et du présent, en les reproduisant sous leur forme la plus complète, la plus saillante, la plus hideuse. Quel est son symbole? C'est l'État-dieu demandant, par l'organe et au profit d'une bande de voraces devenus ses pontifes, la confiscation des droits de la religion, de la famille, de la propriété. La populace des villes peut bien appuyer de ses menaces et de ses criailleries un tel système ; mais le grand peuple qui couvre et féconde le sol n'y répondra jamais que par des coups de fusil ou de fourche. Les défaites que le socialisme vient d'essuyer coup sur coup en France s'opposent à ses exploitations en Italie, les idées de la France ayant encore plus de puissance que ses armes.

Pourchasser les évêques et les prêtres, comme on a fait des Jésuites et de quelques religieuses, porter les calices à l'hôtel des monnaies et les cloches au fondeur, c'est chose fort simple au jugement des clubistes romains, toscans ou turinais ; mais on est en droit de leur dire : Réfléchissez-y bien : le jour où vous étendriez la main sur les calices et sur les cloches, celles-ci sonneraient probablement votre glas d'un bout à l'autre du pays. Le clergé n'y serait pour rien. S'il cherchait à s'interposer, on lui dirait : Vous faites votre devoir, laissez-nous faire le nôtre !

Enfin, l'Italie a une auguste victime dont la sain-

teté et le martyre hâteront pour tous, même pour les lâches déserteurs de sa cause, le moment de la délivrance. *Il a fallu* que Pie IX, à l'exemple du divin Maître, *souffrît* ce que nous lui voyons souffrir, *pour entrer dans sa gloire* (1), c'est-à-dire, dans la plénitude de la puissance apostolique. Sauvegarde en tout temps des principes de la civilisation chrétienne, et seule capable de rallier l'Europe au milieu de la défaillance générale des pouvoirs, cette puissance avait aussi son côté faible, sa plaie qui ne pouvait être cicatrisée que par le feu de la persécution.

Cette plaie, on peut bien le dire sans craindre le scandale depuis que le ciel a voulu la dénuder aux regards du monde, cette plaie, c'était l'esprit beaucoup trop local, stationnaire, inerte, de l'entourage du saint-siége.

Là aussi on croyait ne pouvoir mieux défendre l'honneur et les prérogatives du trône apostolique que par l'inviolabilité de l'étiquette, ni maintenir les institutions ecclésiastiques et politiques que par le respect pour les abus et une opiniâtre résistance à l'esprit catholique de réforme. Là aussi le gouvernement dégénérait en *fonctionocratie*. L'Église étant le chemin aux emplois de l'État, et les emplois de l'État conduisant aux dignités de l'Église, il résultait de ce cercle vicieux, que ni l'État ni

(1) Luc, XXIV, 26.

l'Église n'avaient bien lieu de se louer, l'un de ses employés, l'autre de ses dignitaires. Les familles romaines s'habituaient beaucoup trop à considérer les charges de l'Église comme des fiefs héréditaires au profit de leurs enfants, prélats par droit de naissance. Les autres États de la Péninsule, partageant à proportion cet esprit d'exclusivisme, regardaient la papauté comme une institution catholique, mais avant tout italienne.

Quiconque a eu la patience de lire les prolixes élucubrations des publicistes italiens modernes, sait qu'ils sont tous d'accord, à peu d'exceptions près, sur ce point : — L'Italie, par les conditions géographiques que le Créateur lui a faites, par le sang des maîtres du monde qui coule toujours dans ses veines, par la supériorité des produits de son génie dans tous les genres, est visiblement investie de la suprématie morale et civile du monde. Chaque peuple a reçu sa mission propre, sa spécialité. La spécialité de l'Italie, c'est l'universalité (1). Mais ici commence la division.

(1) Parmi les esprits sages qui ont combattu ces ridicules exagérations, on doit mettre en première ligne M. le comte César Balbo. Dans l'ouvrage *Delle Speranze d' Italia* (Paris, 1844), il nous apprend que la différence entre l'auteur du *Primato* et lui « è che egli (Gioberti) spera un primato italiano universale o quasi universale in ogni cosa, ed io non ne spero et direi quasi non ne desidero se non uno speciale, sperando et desiderando che ogni nazione cristiana n'abbia pur uno speciale suo » Pag. 154.

Les néo-guelfes soutiennent avec Gioberti que, depuis l'établissement de saint Pierre à Rome, la papauté est le moyen choisi de Dieu pour perpétuer la suzeraineté de l'Italie et l'élever à sa plus haute puissance. Ils disent donc : L'Italie ne pouvant rien que par le pape, faisons du pape l'âme et le chef de la nationalité italienne.

Les néo-gibelins disent avec Mazzini, Durando (1), etc. : La papauté est une vieille incorrigible qui ne sera jamais italienne que sous bénéfice d'inventaire. En attendant qu'il lui plaise de finir, donnons-lui ses invalides dans l'île d'Elbe ou en Sicile.

L'opinion populaire étant toujours le reflet de l'opinion des classes supérieures, il arrive de là que la population italienne, qui devrait être la plus *universaliste* de toutes, est peut-être la plus exclusive, la plus hostile aux étrangers. Que ceux-ci lui portent de l'or, en retour d'un peu de musique et de quelques objets d'art, les titres d'*Excellence* et de *Monseigneur* ne leur manqueront pas. Mais que le pape, sachant qu'il ne doit y avoir d'étrangers à la hiérarchie catholique que l'intrigue et la médiocrité des vertus et du talent, appelle quelques-uns de ces étrangers à lui prêter aide dans son immense administration, il y aura du palais jusqu'à la rue répulsion, sourde peut-être, mais

(1) *Della nazionalità italiana*, Lausanne, 1846.

unanime. C'est une atteinte à l'honneur, aux prérogatives de l'Italie, une dilapidation du patrimoine de Saint-Pierre, un déplorable retour vers la *barbarie avignonaise.* On sait que, pour la plupart des écrivains de l'Italie, le séjour des papes à Avignon n'a de pendant historique que dans la captivité de Babylone.

Pour les éminences naturelles que la Providence crée en dehors du sol italique, il n'y a donc que deux moyens de prendre rang parmi les éminences officielles, les électeurs et les conseillers du chef de l'Église : y être portées par le bras des gouvernements, ou y arriver laborieusement sous le froc religieux. Mais outre que, d'un côté, les gouvernements n'ont pas l'œil très-sûr pour le discernement des éminences ecclésiastiques, et que, de l'autre, le froc religieux est une garantie de vertu plutôt que de lumières politiques et administratives; outre ces deux inconvénients, dis-je, il est assez connu que les cardinaux de cour restent entachés, aux yeux des Romains, du vice de leur origine barbare, et que les cardinaux du cloître doivent faire oublier la leur en se naturalisant, disons mieux, en se neutralisant.

Quelle est la conséquence nécessaire d'un tel système? C'est que la cour, le sénat de l'Église ne sont pas assez ce qu'ils doivent être, un soleil catholique, rayonnant de toutes les lumières de l'Église et du siècle, offrant la conciliation des doc-

trines qui seules agissent sur le monde, des doctrines religieuses et politiques. Au lieu de cela, on a ce qu'on peut trouver de mieux dans le petit monde créé par l'exclusivisme, savoir : une réunion d'hommes fort estimables, vertueux, instruits, bons théologiens, bons canonistes, bons casuistes, liturgistes, linguistes, littérateurs, etc. ; des hommes doués d'une certaine connaissance du passé, insuffisante toutefois pour éclairer le présent et préparer l'avenir ; des hommes qui, pour juger des idées et des allures réelles du monde, n'ont sous les yeux que le spectacle d'un peuple de *dilettanti*, dont la véritable spécialité, en dehors des arts d'agrément, est le *far niente*.

De là, faute de connaissances locales, l'absence d'initiative dans les intérêts et la défense des églises particulières, hors le cas d'oppression violente. De là, dans les rapports avec les gouvernements, une conduite incertaine, flottante, d'une confiance allant parfois jusqu'à l'abandon, le plus souvent d'une réserve poussée jusqu'à la défiance, usant, pour se garder des surprises, de lenteurs calculées, d'une temporisation désolante : d'où vient à Rome le titre de ville *des affaires éternelles*.

De là encore, grâce au culte des Italiens pour la forme, une pointillerie fatigante en matière d'étiquette, de préséance, de cérémonial. Que Pie VI aille à Vienne pour tenter de sauver des mains

d'un extravagant les églises et l'empire d'Allemagne ; que Pie VII se transporte à Paris pour consolider un ordre de choses absolument neuf ; la prélature romaine jugera l'honneur du saint-siége compromis, si les deux illustres pontifes paraissent dans ces deux villes philosophiques sans le cortége accoutumé, et il faudra que la haquenée, ouvrant la marche, donne le rire fou aux Viennois et aux Parisiens.

De là enfin, dans le gouvernement des États pontificaux, un décousu, une routine, un laisser-aller, une telle latitude à l'arbitraire, au gaspillage, qu'on a malheureusement accrédité cette erreur : Point d'ordre possible sans la sécularisation du gouvernement !

Le système avait de si profondes racines, ses abus nourrissaient tant de nobles paresses, flattaient tant d'ambitieuses médiocrités, qu'une réforme sérieuse pouvait désespérer les plus grands courages.

Pie IX, placé entre cette réforme et une révolution imminente, choisit la première, sans se dissimuler qu'elle peut occasionner la seconde ; mais il espère avec raison qu'en privant la révolution de son caractère de nécessité, il lui ôtera toute puissance morale. Il n'a pas plutôt mis la main à l'œuvre, qu'un grand vide se fait autour de lui. A peine aperçoit-on quelques hommes dévoués,

dont le talent et le courage ne peuvent suppléer au nombre.

Le peuple, il est vrai, entoure toujours le pontife des témoignages de sa reconnaissance et de son amour; mais, par l'abstention de la majorité conservatrice, le peuple passe sans résistance sous la bannière des radicaux. Ceux-ci lui disent : Ne vois-tu pas que le pape est mal avec tous les siens parce qu'il a voulu prendre en main ta cause? Si tu veux qu'il achève ta délivrance, aide-nous à conquérir sa liberté. Et le peuple répond : Oui, je le vois, comptez sur mon concours.

L'arme de la presse libre, toute-puissante sur un pays qui en jouit pour la première fois, est exclusivement au pouvoir des factieux. Effrayé de ses ravages, Pie IX cherche vainement une plume parmi tant d'êtres vivant de la plume. Un prêtre étranger entre bravement en lice. Jésus-Christ, qui veut donner une grande leçon, se hâte de couronner l'abbé Ximenez par le poignard des *héros vicentins*. Par la fécondité surnaturelle du sang des martyrs, d'autres champions s'avancent ; mais il est trop tard. Les 15 et 16 décembre sont écrits là haut.

Je le demande à la conscience universelle : qu'eût-on vu dans ces tristes journées, si le haut clergé de la ville éternelle, d'une composition un peu moins italienne et un peu plus catholique,

avait eu dans ses rangs des recrues *barbares*, savoir, des Français, des Espagnols, des Anglais, des Irlandais, des Allemands, des Autrichiens, des Slaves, des Américains, etc.? Il est indubitable que, au premier indice du péril, les prélats étrangers eussent précédé au Quirinal le corps diplomatique. Au courage personnel ils auraient uni l'influence du caractère national. En face de tant de drapeaux, le drapeau de l'émeute n'eût pas tenu un quart d'heure.

Que dis-je? Dans cette hypothèse la révolution romaine n'aurait pas eu lieu. En effet, supposons Rome telle qu'elle doit être, le centre des sommités intellectuelles de l'univers catholique, on obtient sans effort et sans danger la solution du problème : Distinguer les pouvoirs du pontife et ceux du souverain sans les désunir. Car pour les esprits doués de quelque réflexion, la difficulté gît toute dans la pénurie d'hommes spéciaux. L'État pontifical ne devant fournir que sa part (relativement la plus forte, cela va sans dire) des hauts fonctionnaires de l'Église, il en résulterait que la plupart des jeunes gens de famille, au lieu de prendre le petit collet pour faire carrière, entreraient dans les diverses branches de l'administration civile, et, par leur fixité, y acquerraient la connaissance des affaires. La présence des éléments étrangers, en donnant plus de force au gouvernement ecclésiastique, exercerait aussi une salutaire influence sur la mar-

che de l'administration temporelle, par l'importation des méthodes et des idées.

C'est la prochaine réalisation de cette hypothèse que le ciel a voulu préparer en permettant les scènes du 16 décembre. Ce jour-là, le Christ a voulu révéler à tous la pensée qui opprimait depuis près de trois ans l'âme de son vicaire : *Je suis seul, délaissé, privé de tout concours, je manque d'hommes!* Ces plaintes comprimées par l'extrême douleur de la victime, elles ont dû retentir avec l'éclat du tonnerre de l'un à l'autre pôle. *Prenant en main le van* de sa justice, l'Agriculteur céleste *a nettoyé son aire ; il a fait passer le bon grain* à travers le tamis de l'exil et *jeté la paille* aux quatre vents (1).

Ce travail d'épuration, indispensable à la reconstitution religieuse et politique du monde, n'exigeait rien moins que le bras du Très-Haut et l'irrésistible puissance du cri général qui maintenant s'élève de toutes les régions du globe vers l'exilé de Gaëte :

Saint Père, remontez sur votre trône, mais environnez-le d'hommes dignes de vous, dignes de représenter l'Église, dignes de préparer, par leurs exemples et leurs travaux, la bienheureuse alliance de tous les peuples! Moins de chapeaux de cour et de famille, et plus de têtes éminemment sacerdotales et catholiques.

(1) Luc, III, 17.

La souveraineté temporelle du pape, seule garantie humaine de son indépendance au spirituel, étant une nécessité universellement sentie, on ne peut mettre en doute son prochain rétablissement. Les bavardages et les bravades des politiques de la Jeune-Italie n'y pourront rien. On leur dira : Peu importe au monde qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas une vieille ou une jeune Italie ; mais il lui importe que le pape soit au Vatican, et qu'il y soit maître. Vos protestations et vos menaces ne nous feront pas peur.

Tout le monde voit cela. Ce qu'on voyait moins, et ce qui est néanmoins tout aussi indubitable, c'est que la Providence ne veut pas une simple restauration, mais une régénération. Elle sera obéie. Le vice des institutions a reçu trop de publicité, a produit trop de désastres, pour qu'on hésite sur les remèdes ; et le pouvoir de les appliquer ne fera pas défaut.

Le pape, rentrant aux acclamations du monde, sera cent fois plus puissant qu'il ne l'était au jour de sa merveilleuse exaltation. Le clergé, la noblesse, la bourgeoisie, profondément humiliés, accepteront le joug des réformes, heureux d'échapper à ce prix aux proscriptions et confiscations des terroristes. Le petit peuple, dont l'affection pour le pontife n'a pas varié, mais a été frappée d'impuissance par la trahison ou la lâcheté des classes supérieures, le petit peuple, qui par le nombre est

le grand peuple, lui sera plus dévoué que jamais. C'est dans cette classe, la plus morale, la plus amie de l'ordre, la plus généreuse, que le souverain prendra son point d'appui, et cherchera un contrepoids à l'influence des classes moyennes, laquelle est désastreuse dès qu'elle devient prépondérante.

Le pouvoir pontifical, gardien de la loi divine qui légitime tous les pouvoirs en les réglant, une fois affranchi de ses entraves domestiques, le travail de la réorganisation universelle avancera rapidement. Ce travail commencera par la réforme qui doit précéder toutes les réformes : la réforme ecclésiastique.

CHAPITRE XII.

Charte chrétienne. — Cause de nos aberrations politiques. — Rôle du clergé dans l'ordre politique. — Tendance actuelle de l'Europe. — Nouveau plan d'attaque contre la religion. — Manière d'y répondre.

L'Évangile est la grande charte du genre humain. Il est l'expression simple et parfaite des rapports ou des devoirs d'individu à individu, de famille à famille, de peuple à peuple. Il est le foyer et la règle de tous les progrès.

L'organe seul capable de faire accepter cette charte, d'en graver dans les esprits et les cœurs une intelligence uniforme, un amour à toute épreuve, c'est le sacerdoce. Il est l'irremplaçable générateur des deux éléments vitaux de la société : l'instruction morale et les vertus.

Livrez l'interprétation de la loi évanglique à tous autres qu'à ceux que Jésus-Christ en a chargés, vous tombez dans le rationalisme protestant. Autant de têtes, autant de lois évangéliques. Et dès qu'il y a plus d'un Évangile, il n'y a plus d'Évangile. Et dès qu'il n'y a plus d'Évangile, il n'y a plus d'intelligence et de raison communes des de-

voirs. La raison de chacun, surtout en matière de morale, c'est sa passion.

D'où viennent toutes nos aberrations sociales? De ceci : Ceux que la lumière incommode ont dit aux porte-flambeaux de l'Évangile : Retirez-vous dans le fond du sanctuaire. Votre maître a dit que son *royaume n'est pas de ce monde*. Laissez aux hommes du monde le libre gouvernement des affaires du monde!

Le clergé n'a que trop obéi à cette injonction. Il a concentré son enseignement dans le monde exclusivement religieux, et dès lors l'œuvre de ténèbres a commencé dans le monde politique.

Les empereurs, les rois, les oligarques, qui se trouvaient les plus forts au coucher du soleil sur l'horizon politique, dirent : Nous sommes de par Dieu la lumière de la société, la source et la règle des droits et des devoirs, les régulateurs dans nos États de l'action religieuse! — Le Christ dit : Allez, faux soleils, mon doigt a marqué le terme de votre course! — Les empereurs, les rois, les oligarques, tombent et ne se relèvent que pour retomber.

Les classes moyennes ont dit : A nous les lumières, à nous donc le pouvoir! — Et le pouvoir aux mains des classes moyennes a tellement comblé la mesure de tous les genres de despotisme, que leur règne exclusif est condamné au ciel et sur la terre.

Arrive la démocratie dont les meneurs disent : Nous sommes le peuple, la majorité réelle, la pres-

que totalité. A nous donc le gouvernement! — Si le peup e écoute ces flatteurs, il tombera sous la domination de l'écume des classes supérieures. Son règne, seulement nominal, serait court ; ce serait la fin de toute société.

Quelles que soient les mains dans lesquelles réside le pouvoir, celui-ci ne sera que le pur despotisme, la domination arbitraire de l'homme sur l'homme, tant que ses organes n'abdiqueront pas leur prétendue omnipotence, tant qu'ils ne prendront pas pour règle de leur raison politique les données de l'Évangile, et qu'ils ne s'engageront pas à gouverner chrétiennement les peuples chrétiens.

Mais l'*éclairage* de la politique par l'Évangile ne peut s'obtenir sans le clergé. Et comment le clergé peut-il rentrer dans l'ordre politique? Est-ce en y occupant, comme autrefois, des principautés, des fauteuils quasi héréditaires de ministres? en s'y affublant de titres et d'insignes qui voilent les insignes épiscopaux s'ils ne les effacent pas? — Non, certes ; ces prérogatives, nécessaires au moyen âge, seraient des entraves aujourd'hui. — Il n'y a qu'une principauté politique reconnue nécessaire à l'indépendance du sacerdoce, celle de son chef.

Je l'ai dit ailleurs, les sécularisations opérées en Allemagne (1803) furent, comme toutes celles qui leur servirent de précédent et de modèle, de gran-

des iniquités politiques, des vols manifestes; et ce jour-là le dominateur suprême dit aux illustres brigands : Vous serez traités comme vous avez traité vos frères. Avant un demi-siècle, les enfants de la rue joueront avec vos couronnes! — Mais dans le plan de cette Providence qui fait tourner le mal au bien, ces spoliations étaient une préparation divine. S'il n'avait pas été alors détroussé par les grands, l'épiscopat d'Allemagne le serait de nos jours par la main des peuples, au grand préjudice de son influence morale. Il est fort probable qu'il n'aurait pas donné au monde catholique, dans le concile récent de Wurtzbourg, une admirable preuve de son réveil et un exemple digne d'être partout imité.

Le véritable rôle, la spécialité du sacerdoce dans l'ordre politique, c'est d'y porter la lumière des principes et de concourir à les résoudre en institutions. Dépositaire des dogmes sociaux, il ne doit pas seulement en donner la formule générale, laquelle n'aboutit à rien; il faut que, en les fécondant par la méditation et par une étude approfondie du siècle sur lequel il opère, il en offre des applications savantes et appropriées aux maladies de la société.

« Que fait donc le clergé? s'écrie-t-on de toutes parts. Qu'attend-il pour paraître sur le terrain où tant d'aveugles jouent les destinées du monde, le terrain des questions politiques et sociales? Entre les conservateurs-bornes, cramponnés au passé, et

les extravagants utopistes résolus à tout détruire pour faire un monde neuf, lui, ministre de vérité et de paix, n'aurait-il pas à proposer un sage milieu qui rallierait tous les hommes de bonne volonté ? Le débat est visiblement religieux. Des deux côtés, l'Évangile est mis en cause, interpellé, exploité. Les uns l'invoquent pour défendre les principes de l'ordre statolâtrique, les autres pour accréditer les erreurs du socialisme. C'est au nom de la devise chrétienne : Fraternité, Égalité, Liberté, qu'on pousse les concitoyens à se scinder en deux camps et à s'entr'égorger. Cette devise, qui peut en dévoiler le vrai sens, en faire pénétrer l'esprit dans la pensée publique ? Le sacerdoce.

« On égare les esprits avec les grands mots de *droit au travail*, *à l'assistance*, *d'organisation*, *d'association des travailleurs*, *d'amélioration morale et matérielle des masses*, etc. ; et en voulant que le gouvernement se charge de ces œuvres, on achève la ruine de la société. L'Église, qui possède à un si haut degré l'esprit d'association et d'organisation ; elle qui, au moyen âge, enfanta tant d'œuvres admirables, cicatrisa tant de plaies humainement désespérées ; elle qui, de nos jours, multiplie si aisément les œuvres de bienfaisance ; l'Église ne comprendra-t-elle pas que, sans négliger les œuvres de détail, il lui importe d'opérer sur une grande échelle, de chercher aux redouta-

blés problèmes qui s'agitent une solution moins désastreuse (1)?

« Ici, il est vrai, le clergé ne peut pas procéder avec la même assurance dogmatique que dans l'enseignement religieux proprement dit, dont les croyances et les préceptes sont immuables et ont été formulés nettement par une sagesse supérieure. Application aux institutions civiles et politiques des principes du droit chrétien, la science sociale ne peut pas être créée d'un seul jet. Elle est en grande partie expérimentale, et ne doit progresser qu'en s'appuyant sur la méditation des principes et sur l'étude des faits. Mais à qui l'initiative de ce travail convient-elle mieux qu'au sacerdoce, doué d'une puissance morale unique, versé dans la science des principes, habitué à les appliquer à tous les détails de la vie? De quoi s'agit-il au fond? De savoir si l'Évangile, qui a donné des règles de conduite à tous les états, à toutes les conditions, n'en a point pour l'état des états, pour les gouvernants; si la morale chrétienne, obligatoire pour

(1) « Il y a des questions d'économie politique qui resteront insolubles, tant qu'elle (l'Église) n'y mettra pas la main. L'instruction populaire, la répartition équitable des profits du travail, la réforme des prisons, les progrès de l'agriculture, et bien d'autres problèmes encore, ne recevront de solution complète que par son intervention : et c'est justice; elle seule peut en effet bien résoudre les questions qu'elle a bien posées. » Blanqui, *Histoire de l'économie politique en Europe depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, ch. IX.

l'homme privé, ne le serait pas pour l'homme public. — En ce moment, les esprits sont aux questions politiques et sociales; si la religion y reste étrangère, ils lui échappent, et où iront-ils? »

Voilà ce que disent les hommes qui observent les tendances du siècle. Et je pense qu'ils ont raison.

L'Europe actuelle ne ressemble pas mal au jeune homme qui, ayant bien ou mal terminé ses études, veut en recueillir les fruits, et passer du maniement des livres au maniement des affaires.

Arrivées à l'âge viril et lasses des discussions de principes qui ont agité et trop souvent ensanglanté leur longue jeunesse, les nations chrétiennes se précipitent plutôt qu'elles n'entrent dans la vie publique. Elles passent de la spéculation à l'application, et veulent se créer une existence, un état de choses conforme à leurs idées, à leurs sentiments.

Deux idées, deux sentiments dominent leurs projets de réforme, d'amélioration sociale : l'idée et le sentiment de l'ordre, l'idée et le sentiment de la liberté. C'est dans l'heureux accord de ces deux principes de toute vie morale et sociale qu'elles font consister, et avec raison, le bien suprême, le bonheur.

Elles ne tiennent plus autant à savoir, comme autrefois, si le christianisme est vrai, divin. A ces questions théoriques, elles substituent la question pratique : Le christianisme est-il bon? c'est-à-dire, est-il propre à concilier le règne de l'ordre avec

celui de la liberté? Si son dogme établit l'ordre dans la pensée, laisse-t-il à celle-ci la vigueur, la liberté nécessaires à la plénitude de la vie intellectuelle? Favorise-t-il les élans du génie et la diffusion des lumières?

Si sa morale règle les affections, discipline les volontés, est-ce pour les épurer, les ennoblir, les porter aux entreprises grandes et utiles? Fait-il de bons citoyens, des héros?

S'il affermit l'ordre social en sacrant les gouvernants aux yeux des peuples, défend-il la liberté en sacrant les peuples aux yeux des gouvernants? Tient-il la balance égale entre ces deux classes, trop sujettes, l'une à fortifier l'ordre au détriment de la liberté, l'autre à étendre la liberté au préjudice de l'ordre?

Travaille-t-il à la pacification et à la bienheureuse alliance des peuples? Favorise-t-il les progrès artistiques, industriels, commerciaux, tout ce qui peut procurer, augmenter le bien-être général?

Tel est le terrain sur lequel il faut maintenant se placer si l'on veut agir sur le siècle et combattre avec succès le parti antisocial, antichrétien. Celui-ci, plus habile que ses adversaires, a suivi le mouvement des esprits. De spéculatif et sophistique, il est devenu politique et réformateur; à la philosophie pleine de vérité et pure de toute erreur qu'il promettait jadis, il a substitué, sous le nom de réforme radicale, la promesse d'un système so-

cial exempt d'abus et capable d'ouvrir à l'humanité l'ère du bonheur.

Au lieu de dire aux peuples : Repoussez une religion absurde et incompatible avec les lumières de la raison ! il dit : Renoncez à une religion ennemie de toute liberté, de tout progrès ! Vous voulez une société exempte et des hontes de la servitude et des horreurs de l'anarchie, aidez-nous donc à extirper le catholicisme ; car, tant qu'il conservera son influence, il n'aspirera qu'à reconstituer le passé, savoir : la théocratie du moyen âge, la domination exclusive des prêtres ou l'accord des deux puissances, c'est-à-dire, le despotisme sur les consciences du sacerdoce soutenu par le glaive du prince, et le despotisme politique du prince consacré par les oracles du sacerdoce.

Voilà l'attaque. Comment y répondre ? — Réunir en gros ou petits volumes, et au plus bas prix, les chefs-d'œuvre de nos apologistes catholiques, et les jeter à la tête des radicaux, en leur disant : Lisez donc, ignorants ! et cessez de combattre au nom de la raison enfant la raison arrivée à l'âge parfait ! — Les apologistes y feraient aussi peu que les boulets conservateurs, ceux-ci revenant à la tête des artilleurs, ceux-là ne servant qu'à confectionner des gargousses. En général, nos radicaux lisent peu les gros livres, fussent-ils écrits en beau grec ou latin. Peut-être liront-ils plus tard ; mais au lieu de masses de livres, il faudra leur offrir

des masses de vérités dans de petits volumes.

La seule réponse intelligente et efficace est celle que Pie IX préparait, dans ses États, par un système de réformes sagement progressives; dans l'Église, par l'impulsion que ses exemples et sa parole imprimaient au sacerdoce pour reconquérir partout sa liberté d'action, principe de tout progrès religieux et social.

J'ai signalé les entraves que le chef de l'Église rencontrait dans Rome au plein exercice de sa puissance. Disons un mot de ce qui affaiblit son action dans le vaste organisme de la société catholique.

CHAPITRE XIII.

Graves atteintes à l'unité du sacerdoce. — Funestes effets de l'isolement. — Innovations liturgiques. — Décadence de l'art religieux. — Urgence de quelques réformes. — Somnolence du clergé italien ; — ses causes. — Où et comment Dieu nous mène à la conquête de l'ordre et de la liberté.

La puissance du sacerdoce est toute dans son unité. Cette unité a reçu dans les derniers siècles de cruelles atteintes. Elle n'existe presque plus que dans son fondement, l'identité de doctrine et de culte. Mais l'influence des doctrines et du culte résulte en grande partie de leurs accessoires, de leurs moyens d'application ; et ici il y a division, partant faiblesse. Parlons plus clair.

Nous avons des évêques, des prêtres, qui, par la régularité, par l'instruction, par le zèle, ne redoutent pas la comparaison avec leurs devanciers. Le mal est que nous n'avons ni épiscopat ni clergé. Là aussi l'individualisme a pénétré et donné son résultat, l'impuissance. Si l'on veut savoir par quelle porte il est entré et les ravages qu'il a faits, le voici en peu de mots.

Les puissances catholiques, envieuses du pouvoir absolu que le protestantisme avait partout

conféré aux gouvernants, voulurent aussi avoir des clergés dociles, sur lesquels elles eussent la haute main (1). Les chefs de l'État se firent adjuger le monopole des élections ecclésiastiques, et, sauf l'institution canonique réservée au pape, ils donnèrent des gouverneurs aux diocèses comme ils en donnaient aux provinces.

Devenues royales ou nationales en proportion des obstacles qui entravaient leurs rapports avec le centre de la vie catholique, les églises particulières perdirent la spontanéité et l'énergie de leur action, soit au dedans, soit au dehors. L'œuvre des missions étrangères souffrit beaucoup de cet état de division. Le caractère politique et d'intérêt national que les gouvernements lui donnèrent, produisit, on le sait, des rivalités désastreuses, et inspira de légitimes défiances aux nations infidèles. Voilà pour le dehors.

Au dedans, l'enseignement religieux abandonna les questions politiques, ou ne les traita que dans un sens favorable au bon plaisir des souverains. Les canonistes et les écrivains ecclésiastiques rivalisèrent d'efforts avec les juristes et les courtisans pour défendre les prérogatives de la couronne contre ce qu'on appelait les empiétements de la cour romaine. De là une fatale solidarité du trône et de l'autel, qui ne permettait plus de toucher à l'un sans briser l'autre.

(1) *Statolâtrie*, ch. III.

Le grand ressort de la discipline ecclésiastique, qui doit être incessamment remonté et approprié aux besoins des temps, resta stationnaire et se relâcha. Le siècle reprochait à l'Église ses abus, en même temps qu'il lui ôtait tout moyen de les réprimer. On entreprit cependant des réformes, mais au préjudice de l'unité. Je veux parler des innovations liturgiques.

Dans les discussions publiques qui ont eu lieu récemment en France sur ce sujet, on a mis en lumière les fâcheuses suites de la liberté que se donnèrent plusieurs évêques du dernier siècle en matière liturgique. On n'a pas assez insisté, ce me semble, sur l'inconvénient le plus grand : l'abstention forcée du peuple en matière de culte et de chant religieux. Dérouté par des réformes qui se renouvelaient presque à chaque règne épiscopal, le peuple dut abandonner aux prêtres et à quelques chantres salariés l'exécution des nouveaux offices. L'inaction, l'ennui et le silence devinrent dès lors son partage dans la maison de Dieu. Le culte perdit l'animation et la puissance électrique que lui donne la voix de tout un peuple montant vers le Ciel. Il est d'expérience que là où la foi ne fait plus chanter les masses, elle est demi-morte ; et les chansonniers la conduisent au tombeau.

Une autre atteinte non moins fatale au sentiment chrétien, ce fut la complète déchéance de l'architecture religieuse et de ses sœurs, la peinture, la

sculpture, la musique. Le clergé livra au génie séculier ces puissants moyens d'enseignement, et concourut à une barbare croisade contre les admirables créations de l'esthétique chrétienne. De qui nos monuments religieux ont-ils eu plus à souffrir, des fanatiques démolisseurs du seizième siècle et de la fin du dix-huitième, ou de leurs ignares restaurateurs durant cette période et depuis? C'est une question que j'abandonne aux archéologues. Mais il est certain que l'enseignement oral, privé de l'enseignement symbolique, perdit beaucoup de son efficacité.

Quelque funeste que fût le fractionnement du sacerdoce universel en clergés quasi-nationaux, les églises particulières conservaient néanmoins dans les assemblées diocésaines, provinciales et générales, un précieux élément de vie et d'action communes. Les gouvernements issus de la révolution le leur enlevèrent. On comprit la nécessité d'appliquer à l'instruction religieuse et à la moralisation du peuple un certain nombre d'évêques et de prêtres; mais, plus ombrageux, plus absolus que les anciens gouvernements, les nouveaux pouvoirs, au lieu d'un sacerdoce agissant avec ensemble, ne voulurent souffrir que des officiers de morale travaillant séparément sous la haute direction et surveillance d'un ministre des cultes.

Grâce à cette Providence, qui veut que toutes les machinations contre l'Église tournent à son

profit, ce système d'isolement détruisit les prétentions et les préjugés traditionnels des vieux clergés, et fit vivement sentir à l'évêque et au prêtre le besoin de se rattacher au centre de l'unité catholique. Rien de plus visible qu'une réaction générale, dans les pasteurs et les fidèles, de l'esprit de catholicité contre les petitesses de l'esprit de nationalité. A aucune époque du passé, pas même aux jours de sa suzeraineté politique, la puissance morale de la papauté ne fut aussi grande, aussi universellement obéie. Mais il n'en est pas moins vrai que cet isolement serait désastreux s'il n'était pas une simple transition. Il oppose un invincible obstacle à toute amélioration, à toute réforme de quelque importance et étendue dans l'ordre religieux. Et cependant il y a des réformes urgentes. Parmi celles dont le besoin est généralement senti, je n'en signalerai que quelques-unes.

La suppression d'un certain nombre de fêtes chômées, là où, comme en Italie, elles sont trop multipliées. — La modification des lois de l'abstinence, devenues un scandale par l'universalité des dispenses et des transgressions. — Une meilleure administration des biens ecclésiastiques et monastiques, là où ils existent, par l'abolition des sinécures, des instituts dégénérés, au profit d'institutions consacrées aux bonnes œuvres, notamment à l'instruction religieuse et civile du petit peuple. — Animer davantage les exercices du culte par une instruction plus

abondante, en même temps plus simple et plus profonde ; y rendre le peuple moins passif, moins étranger ; — abolir les odieuses et antichrétiennes fiscalités qui, en certains lieux, excluent les classes pauvres de la maison de Dieu, ou les y relèguent à une telle distance de l'orateur, qu'elles ne peuvent plus entendre sa voix (1) ; — travailler à la restauration de l'art catholique : — ce qui implique plus d'ampleur, de largeur et de profondeur dans les études du clergé. — Enfin, peut-être, quelques réformes dans le bréviaire et le missel romains, propres à hâter la chute des liturgies particulières.

Faute de mettre promptement la main à l'œuvre, on verra encore les gouvernements procéder aux réformes ecclésiastiques par voie de destruction. Mais un clergé, dont l'isolement et l'individualisme lient les mains, est impuissant à entreprendre rien de semblable. Sans initiative pour le bien, il sera sans défense contre les manœuvres de ses ennemis. Comme en Italie, il laissera la presse ameuter contre lui l'opinion publique. Une tourbe d'avocats,

(1) Oui, *antichrétiennes*. Que ceux qui jugeraient l'expression trop sévère lisent, sur ce sujet, les paroles de l'apôtre saint Jacques, Ép. Cath., cap. II, vv. 2, 3 et *seqq*. — Les terribles leçons du passé seraient-elles perdues ? et faudra-t-il encore que J. C. envoie les exécuteurs de sa justice saccager le lieu saint, devenu une maison de trafic, et pourchasser des ministres qui ont trop oublié que la première parole de leur divin Maître dans l'assemblée sainte fut : *J'ai été envoyé pour évangéliser les pauvres ?* Luc, IV, 18.

devenus députés, ministres, s'érigera en juge suprême des questions religieuses avec une impudeur égale à son ignorance. On les verra discuter librement, appliquer impunément, en matière d'instruction publique, les lois les plus atrocement liberticides, les plus attentatoires à tous les droits. S'il s'élève quelques réclamations, elles ne seront connues que de Dieu et d'un conseil de ministres. Si l'on se hasarde à publier quelque chose, que fera-t-on ? Au lieu de se placer franchement sur le terrain constitutionnel et de citer les gouvernants à la barre du public, et de leur prouver clairement que, en violant les droits de l'Église, ils ravissent du même coup au peuple ses plus précieuses libertés, qu'ils foulent aux pieds les droits de la conscience, de la famille, de la commune, des provinces, qu'ils gaspillent les deniers publics au profit de théories immorales et socialistes ; au lieu, dis-je, de tenir ce langage intelligible pour tous et de toucher la seule fibre ministérielle encore sensible, la fibre de la crainte, on fera de l'érudition théologique, canonique ; on invoquera les concordats, etc. ; ce qui fera dire : Voilà bien les prêtres ! ils n'ont rien appris, rien oublié ; ils sont toujours à cheval sur le moyen âge.

Tel est le triste spectacle que nous offre l'Italie. Si quelques prélats n'y avaient pas mérité l'honneur de précéder Pie IX sur le chemin de l'exil, si un autre n'y avait pas donné à la cause catholique un

courageux et habile organe dans le journal l'*Armonia* (1), saurions-nous bien si ce pays a des évêques ?

C'est pour réveiller ce clergé façonné de longue main au joug de la servitude, que le tonnerre de la persécution gronde sur la Péninsule, devenue, selon l'expression d'un journal anglais, *le point le plus noir de l'horizon politique*. La Providence abat les deux grands obstacles à sa régénération : l'esprit de la prélature romaine, l'esprit des gouvernements. J'ai parlé du premier, voué à la défense du *statu quo*, et trop enclin à ne voir dans les réformes que des tentatives de l'esprit révolutionnaire. Disons un mot de l'autre.

Trois frères, unis par l'esprit d'hostilité contre l'Église, s'étaient donné rendez-vous en Italie, durant le dernier siècle : le gallicanisme, entré par les deux points opposés, Naples et les Alpes ; le joséphisme, arrivé par le Tyrol ; le jansénisme, personnifié dans l'évêque de Pistoie. Grâce à la multitude des abus et à la violence de l'orage qui, de toutes parts alors, battait le Saint-Siége, ils trouvèrent faveur, et se firent de nombreux partisans dans le clergé, dans la jeunesse universitaire, dans la magistrature, surtout dans les cabinets et la hiérarchie administrative. La plupart des États italiens

(1) *L'Armonia della religione colla civiltà*, avec l'épigraphe : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia;* fondé à Turin, sous le patronage de Mgr Moreno, évêque d'Ivrée.

étaient en guerre ouverte avec Rome, quand l'occupation française donna une autre direction aux esprits. Les gouvernements de la Restauration se montrèrent, en général, respectueux envers l'Église, sans être plus favorables à sa liberté : on ne saurait leur en faire un crime.

La liberté de l'Église, condition essentielle de sa vie, n'est pas, ne doit pas être une concession des gouvernements ; c'est un droit imprescriptible qu'elle tient de son divin fondateur et qu'elle doit défendre envers et contre tous. Quand les gens de l'État oppriment cette liberté et jettent des chaînes au sacerdoce, celui-ci doit se résigner, non à la servitude, mais à une bonne guerre, et sauver son indépendance, comme toujours, au prix de ses souffrances et même de son sang. Le clergé qui, au lieu de défendre son indépendance comme un droit sacré, la demanderait à l'État, ou croirait ne pouvoir en user que sous le *placet* des gouvernements, l'abdiquerait par là même et s'en montrerait indigne.

On ne peut reprocher au clergé italien ni luttes ni sollicitations de ce genre. Satisfait des hommages publics rendus à la religion, de la restitution qu'on lui fit des registres de l'état civil, des distinctions honorifiques prodiguées à ses membres, il ne demanda rien. Rien, en effet, ne manquait à son repos, à son bonheur. Il est vrai que les gouvernements s'arrogeaient le droit de reviser les mande-

ments épiscopaux, les catéchismes, etc., de nommer aux chaires de théologie ; et ils s'opposaient à toute réunion d'évêques en vue de délibérer sur les affaires ecclésiastiques. Mais le soi-disant droit de censure et de nomination s'exerçait avec tant de convenance, qu'il y aurait eu mauvaise grâce à se fâcher. Quant aux réunions synodales, à quoi auraient-elles servi, sinon à susciter des idées de réforme compromettantes pour la béate quiétude des diocèses et de l'État ?

Vainement un pontife, dont le règne énergique et réformateur fut malheureusement trop court, pressa-t-il les évêques de rentrer dans l'exercice de leurs droits, indispensable à l'accomplissement de leurs devoirs, et appela-t-il leur attention sur deux points qui laissaient beaucoup à désirer : l'éducation cléricale et la discipline monastique. Vainement leur aplanit-il les voies par une vigoureuse initiative envers les gouvernements. Léon XII réveilla quelques pensées généreuses. Des plans de réformes furent discutés par des commissions mixtes, mais sans résultat, attendu que toute réforme ecclésiastique un peu sérieuse ne peut être l'œuvre que de commissions épiscopales appelées synodes ou conciles, pouvant, après l'approbation du Saint-Siége, écrire en tête de leurs ordonnances : *Il a paru à l'Esprit saint et à nous* (1).

(1) Act. ap., XV, 28.

L'isolement annula tous les efforts. Il est juste aussi d'observer que les évêques qui voulurent remédier à certains abus scandaleux, rencontrèrent des obstacles là même d'où ils attendaient le secours. Les couvents les plus dignes de réforme avaient à Rome de hauts protecteurs qui croyaient trop au devoir de tout protéger.

Je le répète : c'est à briser les pierres d'achoppement jetées sur la route de l'Église, que le ciel applique la massue du radicalisme. Affranchi des royaux protectorats, qu'il s'était habitué à considérer comme un bienfait, le clergé italien devra sortir de sa longue somnolence, et seconder l'impulsion régénératrice qu'une puissance surhumaine imprime partout au sacerdoce.

Chacun demande où nous allons et quel sera le terme de tant de bouleversements. Si on s'élève au-dessus des faits secondaires, et qu'on regarde les résultats généraux déjà obtenus, on verra que Dieu nous mène à la réalisation des deux principes de la civilisation chrétienne : la complète distinction (et non séparation) de l'ordre religieux et de l'ordre civil, et une sage délimitation du pouvoir politique, produite par deux contre-poids : un pouvoir religieux indépendant, et le suffrage universel.

Ces principes, dont l'acceptation pouvait paraître fabuleuse, il ya douze mois, sont désormais acquis. Consacrés par la France et l'Allemagne, avec quelques restrictions qui ne tarderont pas à

disparaître, ils ne peuvent rencontrer de bien sérieux obstacles dans le reste de l'Europe.

Ainsi, la période de démolition semble accomplie, et la raison providentielle des grandes révolutions, qui est l'enfantement, le dégagement des principes, n'existe plus.

L'affranchissement de l'Église et l'incompétence des pouvoirs politiques en matière religieuse impliquent le rétablissement des élections ecclésiastiques. Un système électoral adapté aux conjonctures présentes, et faisant leur part aux influences légitimes, est une des premières nécessités de l'Église. Ce travail, comme celui des réformes signalées plus haut, ne peut être élaboré que dans des conciles provinciaux, qui seront un acheminement à un concile universel, trop nécessaire pour ne pas devenir bientôt possible.

Quand le grand foyer des lumières et de la vie sociales, l'Église, jouira de sa liberté d'action, le monde politique entrera naturellement et sans violence dans les voies de l'ordre et de la liberté. Là aussi de grands préparatifs existent. Indiquons-les brièvement.

CHAPITRE XIV.

Mission du radicalisme dans l'ordre religieux et dans l'ordre politique. — Résultats du vote universel. — Réhabilitation des provinces.— Fin de l'omnipotence des capitales.— Transformation des systèmes de gouvernement. — Principes de l'hérédité; — de l'irresponsabilité et de l'inviolabilité du pouvoir suprême.

Le radicalisme accomplit avec un admirable aveuglement la double mission qu'il a reçue de la Providence. Partout, contre ses intentions bien connues, il affranchit l'Église en démolissant les autocraties protestantes et catholiques. Partout encore, il travaille, à son insu, à l'affranchissement politique des peuples, de deux manières : en ruinant dans les esprits le principe socialiste de l'omnipotence de l'État, par les applications très-logiques mais désastreuses qu'il en fait ; en mettant dans la main des peuples l'arme du suffrage universel, destinée à perdre sans retour le despotisme des partis.

Les chefs de la faction s'étaient flattés de conquérir le pouvoir à leur profit. Pour eux, le vote universel n'était qu'un instrument de domination

à l'aide duquel, brisant toutes les résistances, ils croyaient pouvoir dire, comme les bénéficiers de l'absolutisme monarchique et de l'absolutisme constitutionnel : L'État, c'est nous! Mais à peine ont-ils voulu invoquer les droits de l'État en faveur de leurs utopies, que le suffrage universel leur a fait entendre cet arrêt : L'État, c'est la nation entière, et la nation ne veut pas de vos utopies!

Le jour où le peuple réel a fait cet acte de souveraineté, le faux dieu de l'État, accapareur de toutes les libertés, créateur de tous les monopoles, a été renversé de son piédestal, et nulle main ne pourra le relever.

Le radicalisme en a appelé à la force contre le soi-disant esprit de réaction ; il a poussé au combat les armées que le génie révolutionnaire recrute aisément dans la population des grandes villes. Cette fois, la fortune lui a été infidèle sur un terrain où il était habitué à vaincre. Eût-il momentanément triomphé dans la capitale, qu'il n'aurait pas moins dû succomber plus tard sous l'unanime répulsion des provinces. Celles-ci ne sont plus une vaine ombre; en exerçant leur part de souveraineté, elles ont acquis la conscience de leur force.

Le grand peuple des bourgs et des campagnes s'est enfin compté, et il est décidément sorti de son ilotisme politique. Les révolutionnaires qui avaient décrété sa participation aux affaires publiques, lui ont dit : Nous sommes tes libérateurs; aide-nous

à consommer l'œuvre de l'affranchissement, en dépouillant tes ennemis, en faisant une plus juste répartition de la richesse. Le peuple a répondu avec un tact vraiment royal : Vous me proposez là une œuvre de brigandage dont l'infaillible résultat serait la misère universelle. La richesse est la conquête, non des lois, mais du travail. Favoriser la liberté du travail en sauvegardant la propriété; donner une direction plus utile aux capitaux, en mettant fin à l'agiotage et aux folles profusions des gouvernements du passé; consolider l'ordre, rétablir la confiance, par une meilleure répartition des pouvoirs, des influences, et par de fortes garanties contre les tendances révolutionnaires des grands centres, voilà ce qu'il nous faut, ce que nous obtiendrons par la puissance de nos votes, et, au besoin, par celle de nos armes.

Le vote universel a détruit l'omnipotence morale et matérielle des capitales, fondement de tous les monopoles, de tous les despotismes. Ces superbes souveraines devront désormais subir les volontés de la nation réelle. Le télégraphe, au lieu de transmettre leurs ordres absolus aux provinces, leur intimera les ordres absolus des provinces. En vain voudraient-elles secouer ce joug; toute tentative dans ce but leur serait fatale. Le génie centralisateur a entassé dans leur sein trop d'éléments de conflagration pour que les provinces aient besoin de prendre une part active à leur auto-da-fé. Le jour

où, retirant leur appui moral aux grandes cités, elles diraient aux passions mauvaises qui s'y agitent : Faites, nous n'y mettrons pas obstacle ! ce jour-là, les capitales prendraient feu. Elles n'éviteront la catastrophe qu'en acceptant le principe d'égalité par une large décentralisation. Ne pouvant plus être le pays, elles devront se borner à l'honneur d'en être le chef-lieu.

Il y a dans ce seul fait le principe irrésistible et fécond d'une complète transformation politique. Au lieu de gouvernements exerçant librement leur omnipotence sur des populations asservies, nous aurons des peuples libres qui s'assureront la jouissance de leurs droits, en rivant au cou des gouvernants la noble chaîne du devoir, et en ne laissant impunie aucune atteinte aux libertés publiques. Pour les ministres de la royauté constituée par les classes moyennes, comme pour les courtisans de l'ancienne royauté absolue, la politique était devenue *l'art de multiplier savamment les servitudes et les charges des peuples*. Sous l'empire du suffrage universel, la politique redeviendra ce que Dieu et le sens commun des peuples veulent qu'elle soit : *L'art de procurer à une nation toutes les libertés compatibles avec l'ordre*, *et au meilleur marché possible*.

Loin de se dessaisir de sa souveraineté, le peuple s'en facilitera l'exercice ; il assurera la sincérité du suffrage universel en votant *chez lui*, c'est-à-dire, à

la commune. Il n'est nullement convenable que le souverain se dérange et qu'il transporte au canton les privilèges et la suprématie qu'il dénie à la capitale. Si la votation au chef-lieu de la commune est incompatible avec le vote direct, on admettra plutôt l'élection à deux degrés, la souveraineté nationale exigeant moins l'universalité du vote direct, que la facilité pour tous les citoyens de concourir à l'élection quelconque des dépositaires du pouvoir.

Une fois que le suffrage universel sera la franche expression de la pensée du grand nombre, le gouvernement, quelle que soit sa forme nominale, acquerra ses trois caractères essentiels : ordre et stabilité, liberté et progrès , simplicité et économie.

Et d'abord, ordre et stabilité. — Le vrai peuple est ennemi des révolutions, qui ne sont jamais que le fait de deux classes de personnes : de quelques orgueilleux utopistes qui disent : Périsse la société plutôt que nos principes ! d'une infinité de capacités vicieuses et fainéantes qui veulent arriver à la fortune et aux places sans travail ni mérite.

Larmes, sang, accroissement des abus et des charges publiques, voilà ce que ces terribles convulsions donnent au peuple. Si elles finissent par mettre en lumière quelques-uns de ses droits trop méconnus, c'est là un avantage qu'il peut obtenir plus promptement ét à moins de frais par des voies pacifiques, sous un gouvernement régulier et sagement évolutionnaire.

En effet, quand une idée politique est assez puissante pour produire une révolution, elle trône déjà dans les esprits. Les applications exagérées et violentes que l'esprit révolutionnaire en fait, ne peuvent que retarder son triomphe en la rendant odieuse.

Le vrai peuple, désireux avant tout de l'ordre, enchaînera donc le monstre révolutionnaire par une sage constitution et délimitation des pouvoirs, mais il aura soin de retenir dans ses mains le bout de la chaîne.

Chez les nations dont l'esprit est par son homogénéité naturellement monarchique, il est infiniment probable que, pour couper court aux rivalités ambitieuses et ne pas mettre en péril tous les quatre ou cinq ans la tranquillité publique, on déclarera héréditaire la première magistrature de l'État.

Il n'y a pas de jouvenceau de collége qui ne puisse faire un livre sur les inconvénients de l'hérédité et sur l'absurdité qu'il y a, pour un peuple, à déférer au hasard de la naissance le choix de son chef. Mais le sens commun des masses, d'accord en cela avec la science politique, préférera toujours les chefs héréditaires aux chefs électifs.

Quel que soit le titre décerné au premier personnage de l'État, son rôle ne consistera pas, comme dans la farce politique connue sous le nom de *royauté constitutionnelle*, à consommer dans

l'oisiveté une grosse liste civile, et à signer en colin-maillard les décisions de ses ministres. Le fameux principe : Le roi règne et ne gouverne pas ! est une de ces tartuferies inventées par des hommes qui, voulant exploiter l'État à leur profit sans pouvoir le faire en leur propre nom, ont dû se couvrir de l'égide éminemment populaire de la royauté.

L'ordre et le bon sens exigent que le chef d'un gouvernement en soit l'âme, la pensée dirigeante, et que les ministres de son choix lui offrent le secours de leur dévouement et de leurs lumières, sans pouvoir lui imposer leurs propres vues, qui souvent se ressentiraient de l'étroit milieu d'où ils sortent. Personne, en effet, n'a autant d'intérêt qu'un chef héréditaire à gouverner avec dignité et sagesse. Par sa position élevée et indépendante, par l'habitude des affaires et les traditions du commandement, nul ne peut aussi bien que lui s'inspirer de la pensée de l'État, qui n'est que la pensée vraiment nationale. Un esprit ordinaire, secondé par quelques ministres judicieux et stables, gouvernera toujours mieux que ne feraient neuf ministres constitutionnels, fussent-ils tous d'un talent supérieur. Ceux-ci, n'ayant d'autre lien que la présidence purement nominale de l'un d'entre eux, scinderont nécessairement le système gouvernemental en neuf fractions à peu près indépendantes, et ils ne donneront pour résultat de leur règne éphémère qu'un véritable gâchis.

Ordre, sagesse, force, impartialité et stabilité, en somme toutes les qualités qu'une nation exige de son gouvernement, n'ont leur raison que dans l'unité, et l'unité gouvernementale n'est possible que par l'intervention directe et personnelle du chef de l'État dans les affaires.

— Mais, dans ce système, que deviendraient l'irresponsabilité et l'inviolabilité du souverain?

— L'irresponsabilité et l'inviolabilité du souverain, prises dans le sens absolu, supposent l'impeccabilité et n'appartiennent qu'à Dieu. Appliquées aux humains portant couronne, elles ne seront jamais que des fictions écrites sur le papier. Qu'on nous cite un souverain sauvé par ce principe.

La seule inviolabilité consacrée par la conscience publique, chez un peuple civilisé, consiste en trois choses : 1° à réputer infâmes, exécrables, tout individu, toute faction, qui machinent contre l'existence du chef de l'État; 2° à ne donner à celui-ci d'autre juge, dans les cas prévus par la loi fondamentale, que le jury de la nation, opinant par le vote universel sur les faits de l'accusation formulée par les grands corps politiques; 3° à ne jamais rendre d'autre arrêt de condamnation que celui-ci. « Prince, le salut de l'État et la volonté nationale exigent que l'exercice du pouvoir passe à votre successeur légal. Choisissez vous-même le lieu de votre retraite; la nation pourvoira dignement à votre existence. »

Avec l'exercice sincère de la souveraineté nationale dans ces grandes causes, il est clair qu'on rendrait les cas de déchéance extrêmement rares, le régicide judiciaire absolument impossible.

CHAPITRE XV.

Nécessité du système représentatif. — Vices et abus de son organisation. — Cohues délibérantes. — Plan d'un corps législatif. — Excès de la légomanie. — Moyen de la corriger et de la prévenir.

Si l'ordre et la stabilité exigent que la plénitude du pouvoir exécutif soit confiée aux mains du chef de l'État, la liberté nationale et même la sécurité du gouvernement demandent que la nation, par ses délégués, vote les subsides et concoure à l'exercice du pouvoir législatif.

Mais l'écueil du système représentatif est dans la création d'une représentation vraiment nationale, c'est-à-dire dans le choix d'hommes dévoués aux intérêts réels du pays, et capables de porter de grandes lumières dans la discussion des affaires et des lois, sans y allumer le feu des passions politiques.

Partout le bon sens des peuples est las de ces cohues législatives d'où leur arrive, à travers des torrents de phrases, une grêle de lois dont l'unique résultat est de restreindre leurs libertés, de multi-

plier leurs charges et de grossir l'énorme répertoire de la chicane.

Rousseau a dit, quelque part, qu'il faudrait des dieux pour donner des lois aux hommes. Quiconque s'est fait une idée des vastes connaissances nécessaires au législateur, conviendra du moins que le génie législatif est très-rare. Fût-il plus commun, il serait infailliblement annulé dans une réunion de cinq ou six cents législateurs, la plupart étrangers aux études législatives, et décidant néanmoins sans appel du sort des lois par un vote donné à l'aveugle sur un signe des chefs de file. La discussion y est le partage exclusif des plus loquaces, c'est-à-dire des moins judicieux ; la décision y est abandonnée au grand nombre, soit aux incapables.

Je l'ai dit ailleurs : un des scandales du régime représentatif, tel qu'il a été pratiqué jusqu'ici, c'est d'avoir ravalé le plus sublime des pouvoirs, le pouvoir législatif, en le réduisant à n'être le plus souvent qu'une arme aux mains des partis. « Le ministère fourbit des lois, et l'opposition fourbit des amendements (1). »

Ajoutons à cela le grand inconvénient de n'avoir au ministère que des hommes de tribune, qualité rarement compatible avec celle d'homme d'État ; des hommes obligés de consacrer aux discussions du parlement et à la défense de leur portefeuille le

(1) *Statolâtrie*, ch. VI.

temps qu'ils doivent à l'étude et à l'expédition des affaires ; des hommes enfin qui passent au gouvernement comme les nuages sur l'horizon au jour de la tempête.

« Un grand esprit de cabinet n'est jamais sûr, dans ce pays-ci, de vivre au delà d'une session ; il est obligé de perdre les trois quarts de la journée à défendre misérablement sa personne. La longueur d'une administration actuelle est presque toujours le signe de sa médiocrité ; elle ne dure que par un accord touchant d'impuissance entre le gouvernant et le gouverné. Les qualités qui font les ministres immortels excitent trop de jalousie... Que ces hommes supérieurs se trouvent dénués de la faculté de la parole, ils demeurent à jamais perdus pour l'État. Or cette faculté appartient assez généralement aux têtes vides. Richelieu muet serait obligé de céder la place à un légiste bavard (1). »

Un corps législatif, pour offrir dans sa constitution les garanties désirables, devrait : 1° être peu nombreux, l'expérience ayant prouvé que la sagesse des législateurs est en raison inverse de leur nombre ; 2° se diviser en deux chambres délibérant séparément.

La première de ces chambres, représentant l'élément traditionnel et conservateur, serait un sénat gardien de la constitution et des lois, et remplissant les fonctions de haute cour de justice natio-

(1) Châteaubriand, *Congrès de Vérone*, tom. I, ch. LIV.

nale. Les membres en seraient nommés à vie et choisis, pour la première fois, par le chef de l'État, parmi les notabilités scientifiques, militaires, judiciaires et administratives du pays. La chambre se recruterait ensuite elle-même, d'après un système d'avancement sagement combiné avec le principe d'élection.

L'autre chambre, plus favorable au mouvement et au progrès, serait élue, pour un temps plus ou moins long, par la voie du suffrage universel.

Mais, pour éclairer les travaux législatifs et leur imprimer un caractère sérieux et national, pour prévenir l'entraînement et empêcher les sages de la nation de se transformer en arène de rhéteurs bavards ou de fougueux gladiateurs, deux conditions seraient nécessaires : 1° Nul projet de loi ne pourrait être discuté ni voté sans avoir été préalablement soumis, par la voie de la presse, au vote consultatif des conseils généraux des provinces, dont les observations annexées au projet de loi seraient mises sous les yeux des législateurs. 2° La discussion aurait lieu dans l'une et l'autre chambre sans appareil oratoire, et chaque membre serait obligé de motiver son vote.

On me dira sans doute que l'obligation de consulter les représentations provinciales sur les projets de loi lierait les mains au gouvernement, et mettrait des entraves à la confection des lois, parmi lesquelles il y en a d'urgentes.

— Dans l'inévitable alternative où sont les peuples de garrotter leurs gouvernants ou d'être garrottés par eux, je pense qu'ils doivent choisir le premier parti. Avec l'humeur envahissante des hommes du pouvoir, et l'irrésistible penchant qu'ils ont à étendre leur liberté d'action au préjudice des libertés publiques, il faut bien se garder de leur faciliter la fabrication des lois. On les verrait encore légaliser l'arbitraire, le despotisme, les plus monstrueux monopoles, dénier au citoyen la faculté de choisir l'instituteur de ses enfants, et de donner lui-même l'aumône de l'instruction aux enfants de son voisinage. En somme, l'Europe continuerait d'offrir le spectacle de nations chrétiennes soi-disant libres, descendues par le chemin de la légalité au-dessous des sujets du Grand-Turc.

Notre siècle ayant été malheureusement *mordu par le chien de la légomanie*, selon l'expression de M. de Cormenin, et nul avocat ne croyant pouvoir occuper un mois le fauteuil ministériel sans immortaliser son passage par quelques centaines d'ordonnances et de projets de loi, ayant tous plus ou moins le caractère d'urgence (1), rien ne me

(1) Je ne citerai en exemple que le décret du gouvernement provisoire, qu'on peut lire dans le *Moniteur* du 30 avril 1848 : *Considérant que le principe de l'égalité implique l'uniformité de costume pour les citoyens appelés aux mêmes fonctions*, etc., etc., etc.

paraît plus urgent qu'une disposition constitutionnelle capable de mettre un frein à la rage législative, et de préserver un peuple de la multiplication de ses lois, caractère infaillible d'un mauvais gouvernement (1).

L'application du grand principe de la souveraineté nationale exige absolument qu'on simplifie nos législations. Conçoit-on bien un gouvernement populaire avec une législation inintelligible pour l'immense majorité du peuple?

Mais si cette législation, au lieu d'être seulement un arcane scientifique, est, comme les législations de presque tous nos États modernes, chose tellement compliquée, embrouillée, enchevêtrée, que les plus habiles jurisconsultes eux-mêmes s'y perdent ; si ce qu'on appelle *le droit* est ce qu'il y a de plus tortueux, de plus favorable aux roueries de la mauvaise foi; si c'est un immense coupe-gorge où le démon de la chicane puisse choisir des textes assassins, à partir de la loi romaine des Douze Tables jusqu'aux ordonnances de nos rois absolus et de nos despotes conventionnels, et de là jusqu'à la dernière page de l'immense Bulletin des lois; si, dis-je, dans les cas non prévus par nos codes déjà si volumineux, on peut invoquer contre nous toutes les inventions des despotismes du passé, que devient la liberté? que devient la jus-

(1) *Pessimæ reipublicæ plurimæ leges.* Tacite.

tice ? Le moindre inconvénient d'un tel ordre de choses, c'est la plaie dévorante des procès, c'est le spectacle d'un quart de la population exploitant à son profit l'ignorance générale des lois.

Quel doit être le bagage législatif d'un peuple animé par l'amour de l'ordre et de la liberté, et affranchi des fictions et roueries du régime statolâtrique par le suffrage universel ? — Une constitution déterminant en peu de mots les attributions et les devoirs généraux des citoyens, de la famille, de la commune, des provinces, du gouvernement, et arrêtant l'organisation ministérielle de l'État ; — une loi électorale ; — un code civil — militaire — commercial — judiciaire — pénal ; le tout simple, court, aussi accessible à l'intelligence du peuple que le code religieux appelé catéchisme. Pourquoi, en effet, la législation civile, qui n'a à régler que nos rapports mutuels en ce monde, ne pourrait-elle pas se réduire aux proportions si populaires de la science religieuse, science qui peut entrer en quelques mois dans l'esprit d'un enfant de dix ans, science néanmoins qui renferme la connaissance de Dieu et de l'humanité, de l'éternité et du temps, l'histoire religieuse du monde et le résumé complet des lois de Dieu et de l'Église ? Point de vraie liberté chez un peuple où les dix-neuf vingtièmes des citoyens sont dans l'impuissance de connaître les lois qui les régissent.

Mais à quoi bon simplifier les lois si la constitu-

tion ne s'attachait pas à museler le *chien de la légomanie ?*

Un législateur de l'antiquité avait inséré cet article dans le code de ses lois : « Tout citoyen qui proposera une loi nouvelle se présentera dans l'assemblée du peuple la corde au cou ; et, en cas de rejet de la loi, il sera étranglé. » Cette pénalité n'allant pas à nos mœurs, pourquoi ne statuerait-on pas que l'auteur d'un projet de loi jugé mauvais ou inutile passerait un mois dans une maison de santé ? Une loi non nécessaire étant une atteinte à la liberté de tous et un aliment au monstre de la chicane, sa proposition est un acte répréhensible.

Quant au cas d'urgence, on y pourvoirait en autorisant le gouvernement à publier, de l'avis du corps législatif, des ordonnances transitoires, valables seulement pour le temps nécessaire à leur transformation en lois.

Au reste, les cas d'urgence sont rares dans un bon gouvernement. Ils sont le résultat, moins de circonstances fortuites et imprévues que de l'imprévoyance naturelle dans des ministres qui, peu contents de gouverner un pays, veulent l'administrer dans ses moindres détails. Aux gouvernements bâtis par le génie fatal de la centralisation, il faut des manufactures de lois constamment en activité. En réduisant les affaires de l'État aux seules affaires qui, par leur importance et leur généralité, échappent à l'action directe du citoyen, de la fa-

mille, de la commune et de la province, le bon sens populaire, s'exprimant par le suffrage universel, tuera la légomanie. Après avoir donné au gouvernement les conditions nécessaires d'ordre, de stabilité et de force, il donnera aux provinces, aux communes, aux familles, aux citoyens, les conditions de liberté et de progrès.

CHAPITRE XVI.

Conditions nécessaires de la liberté et du progrès. — Rôle du gouvernement. — Définition de la centralisation. — Son influence désastreuse sur les talents et les caractères. — Des fonctionnaires révocables.— Parallèle de la féodalité ancienne et de la féodalité nouvelle. — Programme des peuples affranchis par le vote universel. — Réponse à une objection.

La liberté et le progrès sont l'affaire de la nation, et non de ses gouvernants. Ceux-ci deviennent oppresseurs dès qu'ils cessent d'être les serviteurs dévoués de la liberté de tous, soit du droit qu'ont tous les citoyens d'un État libre de faire ce qu'ils veulent sans préjudice du droit d'autrui. Au lieu de maintenir l'ordre et la liberté, en assurant à chacun la paisible jouissance de ses droits, les hommes du pouvoir veulent-ils se mettre aux lieu et place des citoyens, réglementer les moindres affaires, gérer tous les intérêts, il n'y a plus de liberté pour personne, pas même pour eux. Rien de moins libre, en effet, qu'un ministère dont l'action ne reconnait pas de limites. Écrasé sous le poids des affaires, et incapable de rien voir par lui-même, il est mené en laisse par des subal-

ternes. C'est un aveugle conduit par des aveugles, un despote de l'Asie aux mains de ses eunuques. Tel est le régime statolâtrique qui pèse depuis un demi-siècle sur les trois quarts de l'Europe (1); régime qui fait d'une nation « une masse inerte mue par des demi-dieux appelés ministres, à l'aide d'une espèce de demi-hommes appelés fonctionnaires révocables (2). »

Le progrès, qui est l'amélioration croissante d'un peuple sous le rapport religieux, intellectuel et matériel, n'est pas davantage l'œuvre du gouvernement. Il est le résultat naturel et infaillible de l'exercice de toutes les forces vives d'un pays au grand air de la liberté. Ce mouvement général vers le mieux, le devoir d'un gouvernement sage est de le seconder en aplanissant les obstacles, en empêchant les conflits; mais il ne doit pas en prendre l'initiative, ni lui donner une impulsion trop forte. Conservateur et modérateur plutôt que pro-

(1) « L'Europe a éprouvé, depuis un siècle, beaucoup de révolutions et contre-révolutions qui l'ont remuée en sens contraires; mais tous ces mouvements se ressemblent en un point : tous ont ébranlé ou détruit les pouvoirs secondaires. Des priviléges locaux que la nation française n'avait pas abolis dans les pays conquis par elle, ont achevé de succomber sous les efforts des princes qui l'ont vaincue. Ces princes ont rejeté toutes les nouveautés que la révolution avait créées chez eux, excepté la centralisation : c'est la seule chose qu'ils aient consenti à tenir d'elle. » *De la Démocratie en Amérique*, par M. A. de Tocqueville, tom. IV, ch. v.

(2) *Statolâtrie*, ch. IX.

ducteur, son rôle est de se borner à protéger le bien qui se fait et à réprimer le mal. S'il veut substituer son action à l'action individuelle ou collective des citoyens, il fera très-mal le peu de bien qu'il fera, et il empêchera un bien incalculable.

Qu'est-ce, en effet, que la centralisation considérée dans son essence et ses résultats généraux? C'est un ministre, souvent médiocre, toujours condamné par la brièveté de son règne et l'absorption des affaires, à n'avoir de pensée réfléchie et éclairée sur rien, qui dit aux plus fortes intelligences d'un pays : Votre pensée et vos lumières seront sans influence sur les affaires du pays aussi longtemps que vous n'aurez pas pris place parmi mes gens (1). C'est encore un ministre qui remplace toutes les forces motrices d'un État par les forces artificielles du gouvernement.

En un mot, la centralisation, c'est toute une nation ravalée, dans son intelligence et son action publique, à la taille de ministres impuissants à rien faire avec connaissance de cause. De là un gâchis où l'or et les sueurs d'un peuple servent à la *triture* de ses affaires les plus vitales.

La substitution des génies officiels aux génies providentiels est un des grands maux de ce système,

(1) Et que peut voir un homme incorporé à la bureaucratie? Rien : sauf son excellence, s'il est un sot; sauf sa nullité et son impuissance à changer le système, s'il n'est pas sot.

un mortel obstacle au progrès par la cessation de toute concurrence.

Le vrai talent, qui est toujours fils de la réflexion et d'un travail opiniâtre, ne s'élève à sa plus haute puissance que sur le terrain de la liberté. Obligé de faire ses preuves devant le public et pressé par l'aiguillon de la concurrence, il faut qu'il marche de succès en succès, de perfectionnement en perfectionnement. Donnez-lui une patente et enrôlez-le dans la famille privilégiée des fonctionnaires, le voilà contraint de marcher le pas du maître et de ses collègues. Dès lors, son avenir dépendant de sa souplesse sous la main qui l'emploie, il n'excellera plus que dans l'art de se rendre agréable.

Le talent dénué de fortune, qui refuse de se ranger dans la clientèle d'un ministre, devra s'en créer une en se mettant au service des passions populaires. Sous le régime du monopole, les ministres tenant la feuille des fonctions et des récompenses nationales, et le public n'accordant l'or et les éloges qu'aux romanciers et aux histrions, il y a nécessité, pour le génie pauvre qui ne veut pas se suicider en se faisant courtisan ou corrupteur, de végéter dans un galetas, en attendant qu'il finisse dans un hôpital.

Quoi de plus propre qu'un tel ordre de choses à dégrader un peuple, à y produire ce que j'appellerai l'*éviration* des caractères dans les hommes publics?

L'eunuque proprement dit, tel que nous le trouvons dans l'Orient, peut acquérir et conserver une certaine élévation et indépendance dans la manière de penser et de sentir. Mais le fonctionnaire révocable n'est qu'un organe chargé d'appliquer la pensée ministérielle. S'il veut juger par lui-même, faire acte d'une conscience indépendante, il est rejeté comme instrument rebelle ou incapable. Son mérite est de se tenir dans l'ornière qui lui est tracée, de se ménager la faveur du maître en approuvant tout ce qui se fait. L'armée bureaucratique n'étant pas plus admise à délibérer que l'armée porte-mousquet, les plumes deviennent aussi inintelligentes que les baïonnettes. Les fonctionnaires inamovibles eux-mêmes, c'est-à-dire le très-petit nombre, doivent se rallier à la pensée gouvernante s'ils veulent faire leur chemin.

En réalité, il n'y a plus d'hommes publics, c'est-à-dire dévoués au service de la nation qui les paye. Les ministres, tout occupés, durant leur règne d'un jour, à défendre leurs positions et à servir la coterie qui les y a élevés, ne peuvent donner place que dans leurs discours aux intérêts vraiment nationaux.

Que résulte-t-il encore de là? un essor général, irrésistible, de toutes les cupidités, de toutes les ambitions vers un pouvoir qui dispose souverainement des fonctions et des richesses de l'État, essor très-compromettant pour la tranquillité publique.

C'est une espèce de révolution en permanence, qui exige un grand déploiement de forces.

Nous plaignons nos pères des temps féodaux, obligés de battre durant la nuit l'eau des étangs et des fossés pour empêcher les grenouilles de troubler le repos des châtelaines. Sommes-nous plus libres, nous qui, pour défendre des formes de gouvernement anormales et pour assurer le repos de ceux qui les exploitent, nous déterminons à tenir nuit et jour sur pied d'innombrables bataillons de nobles serfs armés, non de perches, mais de baïonnettes?

Le rouge nous monte au visage quand nous pensons que, il y a soixante ans, nos cultivateurs ne pouvaient, sans crime, brûler une amorce pour se délivrer de nuées de pigeons seigneuriaux s'abattant sur leurs guérets. Toutefois, ces bêtes étaient-elles plus dépensières, plus incommodes, que nos essaims de sauterelles administratives, grassement salariées pour mal faire une infinité de choses que nous ferions dix fois mieux et sans frais?

On s'apitoie sur le sort des États où, comme en Russie, les plus hautes existences dépendent de la volonté absolue d'un homme qui peut dire avec le czar Paul Ier, à qui on parlait d'un seigneur de sa cour : « Chez moi, il n'y a de seigneur que celui à qui je parle, et pendant que je lui parle (1). » Mais nos

(1) V. *Persécution et souffrances de l'Église catholique en Russie*, par un conseiller d'État de Russie, p. 26.

ministres règnent-ils moins despotiquement sur le peuple des fonctionnaires, qui sont cependant nos maîtres? Ne peuvent-ils pas dire aussi : Il n'y a de fonctionnaires de l'État que ceux qu'il nous plaît de tenir pour tels, et pour le temps seulement qu'il nous plaît? Peu importe que ces employés se soient recommandés au pays par de grandes qualités et de grands services; s'ils ne vont plus à la couleur ministérielle du moment, l'ordre constitutionnel veut qu'ils soient mis à la retraite. La nation, qui ne payait autrefois que les favoris, paye aujourd'hui et les favoris et les disgraciés du ministère.

On s'applaudit d'avoir conquis l'égalité des rangs, d'avoir anéanti les classes privilégiées. Et pourtant on n'a fait que remplacer l'aristocratie nobiliaire par l'aristocratie bureaucratique (1).

La première, peu nombreuse, indépendante par la fortune, appuyait le pouvoir tout en lui servant de frein : pour elle, le service public était affaire d'honneur. L'autre, placée sous la main du pou-

(1) « A mesure que les attributions du pouvoir central augmentent, le nombre des fonctionnaires qui le représentent s'accroît. Ils forment une nation dans chaque nation, et comme le gouvernement leur prête sa stabilité, ils remplacent de plus en plus chez chacune d'elles l'aristocratie..... Presque partout en Europe, le souverain domine de deux manières : il mène une partie des citoyens par la crainte qu'ils éprouvent de ses agents, et l'autre par l'espérance qu'ils conçoivent de devenir ses agents. » *De la Démocratie en Amérique*, tom. IV, ch. v.

voir, se multiplie sans mesure (1), confisque toutes les libertés, envahit toutes les affaires. C'est l'aristocratie du salaire et du mutisme servile, trônant sur les nations, et celles-ci ont la bonhomie de se croire libres!

Il est temps, ce semble, que les peuples ouvrent les yeux et comprennent l'inconcevable mystification dont ils sont les victimes. C'est au nom de la liberté que le génie révolutionnaire les a courbés sous le joug du despotisme le plus complet qui se soit jamais vu, et auquel le socialisme lui-même ajouterait bien peu de chose (2). Souverains par le suffrage universel, il est temps enfin qu'ils donnent leur programme et qu'ils disent aux gouvernants de leur choix :

« L'État, ce n'est pas le gouvernement, qui n'en est qu'un organe, c'est nous. A nous donc les prérogatives de l'État. Nous briserons impitoyablement tout ministère qui, violant les limites de ses attributions, voudrait nous imposer sa pensée au lieu de s'inspirer de la nôtre, et qui prétendrait nous placer comme des pupilles sous la tutelle de ses gens.

« Avant tout, liberté religieuse! Gouvernement,

(1) Avant la première révolution, la France n'avait que quinze mille familles nobles ; elle a maintenant plus de deux cent mille fonctionnaires révocables, ce qui suppose au moins soixante-dix à quatre-vingt mille familles.

(2) *Statolâtrie*, ch. VII.

administration des églises par les églises, et partant suppression du ministère des cultes. Au pouvoir public le droit de répression, par la voie des tribunaux ordinaires, dans le cas de contravention aux lois, et obligation de fournir à l'entretien des cultes aussi longtemps que les fondations pieuses n'y pourront pas suffire. — Empêcher les particuliers de dégrever le trésor public en dotant la religion, c'était un calcul digne des despotes du passé, aussi avares de la liberté religieuse que prodigues des deniers publics.

« Liberté d'exister, de posséder, pour les associations religieuses et autres, sauf les dispositions législatives convenables pour empêcher ces institutions, qui doivent pousser vers le ciel, de trop s'incliner vers la terre.

« Liberté d'enseignement! L'instruction doit être aussi libre que la lumière du soleil. Le prétendu droit, pour le gouvernement, c'est-à-dire pour un ministre, de disposer en maître de tous les établissements, de toutes les fonctions de l'instruction publique, et de s'ériger en fermier général, en régisseur absolu de l'intelligence et du cœur de la jeunesse, ce prétendu droit est une infamie que nous ne souffrirons plus. Le peuple qui se borne à engendrer des corps et laisse à un ministre le soin de donner un esprit, une âme à ses enfants, n'est pas un peuple, c'est un troupeau de bétail.

« Aux parents donc le choix des instituteurs. A nous, aux hommes dignes de notre confiance, l'administration et la surveillance, dans chaque localité, des établissements d'instruction qui s'y trouvent et de ceux qu'il nous plaira de fonder. A tout citoyen non légalement indigne la faculté d'ouvrir des écoles, sauf au ministère public le droit de dénoncer, de poursuivre les flibustiers, les escrocs, les corrupteurs. Le charlatanisme des entrepreneurs d'éducation, dont on veut nous faire peur, sera cent fois moins à craindre sous le régime de la liberté que sous celui du monopole, par la raison qu'il est infiniment moins facile de tromper l'œil des pères et mères placés sur les lieux mêmes, que celui d'un ministre résidant à cent cinquante lieues.

« Donc suppression de l'institution toute statolâtrique et socialiste du ministère de l'instruction publique.

« A bas encore le ministère de l'agriculture et les créations aussi dispendieuses qu'inutiles dont il s'entoure! Administrer l'agriculture et lui ouvrir des écoles spéciales! voilà bien les conceptions des avocats théoristes du socialisme. Qu'on laisse à l'agriculture les millions prodigués à des institutions parasites et gourmandes, ils lui profiteront un peu plus que les travaux de dix mille ministres et professeurs.

« Dégrever la propriété, c'est la première condition de progrès pour l'industrie agricole.

« Réduction aussi du ministère des travaux publics à une simple direction annexée au ministère de l'intérieur ; et que cette direction, se bornant à l'adjudication et à la surveillance des travaux d'une utilité générale bien reconnue, en confie l'exécution au libre concours des compagnies particulières, le gouvernement étant de tous les entrepreneurs le plus dépensier et le plus mal servi.

« Que les provinces, que les communes, affranchies d'une humiliante et ruineuse tutelle, fassent leurs propres affaires, s'administrant par des hommes de leur choix et soumis à leur contrôle.

« Que, du même coup, on rende au gouvernement sa dignité et sa véritable force en limitant son action aux grandes affaires, on restitue aux citoyens leurs libertés les plus vitales, les libertés administratives, et qu'on ne juge plus incapables de donner un chef, un instituteur à la commune, un administrateur à la province, ceux que l'on juge dignes de choisir une tête et des législateurs pour l'État.

« Que, du même coup encore, on relève le fonctionnaire en le revêtant de la confiance publique au lieu de la livrée ministérielle, et que l'on décharge le budget d'une infinité de salaires.

« Enfin, que la nation, acquérant ainsi la paix au dedans par une constitution qui offre les conditions de l'ordre et de la stabilité, de la liberté et du progrès, de la simplicité et de l'économie, voie

diminuer son armée active, améliore le sort de celle-ci par un bon système de recrutement, et que, par l'organisation militaire du pays, elle puisse la doubler, la quadrupler en cas de guerre. »

— Ce programme est d'un bel effet dans un livre, me dira-t-on; mais avec tant d'êtres vivant des abus du système actuel et intéressés à confondre l'unité politique avec l'unité administrative, comment transformer ces idées en institutions?

— Ces idées ne sont pas seulement dans un livre; partout elles fermentent dans les esprits. Leur progrès, depuis six mois, est prodigieux, surtout dans la capitale de l'Europe, la France. Or, ne savez-vous pas ce qui arrive quand des idées ont acquis une certaine puissance dans les masses? Il paraît, dans les régions du pouvoir, un homme doué de bon sens et d'une grande fermeté de caractère. Saisissant la pensée générale et la formulant avec force et sagesse, cet homme dit à un peuple : Voilà ce que vous voulez, ce qu'il vous faut, et ce que je veux vous donner!

Il y a tout lieu de croire que cet homme n'est pas loin. La même Providence, qui nous a donné, dans Pie IX, le grand promoteur de la mère de toutes les libertés, de la liberté religieuse, ne tardera pas à faire surgir le sage coordonnateur des libertés civiles et politiques.

Cet homme, quels que soient son origine et ses

antécédents, sera proclamé, par la voix unanime des peuples, le légitime des légitimes parmi les souverains.

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

INSTRUCTIONS

Des chefs du socialisme italien, résidant en France, à leurs émissaires dans la Péninsule; octobre 1846.

(Ce document, publié d'abord par une feuille catholique très-remarquable, et ordinairement bien informée, *l'Observateur de Genève*, numéro du 12 août 1848, a été reproduit par plusieurs journaux français.)

Aux amis de l'Italie.

Les morcellements de l'Italie présentent à sa régénération des difficultés qu'il faudra vaincre avant que l'on puisse progresser directement. Cependant il ne faut pas perdre courage; chaque pas vers l'unité sera un progrès, et, sans qu'on l'ait prévu, la régénération sera sur le point d'être accomplie, le jour où l'unité pourra être proclamée.

Moyens.

1° LES PRINCES.

Dans les grands pays, c'est par le peuple qu'il faut aller à la régénération; dans le vôtre, c'est par les princes : il faut absolument qu'on les mette de la partie; c'est facile. Le pape marchera dans les réformes par principe et par nécessité; le roi de Piémont, par l'idée de la couronne d'Italie; le grand-duc de Toscane, par inclination et imitation; le roi de Naples, par force; et

les petits princes auront à penser à d'autres choses qu'aux réformes. Ne vous mettez pas trop en peine de la portion occupée par les Autrichiens ; il est possible que les réformes, les prenant par derrière, les fassent avancer plus rapidement que les autres dans la voie du progrès. Le peuple auquel la constitution donne le droit d'exiger peut parler haut, et au besoin commander l'émeute ; mais celui qui est encore dans la servitude ne peut que chanter ses besoins, pour en faire entendre l'expression sans trop déplaire. Profitez de la moindre concession pour réunir les masses, ne fût-ce que pour témoigner de la reconnaissance. Des fêtes, des chants, des rassemblements, des rapports nombreux établis entre les hommes de toute opinion, suffisent pour faire jaillir les idées, donner au peuple le sentiment de sa force, et le rendre exigeant.

2° LES GRANDS.

Le concours des grands est d'une indispensable nécessité pour faire croître le réformisme dans un pays de féodalité. Si vous n'avez que le peuple, la défiance naîtra, du premier coup on l'écrasera. S'il est conduit par quelques grands, ils serviront de passe-port au peuple. L'Italie est encore ce qu'était la France avant la révolution ; il lui faut donc ses Mirabeau, ses la Fayette et tant d'autres. — Un grand seigneur peut être retenu par des intérêts matériels, mais on peut le prendre par la vanité ; laissez-lui le premier rôle tant qu'il voudra marcher avec vous. Il en est peu qui veuillent aller jusqu'au bout. L'essentiel est que le terme de la grande révolution soit inconnu. Ne laissons jamais voir que le premier pas à faire.

3° LE CLERGÉ.

En Italie, le clergé est riche de l'argent et de la foi du peuple : il faut le ménager dans ces deux intérêts et uti-

liser autant que possible son influence. Si vous pouviez, dans chaque capitale, créer un Savonarola, nous ferions des pas de géants. Le clergé n'est pas ennemi des institutions libérales. Cherchez donc à l'associer à ce premier travail, que l'on doit considérer comme le vestibule obligé du temps de l'égalité. Sans le vestibule, le sanctuaire reste fermé. N'attaquez le clergé, ni dans sa fortune, ni dans son orthodoxie ; promettez-lui la liberté, et vous le verrez marcher avec vous.

4° LE PEUPLE.

En Italie, le peuple est encore à créer, mais il est prêt à déchirer l'enveloppe qui le retient encore. Parlez souvent, beaucoup et partout, de ses misères et de ses besoins. Le peuple ne s'entend pas, mais la partie agissante de la société se pénètre de ces sentiments de compassion pour le peuple; et, tôt ou tard, elle agit. Les discussions savantes ne sont ni nécessaires, ni opportunes ; il y a des mots *générateurs* qui contiennent tout ce qu'il faut souvent répéter au peuple : liberté, droits de l'homme, progrès, égalité, fraternité ; voilà ce que le peuple comprendra, surtout quand on lui opposera les mots de despotisme, priviléges, tyrannie, esclavage, etc. Le difficile n'est pas de convaincre le peuple, c'est de le réunir ; le jour où il sera réuni sera le jour de l'ère nouvelle.

5° TOUS.

L'échelle du programme est longue ; il faut du temps et de la patience pour arriver au sommet. Le moyen d'aller plus vite, c'est de ne franchir qu'un degré à la fois ; vouloir prendre son vol vers le dernier, c'est exposer l'œuvre à plus d'un danger. Il y a bientôt deux mille ans qu'un grand philosophe, nommé Christ, a prêché la fraternité que cherche encore le monde. Acceptez donc tous les

secours que l'on vous offrira, sans jamais les regarder comme peu importants. Le globe terrestre est formé de grains de sable : quiconque voudra faire en avant un seul pas doit être des vôtres jusqu'à ce qu'il vous quitte. Un roi donne une loi plus libérale, applaudissez, en demandant celle qui doit suivre. Un ministre ne montre que des intentions progressistes, donnez-le pour modèle. Un grand seigneur affecte de bouder ses priviléges, mettez-vous sous sa direction; s'il veut s'arrêter, vous êtes à temps pour le laisser; il restera isolé et sans force contre vous; vous aurez mille moyens de rendre impopulaires ceux qui seront opposés à vos projets. Tous les mécontentements personnels, toutes les déceptions, toutes les ambitions froissées, peuvent servir la cause du progrès en leur donnant une bonne direction.

6° OBSTACLES.

L'armée est le plus grand obstacle au progrès du socialisme; toujours soumise par son éducation, son organisation, sa dépendance, elle est un levier pour le despotisme. Il faut la paralyser par l'éducation morale du peuple : quand on aura fait passer dans l'opinion générale l'idée que l'armée, faite pour défendre le pays, ne doit, dans aucun cas, se mêler à la politique intérieure, et respecter le peuple, on pourra marcher sans elle, et même contre elle, sans danger. — Le clergé n'a que la moitié de la doctrine sociale; il veut, comme nous, la fraternité qu'il appelle charité. Mais sa hiérarchie et ses habitudes en font un suppôt d'autorité, c'est-à-dire de despotisme : il faut prendre ce qu'il a de bon, et couper le mal. Tâchez de faire pénétrer l'égalité dans l'Église, et tout marchera. La puissance cléricale est personnifiée dans les jésuites; l'odieux de ce nom est déjà une puissance pour les socialistes : servez-vous-en.

7° MOYENS.

Associer! associer! associer! Tout est dans ce mot. Les sociétés secrètes donnent une force irrésistible au parti qui peut les invoquer; ne craignez pas de les voir se diviser : plus elles se diviseront, mieux ce sera — Toutes vont au même but par des chemins différents; le secret sera souvent violé, tant mieux : il faut du secret pour donner de la sécurité aux membres; mais il faut une certaine transparence pour inspirer de la crainte aux stationnaires. Quand un grand nombre d'associés recevant le mot d'ordre, pour répandre une idée et en faire l'opinion publique, pourront se concerter pour un mouvement, ils trouveront le vieil édifice percé de toutes parts et tombant comme par miracle au moindre souffle du progrès; ils s'étonneront eux-mêmes de voir fuir devant la seule puissance de l'opinion, les rois, les seigneurs, les riches, les prêtres, qui formaient la carcasse du vieil édifice social. — Courage et persévérance!...

EXTRAIT

DU LIVRE INTITULÉ

LES BEATS

(février 1848).

LIVRE PREMIER.

Des différentes espèces de Béats.

Il y a cinq espèces de béats qui perdent la société : les uns en faisant le mal sans le savoir, ou en le laissant faire, les autres en ne faisant pas le bien, ou en ne le faisant qu'à demi et sans intelligence. Ce sont les béats de la politique, les béats de la force, les béats de la peur, les béats de la dévotion, les béats du sommeil.

Donnons d'abord le daguerréotype des uns et des autres.

CHAPITRE PREMIER.

LES BÉATS DE LA POLITIQUE.

I.

Ce qu'ils disent.

« Qu'avons-nous à craindre? Jamais la politique n'a été si éclairée. On dirait que l'avenir lui est aussi connu que le passé et le présent. Voyez donc nos hommes d'État, quel calme imperturbable! Pas d'événement, inopiné pour le vulgaire, qui les prenne au dépourvu.

« Les esprits inquiets et sans portée disent : Nos gouvernants sont des aveugles, ils ne prévoient rien, ils ne font rien, ils ne savent qu'entériner, sous le scel de la faiblesse et le contre-scel de la peur, les faits accomplis ! Voilà bien comme on raisonne dans un club ou une sacristie.

« Savez-vous pourquoi nos têtes politiques sont peu sujettes à l'étonnement? C'est qu'elles ont la connaissance des hommes et des choses, et que rien n'échappe à leurs calculs. Semblables à l'éternelle Sagesse, qui ne s'émeut de rien parce que tout se meut dans son plan, nos providences humaines mènent assez bien le monde pour ne pas en troubler la marche par des saccades déplacées.

« Sans doute les gouvernants ont beaucoup à faire, et de grands obstacles à vaincre pour arriver à l'heureuse extinction et fusion des partis, surtout pour brider les fureurs du radicalisme. Si l'or leur est nécessaire pour salarier une bonne police et déployer une force matérielle imposante, la force morale ne leur est pas moins indispensable. Laissons donc entre leurs mains tous les moyens d'action que les circonstances réclament ; et, s'ils ne suffisent pas, multiplions, étendons-les.

« Disons aux éternels prêcheurs de liberté, que le pivot de la liberté c'est l'ordre, que l'ordre est impossible sans un gouvernement fort, que la force du gouvernement est dans l'appui de majorités unies et compactes, et que celles-ci ne vivent que de leur foi à la pensée gouvernante.

« En politique, comme en religion, c'est la foi qui sauve. »

II.

Ce qu'ils font.

Là-dessus nos béats se rengorgent, se prélassent, et

sourient de nos alarmes, quand ils ne s'en indignent pas comme de menées radicales.

Ils lisent délicieusement le *Moniteur* et ses compagnons de table. Ils s'extasient devant tout ce qui se dit, tout se qui se fait, tout ce qui se prépare dans les lumineuses régions du pouvoir. Ils appellent profond ce qui est creux, droit ce qui est boiteux, fort ce qui est violent.

Ils prêchent la nécessité aux électeurs de n'élire que des conservateurs vigoureusement ministériels, aux élus de ne donner leur vote qu'à des projets de loi éminemment toniques et confortables pour le gouvernement.

Voulez-vous les faire sortir de leur béatitude? parlez-leur des banquets réformistes. — « Exécrables foyers d'anarchie et de révolutions! s'écrient-ils l'œil en fureur; ils dévoreront tout si l'opinion éclairée ne les éteint sous une pluie de mépris, ou si la police n'en écarte les tisons. »

Parlez-leur encore des pétitions toujours croissantes pour la liberté d'enseignement, et des garanties expresses qu'exigent sur ce point les électeurs catholiques ou vraiment libéraux. — « Quelle imprudence! quel aveuglement! Que le droit de pétition soit constitutionnel, à la bonne heure; mais qui ne voit que son usage en ce temps et sur une matière aussi brûlante est souverainement intempestif! »

Puis, sur un ton radouci et paternel : « Mais que veulent donc le clergé et les catholiques? de quoi s'effrayent-ils? ne voient-ils pas que le gouvernement ne demande pas mieux que de sauver la religion avec tous les grands principes de l'ordre? Ignorent ils ce qu'ils lui doivent, et le sort qui les attend si le radicalisme arrive jamais au timon? Trêve donc pour les petites querelles de famille, et qu'ils nous prêtent appui pour appui contre l'ennemi commun. La liberté d'enseignement a été promise; elle arrivera donc belle, bonne, large, mais en son temps, et quand le vaisseau de l'État, dégagé des écueils,

voguera en pleine mer au souffle harmonique de la religion et de la raison politique.

« Enfin, où trouvez-vous des ennemis du catholicisme parmi les gouvernants et ceux qui les soutiennent? Que sommes-nous la plupart? des catholiques tièdes, il est vrai, indifférents peut-être, tant qu'ils n'ont pas besoin du médecin, mais qui, loin de souhaiter la mort du catholicisme, sont bien aises de mourir dans ses bras. La foi vive, sérieuse, pratique, est-elle même bien rare? Ne la voyez-vous pas autour du trône, dans les rangs ministériels, universitaires, académiques, partout?

« Rassurez-vous donc, et laissez déclamer les journalistes, les tribuns ultramontains. Nous les croyons sincères, et nous apprécions leur talent; mais ils ne comprennent pas leur siècle : ils vous perdraient par leurs exagérations. »

Ainsi parlent, et j'ajoute avec conviction, ainsi pensent la plupart de ces sages.

III.

Ce qu'ils sont.

Ce sont des esprits naturellement droits, modérés, amis de l'ordre jusqu'à l'oubli de la liberté, ennemis des révolutions jusqu'à redouter les évolutions les plus sages : des esprits d'ailleurs capables, et qui verraient juste et loin, si, au lieu de rêver, ils s'avisaient de réfléchir.

Je dirai la même chose des gouvernants, moins toutefois la béate confiance à leurs manœuvres. Ils s'aperçoivent bien qu'on marche à la dérive; mais comment aller droit sans boussole, sans carte marine, avec un gouvernail à demi brisé, des voiles en lambeaux battues par tous les vents? Temporisons donc, se disent-ils à voix basse, et avec la meilleure contenance possible attendons le salut ou la mort!

CHAPITRE II.

LES BÉATS DE LA FORCE.

I.

Ce qu'ils disent.

« Dieu se range toujours du côté des gros bataillons, et le canon, entre bonnes mains, éclaircit promptement les questions que les feux follets de la diplomatie ne font souvent qu'embrouiller.

« Grâce au bon sens des gouvernants et à l'or des contribuables, les canons ne nous manquent pas. Rien de plus admirable que l'art avec lequel le génie militaire les a distribués et groupés. Les baïonnettes, destinées à défendre la dernière raison de l'État, sont aussi nombreuses que les baliveaux de nos forêts.

« Si l'on a eu l'imprudence de déclarer les baïonnettes intelligentes, on a eu la sagesse de les rendre conservatrices, en les répartissant entre une armée bien payée, bien nourrie, bien logée, bien vêtue, et des citoyens intéressés à rester ce qu'ils sont, à garder ce qu'ils ont.

« Voyez donc avec quel ordre, quelle harmonie, quelle rapidité ces masses militaires et citoyennes se meuvent, s'échelonnent, se carrent, s'éparpillent, se concentrent! Comme ce fer brille, tonne, foudroie! Convenez que notre siècle est celui des lumières et de la force.

« Napoléon fut un grand maître, surpassé toutefois par ses élèves. Sa grande armée est petite, comparée à la nôtre. Ses soldats couraient, les nôtres volent.

« Dans nos grandes villes, embastillées, bastionnées,

l'émeute ne peut donner de l'espoir qu'aux badauds, de la terreur qu'aux femmelettes. Voudrait-elle enrégimenter nos lapins de province? Avec le télégraphe et les chemins de fer, pas de bourgade si reculée qui ne puisse en quelques heures devenir place de guerre. Grâce à ces deux inventions, le gouvernement voit tout, peut tout. Image du gouvernement suprême, il est tout en tous lieux. »

II.

Ce qu'ils font.

Vous les voyez tantôt debout, prêts à mettre flamberge au vent, tantôt fumant le cigare, assis sur un canon. Les yeux fixés sur un fort qui s'élève, ils disent à ceux qui le font : Faites toujours; vous êtes les sauveurs de la patrie! Ils disent à ceux qui payent : Ne vous lassez pas de payer; les États ne meurent que de faiblesse!

III.

Ce qu'ils sont.

Braves, je le veux, mais tant soit peu bravaches. Vous les reconnaîtrez à des moustaches longues, touffues, retroussées, qui offusquent leur œil; à d'énormes favoris obstruant leur oreille et ne leur permettant d'entendre que le bruit du tambour et le ronflement du canon.

CHAPITRE III.

LES BÉATS DE LA PEUR.

I.

Ce qu'ils disent.

Ces béats ne sont pas fanfarons. Ils ne parlent jamais qu'à huis clos, d'une voix basse, chevrotante, et voici ce qu'ils disent :

« Les temps sont mauvais, très-mauvais; soyons donc sages, il y va de nos fortunes, de nos vies! D'abord, n'allons pas nous compromettre par un courage intempestif, accélérer l'orage et mériter qu'il crève sur nos têtes en voulant témérairement le conjurer. Nos ennemis sont forts, bien organisés, bien résolus, ne reculant devant aucun moyen. Avant de faire manœuvrer une armée, ils savent manier le poignard, distiller un poison, faire siffler une balle anonyme allant droit à son adresse. Nous en avons des exemples connus et inconnus; il y aurait imprudence extrême à les multiplier, surtout à nos dépens.

« Après tout, pourquoi nous mettre en avant? Sommes-nous donc en cause? On crie : A bas les jésuites! à bas les ultramontains! Bien fin qui verrait en nous du jésuite, de l'ultramontain. Que sommes-nous tous très-ostensiblement? En religion, les uns catholiques indévots ou protestants tels que, les autres rien; en politique, tous amis passionnés de la paix à tout prix et avec tous. Pourquoi donc répondre à l'appel des alarmistes, et dire à l'ennemi qui pourrait nous oublier : Nous sommes aussi jésuites et ultramontains, nous!

« Il est vrai que, aux yeux de bien des radicaux, nous aussi nous sommes suspects de jésuitisme; et la révolution arrivant, il se pourrait que les régénérateurs de la patrie, n'ayant pas le temps de discerner les suspects des coupables, frappassent indistinctement toutes les têtes, celles-là surtout qui seraient propres à battre monnaie. Il est vrai encore que plusieurs feuilles révolutionnaires, Dieu les confonde! ont déjà traduit le cri : A bas les jésuites! par celui-ci : A bas les conservateurs!

« Mais ce sont là les criailleries des enfants perdus de la troupe. Nous connaissons les chefs, très-capables sans doute d'envoyer à Dieu ou au diable quiconque ferait mine de leur barrer le chemin au pouvoir, mais pas as-

sez fous pour faire table rase dès qu'ils présideront au banquet social. Si rude que soit leur appétit, ils voudront faire vie qui dure et ne pas embrocher du premier jour les poules aux œufs d'or. Qu'ils nous fassent payer un peu cher leur droit de joyeux avénement, il faut s'y attendre. On nous arrachera quelques plumes; mais si, loin de nous ébouriffer et de montrer une crête en feu, nous portons la tête basse, bien basse, on nous épargnera, la faux révolutionnaire ne frappant en général qu'à hauteur d'homme.

« Si, au lieu de respecter notre neutralité, ils disent : Qui n'est pas avec nous est contre nous : marchez sous notre drapeau, sinon! Que faire avec ces brutaux? pateliner, marcher, crier, hurler avec eux : Gare aux jésuites et à leurs partisans! tout en disant à voix basse à ceux-ci : Nous pensons comme vous, et vous verrez ce que nous savons faire.

« Ne négligeons rien pour porter à la tête du mouvement des hommes d'entre-deux, plus enclins à négocier qu'à frapper, capables d'inspirer de la confiance à ceux de nos prétendus ennemis qui veulent comme nous conserver la paix. Si ceux-ci entendent raison et obligent nos exaltés à poser les armes, nous leur dirons : Salut, frères et amis! si nous n'avions été là pour contenir ces furieux, vous étiez perdus!

« Si, ce qui vaudrait beaucoup mieux, nos chers ennemis ne répondent aux sommations que par un feu bien soutenu, nous en étudierons l'effet sur nos démocrates, fort courageux entre le vin et la bière, mais aussi très-soigneux de leur peau. Dès que nous les verrons jeter les armes pour aller plus vite, fondons sur ces coquins, et tuons-en assez pour dire aux vainqueurs : Ah! ah! vous voyez qu'il y a des jésuites partout. Si vous tirez juste sur le gibier, nous savons, nous, comment on le place entre deux feux. En attendant qu'on partage en

bons frères le produit de la chasse, achevons-la en allant battre les buissons sous lesquels a pu se gîter cette canaille !

« Ce plan est infaillible ; mais il exige de l'adresse et un inviolable secret. Aujourd'hui les maisons sont de verre, et les amis eux-mêmes en ont la transparence, parfois aussi la fragilité. Quand les gens de bien sont forts, les scélérats vont acheter leur grâce en vendant leurs complices ; mais la victoire sourit-elle aux méchants, les gens honnêtes cherchent à se sauver par la trahison. Nous devons savoir, nous, ce que vaut un honnête homme. Silence, donc ! »

II.

Ce qu'ils font.

La plupart restent bouche close au coin de leur feu, attendant qu'on vienne leur dire d'illuminer pour la victoire, ce qu'ils feront avec un enthousiasme ultra-conservateur ou ultra-radical, selon l'occurrence. Ceux que l'on contraindra de marcher, marcheront, intrigueront, négocieront, se prêteront à tout, hormis à se faire tuer. Cette idée n'entre pas dans une tête conservatrice. Ils ne tueront pas non plus, à moins qu'ils ne puissent s'en défendre. Quelque pauvres qu'ils soient en sang, ils ne demandent pas mieux que de laisser à chacun le sien. Leur cri, s'ils osaient crier, serait : Vivons tous !

III.

Ce qu'ils sont.

Bonnes gens en temps de paix, mais capables en temps de guerre de toutes les bassesses, de toutes les lâchetés, de toutes les trahisons. Consignez-les donc chez eux, leur ôtant plumes, papier, et ne leur demandez que de l'argent.

CHAPITRE IV.

LES BÉATS DE LA DÉVOTION.

I.

Ce qu'ils disent.

Les mains jointes et l'œil fixé au ciel ou pieusement fermé, ces béats disent avec une simplicité de colombe, qui exclut la prudence du serpent : « Oui, les temps sont bien changés, bien mauvais ; mais Dieu est toujours le même, veillant sur les siens *comme sur la prunelle de ses yeux*. Que pouvons-nous craindre ? Ne sommes-nous pas confessés, communiés, indulgenciés ? Au pis-aller, nous serions martyrs ; et quoi de plus heureux !

« Mais non, nous sommes peu dignes d'un tel honneur. Le Père céleste nous traite comme de petits enfants dont la faiblesse fera mieux éclater la puissance de son bras dans les grandes choses qui se préparent. Ils sont bien aveugles ceux qui prétendent que notre siècle n'est pas celui des miracles. A-t-on jamais vu tant de signes de la protection divine sur l'Église? Il est visible que Dieu veut ramener à lui le monde ; mais, comme toujours, par des voies inconnues à la sagesse humaine. Que d'autres comptent sur les lumières de leur savoir, sur la puissance de leurs raisonnements et l'influence de leur parole ; pour nous, ne comptons que sur le Maître des esprits et des cœurs, et recourons au seul moyen de hâter les moments de sa grâce. Redoublons nos prières, nos bonnes œuvres, multiplions nos neuvaines.

« Que si les temps sont accomplis, ainsi que semblent l'annoncer quelques âmes favorisées de lumières prophé-

tiques, veillons, prions, et évitons les piéges de l'ennemi en nous gardant des folles préoccupations du siècle. »

II.

Ce qu'ils font.

Cela dit, nos bienheureux font dévotement leur prière, se signent, et s'endorment au bruit des pas de l'ennemi. Que la torche fume aux quatre coins de leur couchette, peu importe, la goutte d'eau bénite qu'ils y ont jetée n'aura-t-elle pas la vertu de l'éteindre?

Que de sinistres nouvelles arrivent jusqu'à eux, ce qui n'est pas facile, attendu qu'ils ne lisent guère que les nouvelles religieuses, et rarement aux meilleures sources, ils ont un baume toujours prêt pour calmer l'émoi et prévenir les réflexions inquiétantes. — Mais cela avait été prédit! C'est déplorable, sans doute, mais c'est le présage de la délivrance; Dieu ayant coutume de ne paraître que lorsque les ressources humaines font défaut. N'est-il pas écrit que *tout conspire au bien pour ceux qui l'aiment?*

Contre les prévisions les plus douloureuses et les faits les plus strictement significatifs, ils ont une ample provision de prédictions rassurantes, de faits consolants, miraculeux, vrais ou faux, mais tous indubitables.

Au torrent dévastateur de la presse antichrétienne, envahissant toutes les branches du savoir, ils opposent une multitude de petites bibliothèques pieuses, lesquelles s'écoulant rapidement démontrent que la foi est en progrès.

Aux grandes manœuvres de l'ennemi préparant habilement l'extinction de toutes les libertés, surtout des libertés religieuses, ils opposent de petites associations pieuses, dans lesquelles on prie, on chante, on commu-

nie avec une ferveur angélique : n'y a-t-il pas là de quoi se rassurer?

Après avoir préparé de longue main la victoire, l'ennemi en appelle-t-il à la force, comme il vient de faire en Suisse, et comme il va faire ailleurs? Nos dévots voleront aux armes avec un cœur de lion. Ce sont incontestablement des chevaliers sans peur, et ils n'auraient besoin que de chefs sans reproche pour opérer des prodiges. Mais, faute de connaître les hommes, ils ne sauront ni choisir leurs chefs ni les surveiller.

A la foi enfantine qui perd, en laissant les postes à la garde de Dieu et des saints, ils joindront une charité qui tue, en repoussant le soupçon du mal qui se voit. Ils seront vendus et livrés à la face du soleil par des misérables sur lesquels une inaction traîtresse, de perfides manœuvres, des négociations patentes avec l'ennemi, appellent moins de sévères investigations qu'une grêle de balles.

Dieu, qui vient au secours de ceux qui s'aident, et ne prête son bras qu'à ceux qui se servent des leurs, n'interviendra donc pas, et réservera ses miracles pour une meilleure occasion.

Loin de moi l'ignoble et inhumaine pensée d'humilier des frères dont le malheur arrache des larmes, et à qui il n'a fallu, pour être des modèles d'héroïsme, que la mesure de prudence dont nous manquons tous! Mais la Suisse est une leçon divine, la dernière peut-être. Il importe de ne pas la laisser choir, comme les précédentes, dans l'abîme de l'oubli.

Si les catholiques des cantons mixtes nous montrent ce que l'on peut sur des hommes dont une longue torpeur a engourdi la tête et les bras, la catastrophe du Sonderbund prouve l'insuffisance du courage le plus héroïque, alors qu'on néglige trop l'arme la plus propre à diminuer les bataillons de l'ennemi, à éclairer sa mar-

che, à démasquer ses piéges, ses intelligences : l'arme de la presse.

On garrotte les géants que n'effrayaient pas cent mille baïonnettes et trois cents bouches à feu ; comment ne foulerait-on pas aux pieds de petits hommes comme nous, qui, loin de nous commettre avec les baïonnettes et les canons, tremblons devant les hommes de plume qui nous bafouent, nous et nos principes, et n'osons hasarder une parole de peur de la réplique !

III.

Ce qu'ils sont.

Ce sont des âmes ardentes, irréfléchies, qui, faute d'étudier la marche de Dieu et des hommes, restent en arrière de Dieu et des hommes, n'entendent qu'à demi la parole du Ciel, ne parlent plus ou parlent mal la langue du monde.

Dieu a marché, ou plutôt, après une éducation de dix-huit siècles, il entend que ses enfants marchent en sa présence et ne se fassent plus porter ni bercer.

La foi qu'il exige d'eux, c'est une foi adulte, savoir, une raison enrichie des lumières de l'Évangile, et qui, loin d'avoir oublié ses principes, les a fécondés, développés par une lecture savante au grand soleil de la vérité : c'est une raison arrivée à l'âge parfait, capable d'éclairer, de reprendre, d'attirer à elle, d'assimiler les raisons inférieures.

Le langage qu'il en attend est un langage mûri par la science, qui se proportionne à toutes les capacités, se fasse tout à tous, se serve habilement de toutes les vérités pour établir partout le règne de la vérité.

Il veut que leur charité soit virile, et que, au lieu de jeter un voile sur le mal, elle en acquière une profonde connaissance ; qu'elle descende dans l'abîme du cœur

humain, qu'elle en étudie les maladies et les forces vitales, afin de se rendre capable de guérir les unes, et de mettre en jeu les autres.

Tant que le monde fut un enfant sans raison, païen et barbare, Dieu accompagna la parole de vérité du langage frappant des signes, soit des miracles. Maintenant que le monde a été initié à la raison par le christianisme, Dieu veut qu'on lui parle le langage d'une raison plus ou moins haute, selon la portée diverse des esprits.

Qui peut tenir ce langage? Ceux qui ayant reçu toute la vérité ont été par là même revêtus de tout pouvoir sur les esprits, en vertu du principe : Qui sait tout, peut tout. Le Ciel entend donc que les catholiques soient les aînés du monde, les plus sages, les plus habiles meneurs de leurs cadets, au lieu d'en devenir les jouets et la risée, comme il n'arrive que trop.

Les béats ont beaucoup contribué à ce scandale par un zèle inintelligent et une piété sans largeur ni profondeur. Ils échouent, et auprès de Dieu en le priant de faire ce qu'il veut que nous fassions, et auprès d'un monde auquel il ne reste que des débris de la raison chrétienne, en lui parlant une langue morte pour lui, la langue de la foi.

Ces hommes néanmoins ont ce qui manque à beaucoup d'autres, de l'activité, du dévouement, un grand désir du bien. Rendons-les donc de dignes instruments du bien. Qu'à toutes leurs historiettes ils substituent l'étude en grand de l'histoire de Dieu et de l'humanité ; qu'ils remplacent leur philosophie mystique par une philosophie catholique qui ait une réponse à tout et à la portée de tous ; qu'ils donnent à la réflexion et à l'exercice de la parole orale ou écrite ce qu'ils donnent de trop à la prière et à des pratiques, bonnes sans doute, mais accessoires. Enfin, qu'ils comprennent que si nous devons toujours prier Dieu, parce que nous ne ferons

aucun bien sans lui, nous devons aussi toujours agir, parce qu'il lui plaît de ne rien faire sans nous.

CHAPITRE V.

LES BÉATS DU SOMMEIL.

I.

Ce qu'ils disent, ce qu'ils font.

Ces béats parlant peu, on a dû réunir les deux caractères auxquels on les reconnaîtra.

Cette classe se compose d'un nombre infini de catholiques, qui, engourdis par la paresse et l'indifférence, s'imaginent que le temps est un thaumaturge qui ramènera infailliblement le règne de la raison et de la justice, si on le laisse faire.

« Le temps, disent-ils avec les fatalistes persans, est le grand-père des miracles. Tout arrive à point pour celui qui sait attendre ! » Et comme ils soupirent après l'heureux temps où tout ira à souhait sans qu'il y ait rien à faire, et qu'ils savent par expérience que le temps ne passe jamais plus vite qu'au lit, ils s'y blottissent délicieusement.

Oui, la masse des catholiques est insatiable de repos, pas seulement en France, où le réveil commence, grâce à la vigilance épiscopale et à la parole sarcastiquement éloquente de quelques imitateurs d'O'Connell, mais en général partout où l'ennemi n'est pas assez imprudemment brutal pour leur dire, le fer sur la poitrine : Soumission ou la mort !

Alors, oui, plusieurs reprendront vie et parole, et diront bravement : Nous mourrons ! Ils attendent pour penser et pour parler qu'on leur ait ôté la pensée et la

parole qui seules sauvent les sociétés, la pensée haute, retentissante, la parole publique.

Qu'on les conduise infailliblement, mais doucement, de la vie à la mort, en les éthérisant avec de belles paroles ; qu'on les enlace sans bruit dans des filets où l'on pourra les étouffer sans peine, ou, ce qui est mille fois pire, les livrer aux risées du monde comme une espèce incorrigiblement sotte, ils laisseront faire et ne témoigneront de l'humeur qu'aux sages pertubateurs de leur fatal repos.

Les moins assoupis lisent quelque peu, et disent : « Ces journaux font un mal infini. Le roman-feuilleton nous gâte plus d'esprits et de cœurs que n'a fait Voltaire. On dit bien qu'il y a des journaux catholiques, un surtout rédigé par des hommes de foi et de talent, têtes un peu chaudes. — Lisez-le donc, car votre âme a une belle échelle à parcourir avant de toucher à l'enthousiasme.— Oui, mais je ne trouve pas ce journal à mon café ! » Et là-dessus, notre opulent catholique, au lieu de se procurer chez lui du bon café et un bon journal, continue à boire de l'eau noire et à saturer son esprit de mensonge ou de fange.

Un autre dit : « Quel besoin nous aurions de bons livres qui se fissent lire ! Certes en voilà un qui fera son chemin. Quelle verve ! quelle raison : c'est irrésistible ! Il faut lire jusqu'au bout et dire oui à tout. Je serais bien aise qu'il vînt aux mains de tels de mes amis, grands pourfendeurs de questions philosophico-religieuses, qu'ils résolvent comme ils les posent, toujours très-mal. » Là-dessus notre béat serre précieusement le livre dans sa bibliothèque, et le livre aussi dort.

En voici d'autres qui disent : « On a raison de penser que Dieu veille sur la religion et la société, et que s'il n'est pas prodigue de grands hommes, il ne les refuse jamais dès qu'ils sont nécessaires. Le grand maître dans

l'art de réveiller un peuple et de le conduire avec autant de force que de sagesse à la conquête de la liberté religieuse et politique, O'Connell allait nous manquer, et chacun se disait : Qui relèvera le sceptre du grand homme? O'Connell vivait encore, que des acclamations parties de tous les coins du globe saluaient l'exaltation de Pie IX, vrai soleil de l'agitation morale dont le héros irlandais n'était que la brillante aurore! Notre clergé, admirablement régulier, se compromettait, compromettait la religion, faute de manœuvrer en harmonie avec les besoins du siècle. Aujourd'hui le voilà en marche, l'œil sur son chef. La religion reprend son empire, les dissidences religieuses se taisent au nom de Pie IX : Église et État, tout marche en dépit des tiraillements occasionnés par les rétrogrades, et des cris insensés poussés par les radicaux. Espérons donc, et prions pour que Dieu nous conserve le saint-père et tous ceux qui le secondent. »

C'est là, dira-t-on, parler en catholiques bien réveillés. Oui; si ces catholiques parlent ainsi en public, s'ils combattent les mille bruits absurdes de la rue sur le pape, tantôt révolutionnaire renforcé, tantôt jésuite habilement rétrograde, tantôt catholique d'une foi douteuse, les bruits encore non moins absurdes sur l'opposition que ses réformes rencontrent dans l'esprit général du clergé; si, dis-je, ils flagellent publiquement les niais ou les perfides qui répandent ces sornettes, ils sont déjà hommes d'action. Mais cela ne suffit pas.

Ces catholiques, qui croient avec raison que Dieu nous a envoyé les O'Connell, les Pie IX, pour nous réveiller et nous acheminer vers une véritable restauration religieuse et sociale, font-ils ce que Dieu leur prescrit par O'Connell, par Pie IX, et par les simples lumières du gros bon sens? Usent-ils des moyens en leur pouvoir, de tous leurs droits politiques, de toutes les ressources

de leur esprit, pour concourir selon leurs forces au bien général de la religion et des États ? S'ils sont électeurs, vont-ils aux élections, et s'y tiennent-ils l'œil et la langue alertes ? S'ils ne peuvent élire ni de près ni de loin, tâchent-ils d'agir sur les électeurs à leur portée ? Pétitionnent-ils ? et voit-on, comme en Angleterre, des pétitions tellement chargées de signatures qu'on ait besoin de voitures pour les transmettre aux Chambres ?

S'ils ne font pas cela, que sont-ils ?

II.

Ce qu'ils sont.

Ce sont des hommes qui, avec un peu d'énergie, se sauveraient et sauveraient avec eux la religion et la société, mais qui, par leur lâcheté et leur mollesse, laissent s'affaisser l'une, périr l'autre, et se vouent à toutes les ignominies et à tous les supplices d'une effroyable servitude.

Ce sont d'infortunés voyageurs qui, au lieu de marcher d'un pas ferme vers la glorieuse étape où ils trouveraient vie et repos, se laissent engourdir par le froid, sommeillent au bord de l'abîme, et veulent se coucher dans le lit de l'avalanche.

LIVRE III.

CHAPITRE V.

Le bien que chacun peut faire, et comment il doit le faire.

Ce livre ayant déjà acquis des dimensions qui m'effrayent, ce chapitre, quelle que soit son importance, ne sera qu'une péroraison. Pour qu'elle frappe juste, je la diviserai en cinq paroles.

I.

Parole aux béats de la politique.

Vous voulez que l'État soit fort! Hé ! quel est le bon citoyen qui ne le voudrait pas? Mais distinguez l'État du gouvernement, et sachez qu'il est tel degré, tel genre de force dans le gouvernement, qui sont mortels pour l'État.

L'État, c'est la nation organisée, vivante; couronnée par son chef, roi, président, doge, consul, landamman, etc.; dirigée, gouvernée par des yeux, une bouche, soit un ministère assisté ou non assisté par un conseil, contrôlé ou non contrôlé par des chambres; défendue par un bras armé; nourrie par l'autre bras appliqué à la culture de la terre et à l'exercice de tous les arts.

Cela étant, en quoi consistent les droits et les intérêts de l'État? Dans les droits et les intérêts de la nation, soit de tous les citoyens. En quoi consistent la vie et la force de l'État? Dans la santé de la nation et un senti-

ment de bien-être qui lui ôte la soif du changement, et lui laisse le désir des améliorations.

Comment obtenir cette santé, ce bien-être? Par le libre exercice de toutes les forces vitales, par le jeu libre et harmonique de tous les organes du corps social, sous la haute surveillance du gouvernement. Et quelle est la mission de celui-ci? De veiller à ce que le libre exercice de ces forces ne soit pas entravé, de procurer la vie et la force de l'État, non en exerçant les droits des citoyens, en gérant tous leurs intérêts, mais en leur assurant la paisible jouissance de leurs droits et libertés, en sauvegardant les intérêts de tous.

. . . .

. . . .

Si, changeant contre toute justice son droit de surveillance en droit d'ingérance et d'administration, le gouvernement prétend réglementer les affaires religieuses et morales, et, entre autres, administrer l'enseignement d'une manière plus ou moins exclusive, il méconnaît sa mission, viole les libertés publiques, et travaille activement à la ruine de l'État, en étouffant le germe de toute vie morale.

En effet, le gouvernement ne pouvant déterminer ce que la loi fondamentale déclare libre, savoir, la doctrine religieuse, le corps enseignant, supposé qu'il ne soit pas hostile à toute religion, devra néanmoins s'abstenir d'enseigner aucune doctrine religieuse, fixe et déterminée. Or, une doctrine religieuse, vague et indéterminée, ne pouvant déterminer aucune vie morale, il est clair qu'un tel système fera de la nation ce qu'on n'a jamais vu, un peuple sans convictions religieuses, sans frein moral, une réunion d'hommes sans âme, sans élévation, livrés à tous les vices, capables de toutes les lâchetés. Grâce à la force matérielle, ce sera un corps, mais un corps miné rapidement par les excès meur-

triers des basses jouissances, dévoré par la soif de l'or qui les procure; et cette soif, favorisée par la centralisation, produira dans les hautes et moyennes classes une telle fureur de spéculer, d'agioter, d'accaparer; et dans les masses, soulevées par le sentiment de la misère et leur foi si bien justifiée aux griefs du radicalisme, un tel besoin de courir sus aux accapareurs des éléments de la vie commune, que les chefs du mouvement révolutionnaire n'auront qu'à fixer le jour où le système et ceux qui en vivent tomberont sous les coups de ceux qu'il écrase. L'épouvantable catastrophe sera encore un moyen de salut pour la nation, si elle arrive avant l'extinction des croyances religieuses. Celles-ci rapprocheront, raviveront, reconstitueront les débris. Si le ferment de vie a disparu, Dieu livrera aux vents cette stérile poussière.

Voulez-vous éviter ce malheur? Rendez au plus tôt aux citoyens ce qui est aux citoyens, le libre exercice de leurs droits. N'accordez au gouvernement, qui n'est qu'un organe de l'État, que ce qui appartient à cet organe, le droit de surveillance, de protection, de répression. Ranimez toutes les forces vives de l'État, morales et matérielles, dépérissant sous l'éteignoir du monopole et d'une désastreuse bureaucratie.

. . . .

Décentralisez. Que chacun, occupé des petites affaires de sa localité, aboie moins contre les hommes chargés des grandes affaires de l'État; que ceux-ci, moins absorbés par le travail, moins assourdis par les aboiements, puissent se rendre raison de ce qu'ils font, de ce qu'ils doivent faire.

. . . .
. . . .

Vous vous croyez forts parce que vous avez vaincu toutes les résistances et que vous êtes obéis avec la rapi-

dité du télégraphe. Et c'est précisément ce qui fait que vous êtes sans appui, prêts à tomber comme une feuille morte,

> Au moindre vent qui d'aventure
> Fait rider la face de l'eau.

Comprenez-le une bonne fois : la force réelle d'un État n'est pas dans l'unité, mais dans l'union de ses parties. L'unité paralyse, atrophie les extrémités, et finit par tuer le centre en y produisant congestion. L'union vivifie, conserve, fortifie les membres en leur laissant une action propre, en ne faisant affluer le principe vital au centre que pour le faire refluer à la périphérie, plus pur, plus vigoureux.

Rien de si vivace, de si indestructible que la patrie quand chacun la voit en miniature dans les libertés de sa famille, de sa commune, de sa province. Chacun alors sait pourquoi il se bat ; chaque village est une forteresse. Il est vrai qu'avec tout ce lest de franchises et d'institutions locales, la marche du vaisseau de l'État est moins rapide ; mais on va assez vite quand on va droit et toujours.

Quoi de plus creux au contraire, de plus insaisissable que la patrie, quand elle se confond avec l'abstraction de l'État ? On ne se bat jamais bien volontiers pour une abstraction. Si vous êtes attaqués par l'ennemi du dedans, on dira : Question de portefeuille, tout au plus de gouvernement ! Que nous importe ?

Si c'est l'ennemi du dehors qui s'avance, on volera aux armes, car les mots de *joug étranger* donnent un sens au mot patrie. On se battra en lions ; mais aujourd'hui les lions peuvent être vaincus par les renards. On se ralliera sous les murs de la capitale ; et là, une dernière affaire des plus chaudes : si elle est malheureuse, tout est perdu ; le grand, l'unique ressort de la patrie est brisé.

En broyant sous le niveau de l'unité matérielle les nombreux et puissants rouages des anciennes constitutions nationales, la politique moderne a pu augmenter les forces offensives des États, mais elle a étrangement affaibli leur force de résistance. Ce sont des plaines unies comme une carte, que le char des révolutions et des conquérants peut traverser au galop; leur salut dépend de la fidélité et de la vigilance d'une sentinelle, d'un sous-officier; ils peuvent périr par un coup de main.

France, qui nous a lancés dans cette voie, tu peux ne pas craindre une invasion étrangère! Si ta constitution la facilite, ton influence l'a rendue à peu près impossible. Tu es le grand marché aux idées, où l'Europe va s'éclairer ou s'affoler; par toi l'idée centralisatrice a porté ses vapeurs à la tête de tous les gouvernants. Leur ivresse ne le cède pas à la tienne, et son antidote, l'esprit national, ne leur a pas été donné à une aussi forte dose. Comme tes hommes d'État, ils sont sages et n'ont pas le vin mauvais.

Le grand danger pour toi et pour tous, le voici :

La statolâtrie, par la profonde démoralisation et les grandes souffrances qu'elle enfante, appelle le socialisme au gouvernement des États, et par l'omnipotence dont elle a doté les gouvernements, elle donne au socialisme le moyen de nous broyer sans résistance.

Vous, gouvernants, conservateurs, vous êtes modérés, ennemis de la violence : si vous confisquez nos libertés au nom de l'État, ce n'est que lentement, pièce à pièce, et en nous laissant la liberté de les défendre et l'espoir de les reconquérir par les moyens légaux qui nous les ravissent.

Mais le droit de l'État, dans les mains du socialisme, c'est la massue qui pulvérise tout, liberté de pensée, de religion, libertés politiques et civiles. La confiscation, l'esclavage, l'exil ou la mort, voilà ses produits nets.

Que deviendra l'énorme machine du gouvernement aux mains de ces Vandales, poussés, débordés par les sauvages du communisme? Elle volera en éclats.

Qu'est-ce qui s'élèvera sur ces sanglants décombres? Dieu seul le sait!

II.

Parole aux béats de la force.

Vous dites : Dieu aussi capitule et se joint aux gros bataillons.

— Détrompez-vous, mes braves! Dieu est conservateur, mais conservateur sans peur et sans reproche. Comme il a choisi l'éternité pour ses grandes manœuvres, il ne fait pas à tout propos briller et gronder ses foudres ici-bas. Tous les bataillons passés, présents et à venir ne le feront jamais démordre de la moindre exigence de l'ordre immuable. S'il laisse triompher les armées sauvages, c'est qu'elles travaillent à leur insu au redressement d'un grief; elles sont les exécutrices de ses hautes œuvres, et remplissent un office nécessaire au maintien de l'ordre, mais qu'il juge indigne de ses enfants.

Dieu n'envoie pas les révolutions, mais il les lâche quand nos injustices les appellent. Elles frappent indistinctement innocents et coupables, et cela pour deux raisons : d'abord, parce que les hommes ne devant faire qu'un, à l'exemple de leur père céleste, la communauté des maux est le grand moyen de les faire graviter vers la communauté des biens; ensuite, parce que les innocents sont toujours coupables du mal qu'ils n'ont pas empêché. Mais les plus terribles révolutions finissent toujours par mettre en évidence une vérité oubliée, un droit méconnu. La dernière de toutes, celle qui ne laissera nulle tête debout, nulle pierre sur pierre, sera sui-

vie de l'éternelle restauration des choses et du règne de l'ordre parfait.

Croyez-le bien, mes amis, Dieu n'a créé la force matérielle que pour servir d'arme, de rempart au droit, à la justice. Vous avez des remparts, couvrent-ils la justice? Et ceux qui les menacent, n'ont-ils point en main quelque droit?

Je vous tiens le langage d'une raison chrétienne, à vous, hommes des camps, parce que la demi-science politique et philosophique n'a pas encore, généralement du moins, faussé votre raison.

A ceux d'entre vous qui me demanderaient, avec Pilate : Qu'est-ce que la vérité? qu'est-ce que le droit? et qui, comme Pilate, n'attendraient pas la réponse, voici ce que je dirai : Baïonnettes, canons, remparts, tout cela n'est que matière inerte; pour lui donner vie, en faire un instrument de victoire, il lui faut une âme, une pensée. Où est l'âme de votre armée?

Je l'ai dit : si c'est l'étranger qui se présente, vous avez l'esprit national, on verra des prodiges; mais si l'ennemi, fût-il du dehors, a de nombreux amis au dedans, parce que, dit-il, au lieu d'asservir, de conquérir, il vient affranchir ceux qui se croient asservis par la classe gouvernante, où sera l'âme?

Vous direz : Feu sur l'ennemi! Ceux qui doivent faire feu verront-ils là d'autres ennemis que les vôtres? Je le souhaite, mais j'en doute : qu'un seul de vos gros bataillons hésite, le lendemain l'ennemi passera en revue votre belle armée.

— Ah! vous voulez qu'on parlemente! Les victoires radicales vous ont fait peur.

— Le cœur me dit que je suis juste milieu entre les peureux et les fanfarons. Quand l'honneur et le devoir appelleront, il est possible que je n'arrive pas des premiers sur le terrain; mais quand il s'agira de crier :

Sauve qui peut! et de changer de drapeau, comptez que je laisserai aux autres l'honneur de l'initiative.

Je ne crains pas les radicaux parce qu'ils sont forts; mais je les crois forts contre vous parce qu'ils ont devant eux des injustices, et au milieu d'eux un principe qu'ils faussent, mais qui n'est pas faux. Je ne vous dis pas : Parlementez! c'est-à-dire, vendez-vous; je dis : Désarmez-les, constituez-les prisonniers du droit entre les bras de la vérité, et ne mitraillez que les rebelles au droit, à la justice!

Avec un Dieu juste, *la justice est le grand rempart qui abrite les nations* (1)!

III.

Parole aux béats de la peur.

Pauvres trembleurs, Dieu vous donne ce qui vous manque, et ce qui seul peut vous sauver : sagesse et courage!

La sagesse consiste dans la foi aux principes et leur intelligente application. Le courage est la conscience du bon droit.

Vous n'avez qu'un principe : jouer au plus fin avec Dieu et avec le diable, pour sauver votre influence et garder vos places. Ce jeu déplaît à Dieu, qui se retire et vous délaisse : il plaît fort au diable, qui rit sous cape, lèche sa griffe, et va faire rafle.

Vous ne reconnaissez qu'un droit sacré, divin, inaliénable; le droit de garder ce que vous avez, de l'accroître sans mesure. Ce droit est repoussé et par la raison chrétienne et par la raison radicale.

La raison chrétienne vous dit : Votre puissance est

(1) Prov., XIV, 34.

une charge publique que vous devez rendre profitable à tous, surtout aux faibles. La richesse vous constitue trésoriers des pauvres.

La raison radicale vous dit : Les hommes sont égaux : pourquoi votre tête nous dépasserait-elle? C'est qu'il y a des écus sous vos pieds ; partageons-les, et si après le partage vous faites encore les grands, nous vous rognerons.

Par un juste jugement du Ciel, vous êtes fatalement placés entre le catholicisme, que vous avez jusqu'ici haï, opprimé, et le radicalisme armé contre vous de vos principes. Oui, de vos principes! Qui a dénaturé dans l'esprit des radicaux l'histoire du monde chrétien? Qui les a saturés des plus iniques préventions contre les papes et le clergé séculier et régulier, auxquels l'Europe est redevable de sa civilisation? Qui les a fait croire à la prétendue rage de domination inhérente au sacerdoce, à son fanatisme, à son opposition invincible à toute lumière, à tout progrès? Qui? vous, messieurs les radicaux de vieille roche, devenus aujourd'hui conservateurs.

Je vous le disais, il y a quelques années, et je le répète avec le surcroît de conviction que donne l'évidence des faits succédant à l'évidence du raisonnement : Le radicalisme est un Attila conçu dans votre sein, nourri de toutes les erreurs, de toutes les haines de l'hérésie et de l'incrédulité. C'est l'exécuteur de la sentence que vous avez portée depuis trois siècles, et que vous portez encore contre tout ce qui s'élève au-dessus de votre raison et de votre sagesse (1).

Vous n'entendiez cela, vous, que du sacerdoce, dont vous jalousiez l'influence, dont vous convoitiez les richesses. Le radicalisme, plus logique, applique cela à votre influence, à vos fortunes, qui dépassent l'égalité

(1) *Solution de grands problèmes*, t. III.

sociale conçue par sa raison et sa sagesse. Vous avez radicalisé l'Église par le fer et le feu : il radicalise la société par le fer et le feu.

Mais, répétons-le, le radicalisme s'appuie sur une idée chrétienne, et c'est là sa force. Pour me servir d'une comparaison analogue à l'étymologie du mot *radical*, c'est un sauvageon crû loin du soleil catholique, dans les forêts du rationalisme hérético-politique, mais dont la racine plonge dans le sol chrétien. Vous pouvez lui donner du soleil, retrancher ses branches épineuses, et lui faire recevoir la greffe catholique ; l'extirper, impossible !

Le principe de l'égalité est chrétien, partant indestructible. Il ne vous reste qu'à choisir entre l'application catholique et l'application radicale.

IV.

Parole aux béats dévots.

Je vous exhorte, mes frères, à sortir un moment de vos extases, pour méditer cette grande maxime : Aide-toi, le ciel t'aidera !

— Fi donc ! c'est là une parole de l'enfer, la devise d'une société de carbonari.

— Soit ; mais quand le diable vous dira une vérité, au lieu de vous signer et de jouer des jambes, prenez-le au mot, et il se sauvera comme un sot qui a mis le fouet aux mains de l'ennemi.

Vous ignorez, ce semble, que son grand stratagème est de s'emparer des vérités pour les faire servir de passe-port à l'erreur, et les décrier dans l'esprit de ceux qui disent : Le diable dit cela, donc c'est chose mauvaise. Que s'ensuit-il ! Il s'ensuit que la gent dévote, évacuant successivement tous les postes avancés de la pensée chrétienne, se replie, se concentre dans un cercle

toujours plus étroit, où elle vit mesquinement de petites idées, de sentiments pieux, de pratiques dévotieuses.

Comme l'erreur s'implante partout, fait arme de tout, de l'histoire, de la philosophie, de la littérature, de la politique, on se retire de l'histoire, de la philosophie, etc., etc. ; de peur de s'empoisonner, on ne se nourrit plus ; de peur de mal penser, on ne pense plus, et on laisse le prince des ténèbres étendre en paix son sceptre sur le siècle. C'est le mensonge qui obtient les honneurs de la catholicité !

— Erreur ! jamais on n'a tant réimprimé, répandu de bons livres.

— Oui, on a beaucoup réimprimé ; mais à qui s'adressent ces livres ? à ceux qui en ont le moins besoin, aux croyants. S'ils sont propres à les confirmer dans la foi, ce qui est un grand bien, peuvent-ils les transformer en apôtres, ce qui est une nécessité ? Voyons.

Ces livres sont de deux sortes : les uns apologétiques, les autres ascétiques.

I.

Les premiers, excellents pour ceux qui les lisent, ont toutefois deux défauts : celui de n'être pas à la portée des masses envahies aujourd'hui par l'ultra voltairianisme et la plus grossière incrédulité ; celui de ne pas fournir à leurs lecteurs une armure complète contre les attaques de l'antichristianisme actuel.

Nos apologistes ont tous démontré ce qu'on niait de leur temps, savoir, la vérité dogmatique et historique de notre religion. L'accord des doctrines chrétiennes avec la saine raison, l'accord des faits surnaturels avec les réalités historiques, telle fut leur thèse. Nos ennemis, sans rendre les armes sur ce point, en ont saisi d'autres, et manœuvrent, ainsi que je l'ai dit plus haut, sur un

autre terrain. Il faut les y suivre, sous peine de perdre temps et munitions.

Aux apologies anciennes ajoutons les apologies nouvelles, selon la parole du Maître : « Tout homme versé dans la science du royaume des cieux est semblable au père de famille, qui tire de son trésor des choses nouvelles et des choses anciennes (1). » Croire que l'Évangile est épuisé par l'exploitation de nos grands hommes du passé, et qu'il suffit de redire au siècle actuel ce qu'on a dit aux siècles précédents, ce serait ignorance profonde de l'Évangile et de notre siècle.

II.

Quant aux livres ascétiques, vies anciennes des saints, manuels de piété, de dévotion, etc., le nombre en est grand ; mais, outre qu'ils ne sont pas lus par la classe qui a cessé de croire, répondent-ils entièrement aux besoins de la classe qui croit ? Il faut à celle-ci, pour résister à la séduction et réagir sur un siècle incrédule, une instruction large et solide. La piété et la dévotion qui ne reposeraient pas sur cette base, nous seraient plus nuisibles qu'utiles, en confirmant les mécréants dans leur préjugé favori, que la foi catholique ne peut trouver place que dans les esprits faibles, et que ses pratiques sont injustifiables au tribunal d'une raison éclairée.

Plusieurs de ces livres, reproduits tels qu'ils furent écrits dans des siècles d'une foi peu développée, et où l'Esprit saint, qui se proportionne aux circonstances et à l'âge des peuples chrétiens, multipliait les secours surnaturels, ces livres, dis-je, n'auraient-ils point l'inconvénient de faire vivre les esprits dans des temps différents des nôtres, et de leur persuader que ce que Dieu fit à telle époque, il le fera encore aujourd'hui ? C'est un

(1) Matth., XIII, 52.

doute que j'émets, une question que je pose, sans prétendre ici la résoudre.

Quant à vous, chers dévots, qui feriez consister la dévotion catholique dans de longues prières à l'église ou dans le cabinet, et qui croiriez vos journées pleines quand vous n'auriez manqué ni la messe, ni les chapelets, ni les lectures pieuses, ni les œuvres de la charité corporelle, voici ce que je vous dirais en toute assurance :

Les trois quarts des grâces, des secours, des miracles que vous demandez au Ciel pour vous, pour vos concitoyens, pour l'Église, pour le monde, le Ciel les attend de vous. Je crois entendre le divin Maître vous dire : « Priez un peu moins, agissez un peu plus! vos œuvres, vivifiées par la prière, donneront un peu plus de vie à vos oraisons.

« Vous me demandez le retour des pécheurs : bien ; très-bien ! mais que pourra ma grâce si ma parole ne les éclaire? dois-je leur envoyer un ange pour les catéchiser ?

« Vous me faites d'incessantes amendes honorables pour tant de blasphèmes affreux : bien, très-bien ! mais prenez-vous les moyens d'instruire tant de malheureux qui ne me blasphèment la plupart que parce qu'ils m'ignorent ?

« Vous me remerciez de ce que je vous ai donné un saint et grand pape, d'excellents évêques dignes d'un tel chef; vous me priez de les soutenir dans la terrible lutte qui est à peine commencée : bien, très-bien ! mais faites-vous ce qu'ils vous disent, ce qu'ils font? Eux aussi prient beaucoup, mais ils travaillent incessamment.

« Vous êtes souvent à l'église, vous y êtes longuement : j'y suis, moi, toujours, et j'aime à y voir mes enfants; mais j'aime encore mieux les en voir sortir pour voler à la recherche de leurs frères égarés.

« Vous puisez fréquemment aux sources de ma grâce,

et mon sang ruisselle dans vos cœurs : bien, très-bien! mais les embrase-t-il de ce feu dévorant de mon amour, qui portait mes martyrs à me chercher des âmes jusque dans la cour de Néron?

« Vous voyez régner de toutes parts une affreuse ignorance de ma loi. Le petit peuple de vos grandes villes et des banlieues dont j'ai surtout à cœur l'évangélisation (1), ne sait pas même s'il a une âme, s'il y a un Dieu au ciel; à l'ignorance du sauvage en religion il ajoute la haine de ce qu'il ignore. Vous vous associez par la prière et les aumônes à ceux qui missionnent les sauvages : bien, très-bien! c'est là surtout ce qui vous a protégés jusqu'ici contre ma justice; mais pourquoi, à l'exemple de nos missionnaires, n'étudieriez-vous pas la langue, les mœurs de vos compatriotes sauvages, et n'iriez-vous pas leur apprendre, au risque, non d'être étranglés, mais tout au plus hués, la Bonne Nouvelle?

« Des milliers de voix et de plumes vomissent les poisons de la mort dans les âmes, font pleuvoir les calomnies, les sarcasmes, les malédictions sur mon Église, travestissent son histoire, ses doctrines, et font incessamment retentir le cri : A bas le Christ, sa loi, son Église! Et vous, nourris de ma vérité à l'épreuve de toutes les erreurs, armés de ma parole qui a terrassé le monde, au lieu d'opposer à ces noires vapeurs sorties de l'abîme, l'éclat tout-puissant de la lumière qui a éclairé le monde païen, vous ne savez que gémir en secret, pleurnicher au pied des autels, ou élever une voix qui ne provoque que le rire! Et quand l'ennemi, grâce à votre mutisme, m'a détrôné dans l'esprit des peuples, vous me demandez des miracles pour sauver ma cause!

Écoutez, chrétiens abâtardis! vous n'obtiendrez d'autre miracle que celui du prophète Jonas (2). Le Fils de

(1) Luc, IV, 18.
(2) Matth., XII, 39.

l'homme, abandonné à la fureur de ses ennemis par de lâches disciples, descendra de nouveau dans la tombe ; mais cette fois, le monde y descendra avec lui, et remontant aussitôt sur le trône de sa justice, il enverra aux mêmes ténèbres et ceux qui ont combattu sa lumière et ceux qui l'ont retenue sous le boisseau !

V.

Parole aux béats du sommeil.

Dormeurs, tout est prêt pour un réveil dans le feu, le sang et les larmes ! Grâce à votre longue torpeur, et aux aveugles à qui vous avez laissé la garde des postes, l'ennemi a pris des positions formidables.

Aujourd'hui encore, avec de la promptitude et de l'énergie, la victoire est possible, probable, je dirais presque certaine. Demain, l'idée de la résistance s'évanouira, et avec elle l'idée du sommeil.

On dort mal, croyez, quand la justice populacière emploie la nuit à compter ses victimes, et que les exécutions commencées avec l'aurore ont peine à finir avec le jour. — Où aller ? — Là où la plupart d'entre vous ont eu l'impardonnable lâcheté de ne pas aller jusqu'à ce jour, savoir, aux réunions, aux assemblées, où maintenant tout se traite, tout doit vivre ou périr, religion, société, intérêts spirituels et matériels.

Seriez-vous donc condamnés à vivre quarante, cinquante ans dans ce siècle sans savoir ce qui s'y fait ? Écoutez !

De nos jours, les majorités gouvernent. — Les majorités ne se forment que sous l'influence des idées dominantes. — Il n'y a d'idées dominantes que celles qui se produisent incessamment dans le public, de vive voix ou par la presse. — Le public est toujours à celui qui

parle : donc, sur une nation de cinq, de dix, de vingt, de trente millions d'hommes, s'il n'y en a que cinquante mille qui parlent en public, qui écrivent, ce sera dans le cercle des idées émises par les cinquante mille âmes parlantes que se formeront successivement les majorités ; et la pensée des cinq, dix, vingt, trente millions de ceux qui ne parlent pas, par là même qu'elle reste muette, sera comme si elle n'était pas.

Vous, chrétiens sans parole publique, vous avez reçu du Ciel la pensée vraiment sociale, pensée seule capable de fonder la durable alliance de l'ordre et de la liberté ; pensée seule complète, conciliant tous les droits, tous les intérêts ; pensée seule puissante par ses profondes racines dans le sol ; pensée inépuisablement féconde en progrès de toute sorte.

Cette pensée, vous pouviez la rendre dominante, lui rallier une foule de pensées différentes ou peu hostiles, en lui donnant le plus possible de voix, d'organes dans les assemblées électorales, dans les assemblées délibérantes, dans la presse, dans les pétitions.

Mais non, cette pensée de salut pour tous, vous l'avez enfouie dans le secret de la conscience, de la famille, et à peine avez-vous osé donner quelques rares et timides applaudissements au petit nombre de braves qui osaient la produire.

Cette pensée a été, est encore publiquement travestie, bafouée, conspuée, foulée aux pieds ; et si l'on a entendu parmi vous de sourds gémissements, nulle voix d'homme ne s'est fait entendre. Écoutez ce que disait, il y a quatre ans, un de nos plus courageux réveilleurs :

« C'est un phénomène que des catholiques qui osent répondre. Il y a depuis cent ans un préjugé chez les catholiques, même hors de France : c'est que les catholiques sont des ignorants et des sots, que les seules gens d'esprit sont les incrédules, gens d'esprit qu'il ne faut

ni croire ni même écouter, mais auxquels il faut aussi se garder de répondre (1). »

Qu'est-il résulté de ce désastreux silence et de la belle réputation d'idiotisme que vous nous avez faite ? Les demi-vérités mises en circulation par la classe gouvernante se sont broyées, pulvérisées en s'entre-choquant, comme il arrive toujours aux vérités détachées de leur souche. Le radicalisme est maintenant là, soufflant sur cette poussière, prêt à broyer religion, société, sous un char de fer, pour en livrer les sanglants débris aux sauvages triturations du socialisme, du communisme.

Êtes-vous du moins aujourd'hui revenus de vos incroyables illusions ? Comprenez-vous que le temps duquel vous attendiez tout, ne fait absolument rien, qu'il n'est, dans le plan de Dieu, que la journée accordée à l'homme pour lutter contre le mal avec une infatigable ardeur, et mériter par la violence persévérante du combat les joies d'un éternel et glorieux repos ?

N'y aurait-il point encore parmi vous quelques Juifs incirconcis attendant un Messie temporel, un prince qui fera tout rentrer dans l'ordre ? Juifs d'une crédulité bien autrement sotte que les enfants de la synagogue, puisque ceux-ci ont des prophètes connus de l'univers, mais qu'ils entendent mal, tandis que nos croyants au prince thaumaturge établissent leur foi sur des prophètes inconnus, sur des prophéties introuvables.

Les poussez-vous à bout, comme il m'est arrivé parfois de le faire ; ils vous citeront l'œuvre d'un extravagant mort, il y a quelques siècles, en odeur de folie, ou le dire d'une bonne religieuse morte, on ne sait quand, en odeur de sainteté, expression d'un grand effet sur ceux qui ne vivent pas en odeur de raison. Or, le prince

(1) *L'Église et ses adversaires en* 1825 *et en* 1845, par M. de Champagny.

accompli, dont tous les astrologues annoncent depuis trois siècles l'apparition à leurs contemporains, savez-vous ce qu'il fera? Il fera ce que nul prince de la cour céleste ne pourrait faire, ce que le Christ en personne n'a pas fait, ne fera jamais. A peine monté ou descendu sur le trône, il donnera la paix à l'Église et à la société; c'est-à-dire, au signal qu'il en donnera, les ignorants seront magiquement éclairés, les méchants, les scélérats se frapperont la poitrine, les voleurs restitueront, les oppresseurs se jetteront aux pieds de leurs victimes, et les honnêtes gens n'auront qu'à verser des larmes de joie, et crier : Vive le prince! et entrer dans les douceurs de leur repos.

On ne saurait malheureusement le nier, ces absurdes niaiseries ont fait bien des dupes et fomenté l'inaction de plusieurs. A qui se repaîtrait encore de ces sottises, mes paroles ne serviraient de rien si elles n'étaient précédées de l'opération du trépan.

Mais venons à l'objection du grand nombre.

Ces gouvernements représentatifs, disent-ils, où tous sont appelés à élire, à délibérer ou à donner leur avis sur les affaires publiques, sont des machines révolutionnaires d'invention moderne, que nous ne voulons pas accréditer en en faisant usage. Nous attendons que la fièvre des idées constitutionnelles ait fait son cours.

—Si, au lieu de sommeiller, vous lisiez l'histoire, vous sauriez que le régime représentatif est antérieur aux révolutions modernes, et que ce sont les abus nés de son abolition qui ont produit les explosions révolutionnaires. Mais, supposé que ces machines de gouvernement soient d'invention révolutionnaire ou des concessions faites à l'esprit de révolution, il n'en est pas moins évident qu'elles fonctionnent, qu'elles fonctionneront, et que si les hommes sages et honnêtes continuent d'en laisser exclusivement le maniement aux

brouillons, elles nous précipiteront dans l'abîme d'une inénarrable anarchie.

Je finis donc en vous disant avec une profonde conviction : Si, faute de secouer de sots préjugés, vous persistez dans l'interdiction volontaire de vos droits politiques, vous vous constituez traîtres à Dieu, à la religion, à la patrie, à vos familles, à vous-mêmes; et quand le radicalisme communiste vous aura aidés à déguerpir de ce monde, on vous dira là-haut : Le Ciel n'admet ni les sots volontaires, ni les lâches.

TABLE.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

EXTRAIT DU LIVRE INTITULÉ : LES BÉATS.

(Février 1848).

LIVRE PREMIER.

LIVRE III.

FIN DE LA TABLE.


218

YB 22043